



HAL
open science

**Le suivi longitudinal d'une réforme de politique
publique. Double réflexion sur la production
administrative du droit et la territorialisation de la
politique des risques industriels**

Emmanuel Martinais

► **To cite this version:**

Emmanuel Martinais. Le suivi longitudinal d'une réforme de politique publique. Double réflexion sur la production administrative du droit et la territorialisation de la politique des risques industriels. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris-Est, 2022. tel-04393941

HAL Id: tel-04393941

<https://shs.hal.science/tel-04393941>

Submitted on 15 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le suivi longitudinal d'une réforme de politique publique. Double réflexion sur la production administrative du droit et la territorialisation de la politique des risques industriels

Habilitation à diriger des recherches

Volumes 1, 2 et 3

Emmanuel Martinais

Habilitation à diriger des recherches

Discipline : aménagement de l'espace et urbanisme

Présentée et soutenue publiquement le 29 septembre 2022

Composition du jury :

- Rémi Barbier de l'ENGEES (rapporteur)
- Gabrielle Bouleau de l'INRAE (rapporteure)
- Christine Dourens de l'université Jean Monnet Saint-Étienne
- Corinne Larrue de l'université Paris-Est (garante)
- Patrice Melé de l'université de Tours (rapporteur)

Ce dossier d'habilitation à diriger des recherches (HDR) a été rédigé pour permettre une évaluation de mes activités de recherche et d'enseignement à partir des cinq critères que la section 24 du conseil national des universités (CNU) recommande de mettre en valeur dans les candidatures à la qualification de professeur : une démarche interdisciplinaire qui n'exclut pas la référence privilégiée à des disciplines relevant d'autres sections ; la présence de la dimension spatiale dans les objets de recherche étudiés ; une approche théorique et critique qui peut s'enrichir d'engagements concrets et opérationnels ; une réflexion portée sur l'action et/ou vers l'action pouvant impliquer une attitude prospective ; et enfin, un apport aux thématiques de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme sous forme d'enseignements, de publications et d'actions spécifiques d'animation scientifique¹.

Pour mettre en valeur ces différents aspects, le présent dossier se compose de trois volumes distincts, à lire de préférence de façon chronologique. Dans le premier volume, le lecteur découvrira une présentation séquencée de mon parcours de recherche et d'enseignement, ainsi que la liste quasi exhaustive de mes travaux et publications numérotés de 1 à 127 et cités comme tels dans le détail de chacune des périodes. Le deuxième volume rassemble une sélection thématique d'articles et de chapitres d'ouvrages représentatifs des trois grandes étapes de ce parcours. Enfin, dans le troisième volume, je propose de valoriser un important matériau empirique que j'ai eu la chance d'accumuler ces quinze dernières années, mais sans avoir réussi à l'exploiter complètement. Issu de plusieurs enquêtes ethnographiques sur les suites législatives et réglementaires de la catastrophe industrielle d'AZF de 2001, ce matériau ouvre sur des univers bureaucratiques encore trop peu explorés par les chercheurs en sciences sociales et crée la possibilité, par la même occasion, d'une double réflexion sur la production du droit par les moyens fonctionnaires du ministère de l'environnement d'une part, la territorialisation de la politique de prévention des risques industriels d'autre part.

Pour surmonter cette longue épreuve solitaire de l'HDR, j'ai pu compter sur le soutien toujours bienveillant de ma garante, Corinne Larrue du Lab'URBA de l'École d'urbanisme de Paris. Je la remercie chaleureusement pour cet engagement, pour le temps qu'elle a consacré à discuter les premières versions de ce dossier, pour ses conseils avisés qui m'ont souvent permis d'y voir plus clair et pour son incroyable patience face à mon incapacité à tenir les échéances et ma propension à sans cesse repousser la remise des trois volumes que je finis malgré tout par présenter dans ce mémoire.

¹ Ces recommandations figurent à la rubrique « qualification » de la section 24 du site Internet du CNU : <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32> (consultation du 30 mars 2022).



Parcours de recherche et d'enseignement

Volume 1

Emmanuel Martinais

Habilitation à diriger des recherches

Discipline : aménagement de l'espace et urbanisme

Présentée et soutenue publiquement le 29 septembre 2022

Composition du jury :

Rémi Barbier de l'ENGEES (rapporteur)

Gabrielle Bouleau de l'INRAE (rapporteure)

Christine Dourlens de l'université Jean Monnet Saint-Étienne

Corinne Larrue de l'université Paris-Est (garante)

Patrice Melé de l'université de Tours (rapporteur)

Sommaire

Partie 1 - Parcours de recherche et d'enseignement	5
1. Le temps de l'installation	5
2. Le temps de la spécialisation	12
3. Le temps de la diversification	24
Partie 2 - Travaux et publications	35
4. Liste classée des productions écrites et communications	35
5. Charges d'enseignement et responsabilités pédagogiques	45
Références citées	51
Table des matières	54

Parcours de recherche et d'enseignement

Ce premier volume de l'habilitation à diriger des recherches vise à retracer mon parcours de chercheur à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et à présenter la façon dont j'exerce ce métier pour lequel je n'étais pas spécialement programmé au départ. Formé aux sciences dures, je me suis converti aux sciences sociales à la fin de mon cursus à l'ENTPE, avant d'engager une thèse de géographie à l'université Jean Monnet Saint-Étienne et finalement, de prendre le poste que j'occupe toujours aujourd'hui, au sein du laboratoire de recherches interdisciplinaires ville, espace, société (RIVES) de l'école qui m'a diplômé en 1993. Pour rendre compte de cette trajectoire entièrement contenue dans ce point fixe qu'est l'ENTPE, je propose de revenir sur les différentes étapes de ma professionnalisation en tant que chercheur et chargé de cours dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement. Dans un premier temps, j'évoquerai le temps de l'installation qui correspond à l'apprentissage du métier au tournant des années 2000. Puis, je m'arrêterai sur le temps de la spécialisation qui correspond à une période de recentrement thématique et d'ouverture disciplinaire. Et enfin, je terminerai avec le temps des bifurcations qui correspond à la troisième période de ma trajectoire, marquée cette fois par une diversification de mes thématiques de recherche et d'enseignement.

1. Le temps de l'installation

Comme beaucoup d'ingénieurs TPE¹ ayant opté pour une carrière dans la recherche, mon entrée dans le métier ne correspond pas à un projet qui aurait pris forme au cours de mon cursus scolaire. Elle est davantage le fruit du hasard et d'une succession d'opportunités que j'ai saisies sans trop savoir où elles me mèneraient. Le hasard d'abord, parce qu'en fin de deuxième année de ma formation à l'ENTPE, j'ai fait le choix d'une spécialisation en aménagement et urbanisme et d'un DEA en géographie à l'Institut d'urbanisme de Lyon sans imaginer un seul instant que cette orientation scellerait sans retour possible mon avenir professionnel, en me détournant définitivement de la carrière de « bâtisseur » dans laquelle je m'étais projeté en intégrant cette école de travaux publics. En sortant des classes préparatoires, je me voyais bien construire le viaduc de Millau, sûrement pas devenir chercheur en sciences sociales. Ce que je suis pourtant devenu, à la faveur de cet alignement des planètes qui m'a donné l'opportunité, en sortie d'école, d'y rester pour faire une thèse de géographie, puis une fois celle-ci soutenue, d'y rester encore pour devenir chercheur

¹ Les ingénieurs des travaux publics de l'État (TPE) forment à l'origine un corps auxiliaire et subalterne du grand corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Ils constituent aujourd'hui le gros des troupes dédiées aux fonctions d'encadrement intermédiaire du ministère de la transition écologique, de ses services déconcentrés (DREAL et DDT) et de son réseau scientifique et technique (notamment le CEREMA). Pour une histoire récente et synthétique de ce petit corps historique du ministère de l'équipement, voir Chatzis K., Ribeill G., « L'espace des carrières des ingénieurs de l'équipement dans le public et le privé (1800-2000) », *Revue française d'administration publique*, n° 116, 2005, p. 651-670.

titulaire au sein de l'équipe « risques urbains » du laboratoire RIVES. Le temps de l'installation correspond à ce début de carrière, marqué par l'apprentissage du métier de chercheur en sciences sociales et l'intégration progressive à la communauté professionnelle de l'ENTPE.

1.1. La rencontre avec les risques urbains

A l'époque du DEA et de la prise de poste en thèse au laboratoire RIVES, les risques urbains représentent à la fois l'objet de recherche que je choisis d'investir et l'axe thématique auquel je me rattache. Partie prenante de cette toute petite équipe dirigée par Thierry Coanus, je contribue alors à un premier projet collectif qui consiste à envisager ces risques urbains sous l'angle des territoires qu'ils produisent, en prenant le point de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées, sans faire de distinction *a priori* entre les acteurs chargés de leur gestion d'une part, les populations locales qui s'exposent à leurs effets potentiels d'autre part [43]². Pour cette recherche, destinée à se démarquer des approches beaucoup plus institutionnelles qui dominent le champ à ce moment-là³, trois terrains principaux sont mobilisés, dont deux sont aussi le support de ma thèse en géographie sociale que j'avance en parallèle : le premier, que j'avais déjà pratiqué pour mon DEA et que je n'ai jamais désinvesti depuis, correspond au complexe industriel de la vallée de la chimie au sud de Lyon ; le second, qui est concerné par des phénomènes d'effondrement et de glissements de terrain, est formé des pentes urbanisées des collines de Lyon (Fourvière et Croix-Rousse). Faisant écho aux débats scientifiques du moment sur le caractère spécifiquement risqué des espaces urbains⁴, cette première recherche collective en a entraîné une seconde, cette fois consacrée aux représentations et pratiques des populations riveraines de deux cours d'eau inondants de l'agglomération lyonnaise [2 & 44]. Pris par la rédaction de ma thèse [1], je me suis toutefois moins investi dans cette enquête au bord de l'eau, ma contribution se limitant à quelques entretiens avec des habitants des rives de l'Yzeron et la rédaction de certains passages du rapport et du livre qui présentent les résultats de ce travail.

Fondatrices de l'équipe « risques urbains » du laboratoire RIVES, ces deux recherches collectives proposent à l'époque une approche relativement originale de l'objet, conçue au croisement de l'anthropologie et de la géographie sociale⁵. Plutôt constructiviste dans son principe, ce cadre d'analyse consiste à penser le risque, non pas comme un donné (c'est-à-dire le résultat d'une mesure, d'un calcul ou d'une probabilité), mais comme le produit d'une activité sociale située dans le temps et dans l'espace, qui engage des individus, des groupes sociaux et/ou des institutions dans des interactions plus ou moins stables [29 & 33]. Ainsi appréhendé, le risque ne se présente donc pas comme un état particulier du monde naturel ou de l'univers technologique qui attendrait, passif, son agent pour être révélé en tant que tel. Si on revient au cas des inondations évoqué plus haut, l'approche conduit au contraire à bien distinguer le risque du phénomène à l'origine du débordement de la rivière, à considérer

² Je fais figurer entre crochets les références aux productions scientifiques listées dans la deuxième partie de ce mémoire lorsqu'elles correspondent et/ou illustrent les travaux mentionnés dans le texte.

³ Voir par exemple Gilbert C. et al., « Des objets à géométrie très variable », *Politix*, vol. 11, n° 44, 1998, p. 29-38.

⁴ Cf. notamment Chaline C., Dubois-Maury J., *La ville et ses dangers*, Paris, Elsevier Masson, 1994. Pour une discussion de ces travaux, voir Dourlens C., « Villes, risques et périls », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 40, 1988, p. 3-10.

⁵ Certains l'ont d'ailleurs présentée comme une « anthropologie géographique du risque ». Cf. par exemple Weisbein J., *Sociologie des risques. Présentation du séminaire 2015-2016*, Toulouse, Institut d'Études Politiques de Toulouse, 2015.

que le risque n'est pas la crue, mais sa forme sociale projetée. Autrement dit, le risque résulte des multiples investissements sociaux qui, dans un contexte donné, permettent de penser la crue, puis de délimiter et traiter les problèmes spécifiques posés par le débordement. Sachant que ces investissements portent tout autant sur le sens qui peut être attribué à ce type d'évènement que sur les interventions susceptibles d'en atténuer les effets. Ainsi, le risque d'inondation ne prend forme que par le regard porté sur les phénomènes inondants, les représentations produites à leur endroit et, le cas échéant, les actions entreprises dans une logique de prévention et de protection. De ce point de vue, le risque relève des faits de représentation et des logiques d'action. C'est une manière de penser et d'agir, « un style d'être au monde⁶ » qui suppose un engagement à la fois idéologique et pratique en réaction à une situation perçue comme menaçante.

Déclinant cette approche sur mes deux terrains de la vallée de la chimie et des collines Lyonnaises, je me suis alors intéressé à ce que les acteurs sociaux font concrètement de ces situations qu'ils perçoivent comme dangereuses, c'est-à-dire la manière dont ils s'en saisissent, les prennent en charge et les mobilisent pour construire des relations sociales plus ou moins durables et tenter *in fine* de s'en prémunir. L'analyse a notamment porté sur trois dimensions de ces activités de « mise en risques⁷ » : la *dimension sociale* qui réside dans les interactions et les rapports de force entre les agents et/ou groupes sociaux impliqués et se manifeste dans les processus de négociation, souvent complexes, qui président à la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention (zonages réglementaires, dispositifs de protection, implantation d'équipements spécifiques, etc.) ; la *dimension culturelle* qui s'exprime à travers les pratiques et représentations spécifiques suscitées par la confrontation au danger et la perspective du malheur, de la maladie ou de la mort [36, 63 & 79] ; la *dimension territoriale* enfin, qui invite à reconnaître que les situations de risque se rapportent à des espaces « travaillés » par des dynamiques sociales spécifiques, qui se déploient sur des échelles de temps différentes selon les situations étudiées [11, 38 & 61]. Cette dernière dimension de la fabrique des risques a également fait l'objet d'un colloque international organisé à l'ENTPE en mai 2001 [4].

Élaborée en référence à des risques industriels et naturels, cette grille d'analyse a ensuite été mise à l'épreuve sur d'autres terrains, concernés par des dangers ou menaces de différents types. A la fin de ma thèse, j'ai ainsi contribué à un projet européen sur la mise en indicateurs de la pollution de l'air [45 & 46], puis une fois celle-ci soutenue, à une recherche exploratoire sur les usages sociaux et les modes d'appropriation de la vidéosurveillance comme dispositif de prévention de la délinquance [9, 12 & 32]. Restés sans suite faute de financement, ces deux projets engagés dans la foulée de la thèse ont malgré tout confirmé mon goût pour les enquêtes approfondies, qui prennent le temps d'un contact rapproché avec l'ensemble des acteurs impliqués, par le biais d'entretiens longs, mais également d'observations des situations de travail et/ou d'interaction, c'est-à-dire d'immersions dans les lieux et les rouages de la fabrique des risques.

1.2. Un goût prononcé pour la recherche de plain-pied

Dans mon cas, l'apprentissage du métier de chercheur réside également dans la pratique du terrain et le choix, dès la thèse, de privilégier des enquêtes de type ethnographique. Je dis bien de « type ethnographique », parce qu'avec le recul, je ne suis pas totalement certain que

⁶ Duclos D., « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'Année sociologique*, vol. 46, n° 2, 1996, p. 309-337.

⁷ Gilbert C., « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, 2003, p. 55-72.

l'ethnographie pratiquée à ce moment-là soit exactement celle préconisée par les spécialistes de la question⁸. Quoiqu'il en soit, mes premiers travaux ont en commun d'avoir privilégié le contact direct avec les acteurs impliqués dans les phénomènes étudiés, qu'il s'agisse des risques industriels dans la vallée de la chimie, des mouvements de terrain sur les pentes instables des collines de Lyon ou de l'insécurité dans l'hyper-centre de cette même ville. A chaque fois, j'ai recherché la proximité de ces acteurs pour faciliter leur identification et leur caractérisation (en termes d'origine, de qualification, de parcours), mais également pour tenter de les voir agir et interagir en situation, saisir les liens qu'ils tissent entre eux dans leur milieu de vie et/ou le cadre de leurs activités professionnelles, recueillir et consigner leurs points de vue, s'imprégner de leur quotidien pour tenter de mettre en évidence les processus par lesquels ils actualisent des stratégies et au final, s'intègrent à la fabrique des risques. Ce qui me fait dire aujourd'hui que ce rapport particulier au terrain n'est pas si loin de l'ethnographie, c'est qu'il coïncide assez bien avec la définition proposée par Daniel Cefaï, c'est-à-dire une démarche d'enquête qui s'appuie sur des observations prolongées et des savoir-faire qui permettent à la fois l'accès aux acteurs étudiés (se faire accepter, gagner la confiance, trouver sa place, savoir en sortir...), le recueil de paroles en situation et la captation la plus dense et la plus précise possible de séquences d'activités *in situ*⁹.

Concrètement, le dispositif méthodologique expérimenté à l'époque et reproduit depuis repose sur trois techniques d'investigation principales. La première est la collecte de tous les objets produits par le milieu social étudié, en particulier les écrits du travail qui donnent souvent à voir de façon précise ce que font (et le cas échéant ce que pensent) les acteurs impliqués¹⁰. Recueillis aux archives (départementales et municipales), chez les habitants rencontrés sur le terrain ou dans les armoires (parfois les ordinateurs) des services administratifs enquêtés, ces documents prennent des formes très diverses : coupures de presse, délibérations de conseil municipal, notes personnelles, rapports, discours, courriers officiels, échanges de mail plus informels, comptes rendus de réunion, etc. La deuxième méthode, complémentaire du recueil documentaire, est l'observation directe des pratiques effectives et des situations d'interaction qui participent de la fabrique des risques. J'ai ainsi assisté à de très nombreuses rencontres et réunions (publiques ou pas), suivi des agents municipaux dans leurs interventions (échanges avec des pétitionnaires, visites de chantier, inspections, etc.), pénétré des espaces de travail pour suivre certains enquêtés dans leurs pratiques effectives (comme au centre de supervision de la ville de Lyon pour observer les opérateurs de vidéosurveillance au travail), etc. Cette position de témoin (en général non participant) permet de voir ce que les papiers ne montrent pas toujours, c'est-à-dire comment les acteurs travaillent ensemble, se confrontent et s'affrontent, et finissent le plus souvent par se mettre d'accord. Elle permet également de créer une forme de familiarité avec l'objet, de lui donner une « épaisseur précieuse¹¹ » qui, au bout du compte, aide à saisir l'état d'esprit de ceux dont on est censé expliquer les comportements¹². Enfin, la troisième méthode privilégiée est l'entretien approfondi avec les acteurs impliqués, qui complète toujours

⁸ Cf. par exemple Arborio A.-M., Fournier P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Armand Colin, 1999.

⁹ Cefaï D., *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

¹⁰ Cf. par exemple Rot G. et al., « Ce que les écrits font au travail », *Sociologie du travail*, vol. 56, n° 1, 2014, p. 4-15.

¹¹ Hatzfeld N., « L'intensification du travail en débat. Ethnographie et histoire aux chaînes de Peugeot-Sochaux », *Sociologie du travail*, n° 46, 2004, p. 291-307.

¹² Sur ce point, voir également Becker H. S., *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1998.

utilement les sources documentaires et les observations directes¹³. Formant en général un matériau riche et conséquent, cette prise d'information individualisée permet de reconstituer les trajectoires sociales et professionnelles des enquêtés, d'éclairer des manières de faire et de penser, de faire décrire des interventions et plus largement, d'entrevoir les coulisses informelles de l'action. Parfois, la situation d'entretien est aussi propice à l'établissement de relations de confiance avec certains acteurs qui, en contrepartie de l'écoute accordée, offrent en retour un accès à des documents personnels, voire des opportunités de rencontre avec un matériau ouvert sur les pratiques de travail et les lieux de la fabrique des risques.

C'est cette manière d'arpenter et de pratiquer le terrain que je désigne par recherche de « plain-pied ». C'est-à-dire une démarche d'enquête approfondie qui mêle le recueil documentaire, l'observation directe et la captation de parole en situation ; une démarche qui implique de s'immerger dans les situations étudiées pour se mettre au niveau des acteurs sociaux ; une démarche qui privilégie l'empirisme et les descriptions détaillées des données analysées, y compris sur les registres les plus techniques ; une démarche qui cherche à restituer le plus fidèlement possible les schémas de pensée et les champs de contrainte dans lesquels évoluent les enquêtés ; une démarche qui vise enfin à favoriser la réflexivité de ces mêmes enquêtés, via les interactions sur le terrain (notamment en entretien) ou les restitutions organisées dans le cours ou au terme de l'enquête¹⁴. C'est dans ce rapport particulier au terrain que je me suis progressivement socialisé au métier de chercheur. C'est de cette façon que j'ai appris à travailler au contact des collègues de l'équipe « risques urbains » du laboratoire RIVES et de mon directeur de thèse, André Vant, qui prônait à l'époque une géographie sociale orientée vers l'observation patiente des phénomènes sociaux spatialisés, l'étude des comportements, la quête des signes et des symboles¹⁵. Formé à ces techniques d'investigation, j'ai logiquement continué à les pratiquer dans la suite de mon parcours, privilégiant à chaque nouvelle recherche des dispositifs méthodologiques combinant recueil documentaire, observations directes et entretiens avec les acteurs étudiés. Ce goût pour les enquêtes immersives au long cours ne m'a jamais quitté. Il s'est même renforcé avec le temps, au point de le considérer aujourd'hui comme une dimension quasi idéologique de mon activité de chercheur¹⁶, mais également comme une ressource importante pour l'enseignement en école d'ingénieurs.

1.3. Des enquêtes immersives réinvesties dans la formation des ingénieurs

A l'ENTPE, les chercheurs n'ont pas de charge de cours comme à l'université. Ils sont malgré tout incités à prendre part à la formation des étudiants à travers plusieurs types de sollicitations : montage, coordination et réalisation d'enseignements de tronc commun et/ou de spécialité, encadrement de projets, de stages et de travaux de fin d'étude (TFE) et enfin, prise de responsabilités pédagogiques, concernant notamment le pilotage des voies

¹³ Pinson G., Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 5, 2007, p. 555-597.

¹⁴ Sur les caractéristiques de la recherche de « plain-pied », voir Fournier P. et al., « Étudier le travail en situation », in Arborio A.-M. et al., *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, p. 7-21.

¹⁵ Vant A., « La géographie sociale lyonnaise en perspective », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 3, 1984, p. 131-146.

¹⁶ Sur le rapport idéologique du chercheur aux techniques d'enquêtes qu'il privilégie, cf. par exemple Muller S., « Le rapport idéologique au terrain. La normalisation du travail par la règle sanitaire », in Arborio A.-M. et al., *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, p. 299-312.

d'approfondissement (VA)¹⁷ et de certaines mentions de master coordonnées par l'école. Pour ma part, j'ai répondu plutôt positivement à ces sollicitations multiples puisque depuis la fin de la thèse, ma charge d'enseignement n'a cessé de progresser passant en quelques années d'une cinquantaine d'heures à un volume oscillant entre 100 et 120 heures par an, avec plusieurs responsabilités de cours dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement (cf. 6.3.). A côté de ces enseignements que je présenterai au fil du mémoire, j'ai assuré en moyenne une petite dizaine d'encadrements par an, principalement des stages de mise en situation professionnelle de deuxième année et des mémoires de TFE, en troisième année (cf. 6.5.). Pendant huit ans, de 2006 à 2013, j'ai également été chargé du pilotage de la voie d'approfondissement *Aménagement et politiques urbaines* (APU), soit un ensemble de missions d'ingénierie pédagogique représentant environ 600 heures de travail par an (cf. 6.1.).

Comme beaucoup d'écoles d'ingénieurs sous tutelle des ministères techniques (industrie, environnement, agriculture, etc.), l'ENTPE accorde depuis longtemps une place importante aux sciences humaines et sociales, dans ses activités de recherche comme dans ses enseignements de tronc commun et de spécialités¹⁸. Pourtant bien représentées et bien installées dans les formations de l'école, ces matières ne bénéficient cependant pas d'un statut équivalent aux enseignements ancrés dans les sciences de l'ingénieur et les savoir-faire dits techniques, relevant des domaines d'intervention traditionnels de l'ingénieur TPE (la route, les ouvrages d'art, le bâtiment, la géotechnique, la gestion du trafic, etc.). Toujours plus ou moins considérées comme disciplines d'ouverture, les sciences humaines et sociales peinent encore à se faire reconnaître comme pourvoyeuses de savoirs constitutifs de la professionnalisation de l'ingénieur, notamment par les étudiants qui continuent de les voir au mieux comme des « suppléments d'âme », au pire comme des matières ennuyantes qui surchargent inutilement les emplois du temps¹⁹. Enseigner le « mou » à des publics ne jurant que par le « dur » tient donc souvent de la gageure, même lorsque les étudiants en question ont fait le choix de se spécialiser dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. *A priori* plus ouverts et souvent plus curieux, ces derniers n'en restent pas moins des élèves ingénieurs issus des classes préparatoires encore très marqués par la conception positiviste du savoir scientifique véhiculée par l'apprentissage des mathématiques et de la physique-chimie²⁰.

Très vite jeté dans le grand bain de la formation initiale, je me suis immédiatement confronté à cette difficulté spécifique de l'enseignement du « mou » en école d'ingénieur. Comment rendre « sérieux » et « intéressant », donc légitime, un cours qui ne l'est pas *a priori* parce qu'associé aux sciences humaines et sociales ? Comment conquérir ce public d'étudiants jamais entièrement convaincu de l'intérêt de se former sur les sujets non techniques, généralement perçus comme ne faisant pas partie du « noyau dur » des compétences de

¹⁷ La formation à l'ENTPE est composée d'un tronc commun et, à partir de la deuxième année, de voies d'approfondissement couvrant plusieurs domaines de spécialité : aménagement et politiques urbaines, transport, environnement, bâtiment et génie civil.

¹⁸ Sur la place de ses disciplines dans les formations d'ingénieurs en France, voir notamment Roby C., « Évolutions de la formation et de la recherche en sciences humaines et sociales dans les écoles d'ingénieurs en France », *Phronesis*, vol. 4, n° 2, 2015, p. 17-33.

¹⁹ Comme le note Pierre Veltz, ce public étudiant a une propension naturelle à partager le monde entre la « vraie » connaissance, c'est-à-dire la connaissance mathématique, et tout le reste qui relève du « baratin ». Cf. Veltz P., « Les spécificités de l'enseignement des sciences "molles" en école d'ingénieur », Communication au séminaire GRESUP, Paris, 1994.

²⁰ Sur cette question, voir par exemple Vérin H., « L'identité de l'ingénieur : quelques repères historiques », *Recherche & Formation*, n° 29, 1998, p. 11-20.

l'ingénieur TPE ? C'est là que ma pratique de la recherche de plain-pied m'a été très utile. Elle m'a en effet permis d'esquisser deux réponses possibles à ces questions qui se posent continuellement aux intervenants chargés d'enseigner les sciences humaines et sociales en école d'ingénieur²¹. La première a été de réinvestir de façon précise et imagée le contenu détaillé de mes enquêtes approfondies sur la fabrique des risques pour essayer de projeter les étudiants vers les univers professionnels auxquels ils se destinent, de les immerger par la description dans les environnements de travail qui seront les leurs une fois en poste, de les confronter le plus concrètement possible aux situations de coordination, de conflit, de négociation, etc., qu'ils auront à gérer au cours de leur carrière (notamment pour ceux qui feront le choix d'un parcours dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement). L'autre réponse a été de réinvestir ma pratique de chercheur de plain-pied dans des apprentissages « par le faire », destinés à envoyer ces mêmes étudiants sur le terrain, au contact direct des usagers, des habitants, des riverains, des ressortissants, pour les inviter, par le biais d'enquêtes mobilisant les méthodes de l'ethnographie, à découvrir et se familiariser avec les réalités sociales sur lesquelles ils auront à intervenir en tant que professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement. Mis en présence de ces environnements qui constitueront leur quotidien d'ingénieur TPE, les étudiants répondent en général positivement. Les questions viennent et il devient alors possible de discuter et débattre des conditions d'exercice du métier et, ce faisant, d'introduire les outils d'analyse des sciences humaines et sociales pour finalement les engager dans un processus d'apprentissage spécifique.

La plupart des enseignements dont j'ai eu la charge au début de mon parcours ont été des supports privilégiés au déploiement de ces deux types de stratégie pédagogique (mise en situation par la description et mise en situation par l'enquête). C'est le cas par exemple des cours *Controverse* et *Anthropologie urbaine*, deux ateliers de 40 heures destinés à confronter les étudiants à des situations concrètes, par le biais d'observations et d'entretiens auprès de riverains et/ou d'usagers. Au fil des années, plusieurs thèmes ont ainsi été investigués : les pollutions engendrées par les incinérateurs, le rapport aux risques dans le voisinage des usines chimiques, la relation des commerçants et résidents du centre-ville de Lyon aux usagers de la rue qu'ils perçoivent comme menaçants, etc. D'autres enseignements conçus à la même époque ont en revanche davantage privilégié la stratégie de la mise en situation par la description. C'est le cas notamment des cours *Villes et risques* et *Politiques publiques de l'équipement*, ainsi que la plupart des interventions réalisées dans le cadre du mastère spécialisé *Maîtrise et gestion des risques naturels et industriels* que l'équipe « risques urbains » du laboratoire RIVES a coordonné entre 2003 et 2005. Plus axées sur les missions de l'ingénieur TPE, ces interventions ont été conçues pour transmettre des connaissances pratiques, faire découvrir les représentations, les façons de faire et les systèmes de sens des domaines concernés, mais également rendre compte des valeurs, des codes et des normes autochtones. De façon incidente, ces cours avaient aussi pour objectif de questionner la rationalité technique de l'ingénieur, en amenant si possible les étudiants à une réflexion sur l'inscription sociale et politique de leurs futures pratiques d'urbanistes et d'aménageurs²².

Fortement liés à mes travaux de recherche, les enseignements réalisés à cette époque ont toujours été envisagés comme une plateforme d'échange avec les étudiants, visant à instaurer

²¹ Voir par exemple Colmellère C., « Une expérience pédagogique du débat public en école d'ingénieur. Le cas du nucléaire », Communication au colloque SHST2013-UPEC *Sciences Humaines en Sciences et Techniques*, Créteil, 7-8 février 2013.

²² Selon une démarche très proche de celle conceptualisée par Gabrielle Bouleau dans son *Manuel d'analyse des politiques publiques à l'usage des ingénieurs et des urbanistes*, publié aux Presses des ponts en 2019.

des relations à double sens ne s'arrêtant pas à la simple diffusion de connaissances. Dans l'ensemble, ces cours ont aussi été l'occasion de tester et consolider des analyses en cours d'élaboration, d'accumuler des données supplémentaires sur mes terrains de recherche (s'agissant par exemple des enquêtes dans certains quartiers de la vallée de la chimie), mais également de susciter des opportunités d'encadrement avec les étudiants désireux d'approfondir certains sujets présentés et discutés en séance. De nombreux suivis de mémoire ont ainsi émergé, créant des occasions multiples d'enquêtes exploratoires sur de nouveaux terrains, de points de vue décalés sur mes propres objets (en faisant varier les situations et les types de risques), d'actualisation de travaux mis en veille (sur les questions d'insécurité notamment), voire de publications conjointes en cas de coopération fructueuse [7, 9, 16, 23 & 27]. Parfois, les échanges se sont prolongés bien après le départ de l'école, lorsque ces étudiants ont pris des postes en administration centrale ou en service déconcentré et qu'ils sont devenus des sources d'information précieuses, susceptibles de faciliter l'accès à certains terrains et/ou ressources documentaires. Quelques-uns, recrutés au milieu des années 2000 sur des missions liées à la prévention des risques industriels, à la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) du ministère de l'environnement ou en direction départementale de l'équipement (DDE), ont ainsi joué un rôle décisif dans les enquêtes que j'ai réalisées sur les suites de la catastrophe d'AZF de 2001, contribuant largement à ma spécialisation sur cette thématique de recherche.

2. Le temps de la spécialisation

On le sait bien, les parcours de recherche ne sont jamais de longs fleuves tranquilles. Ils sont jalonnés d'événements imprévus qui, parfois, mènent à de nouveaux objets et/ou de nouvelles perspectives. Dans ma trajectoire, ce moment inattendu est arrivé en 2003 lorsque j'ai décidé de répondre à l'appel à projets *Risque Décision Territoire* (RDT) du ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD)²³, en faisant équipe avec François Duchêne, un des collègues géographes de l'équipe « risques urbains » du laboratoire RIVES, et Laure Bonnaud, qui venait de soutenir une thèse de sociologie sur l'inspection des installations classées²⁴. Intéressés chacun de notre côté par les répercussions de la catastrophe d'AZF qui venait d'avoir lieu, nous nous sommes logiquement associés pour proposer de suivre la mise en œuvre de la loi Bachelot de 2003 au niveau local, sur le terrain de la vallée de la chimie lyonnaise²⁵. Cadrant bien avec les attentes du programme RDT, le projet soumis avait cependant un grave défaut, celui d'avoir omis que les lois, une fois votées, ne s'appliquent pas instantanément, mais qu'elles ont besoin, pour se mettre en œuvre, de textes d'applications dont l'élaboration peut prendre plusieurs années. Au moment de lancer la recherche, courant 2004, nous nous sommes donc retrouvés sans objet et, dans ces conditions, contraints de réorienter le projet pour nous intéresser, non plus aux répercussions locales des nouvelles mesures de prévention instaurées par la loi de 2003, mais

²³ Sur les origines et les objectifs de ce programme de recherche, qui fait suite à la catastrophe d'AZF de septembre 2001 et aux inondations dans le Gard de septembre 2002, voir Charron S. et al., « Le programme de recherche Risque-Décision-Territoire du ministère de l'écologie et du développement durable », *La Houille Blanche*, n° 2, 2005, p. 53-56.

²⁴ Localement, l'inspection des installations classées est chargée de mettre en œuvre la politique de prévention des risques industriels, via notamment le contrôle et le suivi administratif des établissements chimiques et pétroliers présentant les dangers les plus importants. Cf. Bonnaud L., *Experts et contrôleurs d'État : les inspecteurs des installations classées de 1810 à nos jours*, Thèse de sociologie, ENS Cachan, 2002.

²⁵ Portée par Roselyne Bachelot, cette loi visait notamment à réformer la politique de prévention des risques industriels sur la base des enseignements tirés de l'accident de Toulouse. On y reviendra longuement dans le volume original.

à leur genèse en tant que dispositions législatives et réglementaires. C'est donc pour avoir négligé l'épaisseur temporelle de la mise en règlement qui s'intercale nécessairement entre la promulgation de la loi et son application, que je me suis retrouvé bien malgré moi à explorer les terres inconnues de l'administration centrale, des cabinets ministériels et du Parlement, dans le but de remonter aux origines du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et du comité local d'information et de concertation (CLIC), avant de revenir, mais bien plus tard, en terrain connu pour rendre compte, comme prévu initialement, de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures de prévention au niveau local. Le temps de la spécialisation correspond à cette deuxième étape de mon parcours de chercheur, marquée par un recentrement thématique sur la prévention des risques industriels et, dans le même temps, la nécessité d'une double ouverture problématique et disciplinaire.

2.1. Des projets successifs consacrés aux suites d'AZF

En déposant le projet RDT fin 2003, j'étais loin d'imaginer que cette enquête sur les suites de la catastrophe d'AZF et la mise en œuvre de la loi Bachelot de 2003 m'occuperait aussi longtemps et que pour finir, j'en ferais même mon mémoire original d'habilitation (on y reviendra plus loin). Commencée en équipe en 2004, cette recherche s'est en effet prolongée de façon continue jusqu'au milieu des années 2010, d'abord sous la forme d'un séminaire commandité par le plan urbanisme construction et architecture (PUCA) du MEDD, puis par le biais de deux autres projets de recherche financés cette fois par la Fondation pour une culture de la sécurité industrielle (FonCSI).

Bien que menés dans des configurations différentes, ces projets successifs m'ont permis d'accumuler un matériau assez considérable sur les suites législatives et réglementaires de la catastrophe d'AZF. Un matériau qui, rétrospectivement, couvre toutes les étapes du cycle de politique publique déclenché par cet accident industriel, depuis l'annonce de la réforme de la prévention des risques industriels une semaine après l'explosion jusqu'à la finalisation du programme national d'élaboration des PPRT, près d'une quinzaine d'années plus tard²⁶. Lancé au début de ce long processus, le projet RDT a d'abord été l'occasion de documenter les premières étapes de la réforme : le débat national sur les risques industriels organisé fin 2001 en réaction à la catastrophe ; les travaux de la commission d'enquête parlementaire constituée au même moment ; la mise en forme dans la foulée d'un premier projet de loi par le ministre en place à l'époque (Y. Cochet) ; l'élaboration d'un second projet de loi après l'alternance de 2002 ; et enfin, le processus parlementaire qui s'est conclu par le vote de la loi Bachelot en juillet 2003 [49]. Réalisé en tandem avec Laure Bonnaud, ce premier terrain sur l'écriture de la loi a donné lieu à une vingtaine d'entretiens semi-directif avec les principaux protagonistes de cette séquence (*cf.* tableau 1 à suivre), ainsi que le recueil d'un important matériau documentaire (articles de presse, contributions des organisations professionnelles, des syndicats et associations de protection de l'environnement, notes personnelles des rédacteurs ministériels, retranscriptions des auditions de la commission d'enquête parlementaire, versions successives des deux projets de loi, comptes rendus des débats parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat, etc.).

²⁶ En recourant ici au concept de « cycle de politique publique », qui fait l'objet de nombreux débats en science politique, on entend surtout souligner que l'institutionnalisation des CLIC et PPRT passe par des stades de définition successifs, dont certains coïncident avec les séquences généralement identifiées pour caractériser le développement d'une politique publique. Sur le sujet, voir par exemple Jacquot S., « Approche séquentielle », in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 81-87.

Membres du gouvernement	Y. Cochet, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire
	R. Bachelot-Narquin, ministre de l'écologie et du développement durable
Parlementaires	J.-Y. Le Déaut, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire
	A. Venot, rapporteur de la loi Bachelot à l'Assemblée nationale
	Y. Détraigne, rapporteur de la loi Bachelot au Sénat
Cabinet de R. Bachelot	Directeur adjoint (2 entretiens)
	Conseiller risques (2 entretiens)
DPPR	Directeur
	Chef du service de l'environnement industriel
	Chef du bureau des risques du ministère Cochet
	Chef du bureau des risques du ministère Bachelot
	Agent du bureau des risques en poste jusqu'en 2004
	Agent du bureau des risques en poste à partir de 2004
DGUHC	Adjoint au sous-directeur de la planification stratégique
Groupe TOTAL	Chargé de mission de la direction de la sécurité industrielle
DRIRE Rhône-Alpes	Adjoint au chef de la Division environnement

Tableau 1 – Liste des entretiens relatifs à l'écriture de la loi Bachelot de 2003

Dans la continuité immédiate de ce premier terrain, un deuxième a ensuite permis de suivre la traduction réglementaire des principales dispositions votées en juillet 2003, notamment les CLIC et PPRT déjà évoqués, mais également l'introduction d'une approche probabiliste des risques industriels destinées à renouveler la méthodologie des études de dangers [50]. Réalisé en solo, cette deuxième enquête a donné lieu à une quinzaine d'observations directes et autant d'entretiens (*cf.* tableau 2 et 3 pour illustration), complétés là encore par le recueil de tous les supports écrits utiles à l'analyse, notamment les documents produits par les services ministériels chargés d'élaborer les textes d'application de la loi (décrets, arrêtés ministériels, circulaires, guides méthodologiques, etc.).

DPPR	Chef du bureau des risques
	Agents du bureau des risques (2 entretiens)
DGUHC	Adjoint au sous-directeur de l'aménagement et de la planification
INERIS	Ingénieur de la direction des risques accidentels
	Ingénieur de la direction des risques accidentels
CERTU	Département environnement
DRIRE Nord-Pas-de-Calais	Division environnement
DRIRE Rhône-Alpes	Division environnement (4 entretiens)
TOTAL	Chargé de mission de la direction de la sécurité industrielle

Tableau 3 – Liste de entretiens relatifs à la mise en règlement de la loi de 2003

2004	Mars	Réunion de travail DRIRE Rhône-Alpes
	Juin	Assises nationales des risques technologiques de Douai
	Septembre	Réunion de travail DRIRE/INERIS pour la préparation du PPRT expérimental de Feyzin
	Septembre	Groupe de travail « aléas » du PPRT expérimental de Feyzin
	Septembre	Commission plénière du PPRT expérimental de Feyzin
	Octobre	Groupe de travail « aléas » du PPRT expérimental de Feyzin
	Novembre	Commission plénière du PPRT expérimental de Feyzin
	Décembre	Groupe de travail « vulnérabilités » du PPRT expérimental de Feyzin
	Décembre	Journée nationale PPRT organisée par le MEDD
2005	Février	Groupe de travail « aléas » du PPRT expérimental de Feyzin
	Mars	Groupe de travail « aléas » du PPRT expérimental de Feyzin
	Mai	Groupe de travail « aléas » du PPRT expérimental de Feyzin
	Août	Groupe de travail « aléas » du PPRT expérimental de Feyzin
	Novembre	Commission plénière du PPRT expérimental de Feyzin
	Décembre	Journée nationale de présentation du guide PPRT organisée par le MEDD
2006	Octobre	Assises nationales des risques technologiques de Douai

Tableau 2 – Liste des observations relatives à la mise en règlement de la loi de 2003

Bien que centrée sur l'écriture de la loi et ses textes d'application, cette première recherche sur les suites d'AZF a quand même été l'occasion de s'intéresser aux prémices de sa mise en œuvre. A la toute fin du projet, un dernier terrain a en effet permis de commencer à suivre la déclinaison locale du volet « information » de la loi en observant, fin 2006, la constitution et les premiers pas du CLIC de Feyzin dans la vallée de la chimie lyonnaise, l'un des premiers à avoir été créés à l'échelle nationale. Réalisée avec une partie de l'équipe impliquée dans le projet (dont Magali Nonjon recrutée en post-doc), l'enquête a consisté en une vingtaine d'entretiens avec les acteurs locaux directement concernés par la création de ce nouveau dispositif d'information et de concertation d'une part (services de l'État, industriels, élus locaux, représentants associatifs, riverains, etc.) et une douzaine d'observations de réunions de travail consacrées au recrutement et à la désignation de ses membres, ainsi qu'à la définition de ses modalités de fonctionnement [51].

Dans la continuité de cette recherche collective financée par le MEDD, j'ai ensuite été sollicité par le PUCA, un organisme de recherche et d'expérimentation appartenant à ce même ministère, pour prendre part à l'organisation d'un séminaire d'étude conçu comme un observatoire de la mise en œuvre de la loi Bachelot dans les territoires²⁷. Croisant les interventions de nombreux chercheurs travaillant sur le sujet et les témoignages de praticiens directement concernés, ce séminaire a constitué pendant près de deux ans (de 2007 à 2009)

²⁷ Co-organisé avec Jean-Pierre Galland, qui à l'époque était rattaché au LATTS de l'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), ce séminaire d'étude a pris la forme de sept journées thématiques qui ont réuni au total une centaine de participants, en majorité des praticiens directement concernés par la mise en œuvre de la loi Bachelot, mais également des chercheurs en sciences sociales intéressés par la question. Plus pour de précisions, voir la page dédiée sur le site du PUCA : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/enjeux-d-une-gestion-territoriale-des-risques-a245.html> (consultation du 4 juin 2021).

un point de vue privilégié sur la suite de la réforme de politique publique enclenchée par la catastrophe d'AZF, s'agissant notamment de la diffusion des programmes CLIC et PPRT précédemment étudiés et de leur appropriation par les acteurs de terrain [53 & 65]. La recherche de cas intéressants un peu partout en France, les temps de préparation avec les acteurs sollicités pour des interventions et les discussions en séance ont en effet été l'occasion d'accumuler de nombreuses analyses concernant l'atterrissage de ces nouveaux dispositifs de prévention dans les territoires, c'est-à-dire leur réception par les parties prenantes concernées (agents de l'État, exploitants industriels, élus et techniciens territoriaux, représentants associatifs et syndicaux, etc.) et leur acclimatation dans des contextes souvent très différents. Et même si le format séminaire n'a pas toujours été propice à l'approfondissement des cas investigués, ces deux années passées au contact des acteurs de terrain ont été un moyen assez efficace de rester en prise avec l'objet, de suivre en parallèle la création des CLIC et le lancement des toute premières procédures PPRT dans plusieurs régions de France (Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes) et enfin, d'observer les traductions locales d'un certain nombre d'évolutions contenues en germe dans la loi de 2003, s'agissant par exemple de la redéfinition des rôles des acteurs locaux de la prévention des risques industriels, de l'émergence d'un modèle de décision publique moins technocratique et de procédures plus ouvertes à certaines parties prenantes comme les collectivités locales, les associations et les riverains des sites à risques.

Limité dans le temps, ce séminaire n'a toutefois pas permis de couvrir l'intégralité de cette séquence de mise en œuvre. Fin 2009, les programmes étudiés (actualisation des études de dangers, élaboration des PPRT et mise en place des CLIC) sont de fait très loin d'être achevés. C'est le cas notamment du programme PPRT qui, des trois, est clairement le moins avancé. Sur les 400 plans à élaborer sur toute la France, seule une poignée est en effet approuvée à ce moment-là, tandis que plus de la moitié n'a pas encore été prescrite²⁸. Quant au programme CLIC, il est lui aussi toujours au milieu du gué, car si la plupart des comités sont créés en 2009, une bonne partie ne s'est pas encore réunie et très peu, dans cet ensemble, ont vraiment atteint leur régime de croisière. Presque dix ans après la catastrophe d'AZF et plus de cinq ans passés sur le terrain, je n'ai donc toujours pas vu un PPRT s'élaborer de près et un CLIC fonctionner de façon régulière et continue. D'où l'idée d'une nouvelle recherche, qui se concrétisera finalement par le biais de deux réponses consécutives aux appels à projets 2008 et 2010 de la FonCSI²⁹. La première de ces propositions, conçue dans le cadre du programme *Décision en situation d'incertitude*, sera pour moi l'occasion de réinvestir le terrain de la vallée de la chimie pour suivre en parallèle l'achèvement du programme d'actualisation des études de dangers et l'élaboration des trois PPRT correspondants (Pierre-Bénite-port Édouard Herriot, Saint-Fons et Feyzin)³⁰. La seconde

²⁸ Dans la procédure PPRT, la prescription marque le début du processus d'élaboration des mesures qui s'imposeront localement à l'issue de la démarche. Une fois le plan prescrit, la procédure compte de nombreuses étapes : cartographie des aléas, évaluation des enjeux, réalisation des investigations complémentaires, stratégie du PPRT, mise en forme du projet de règlement, recueil des avis des parties associées, enquête publique, et enfin, approbation par arrêté préfectoral. Une fois approuvé, le PPRT devient exécutoire et peut s'appliquer concrètement.

²⁹ Créée juste après la catastrophe d'AZF, la FonCSI est une fondation de recherche reconnue d'utilité publique depuis 2005. Financée pour moitié par l'industrie, pour moitié par l'État, elle a vocation à soutenir des projets de recherche interdisciplinaires sur les risques et la sécurité industrielle, puis d'assurer le transfert de ces connaissances vers les parties prenantes du secteur, les industriels notamment.

³⁰ Pour une présentation détaillée de ce projet, voir la page dédiée sur le site de la FonCSI : <https://www.foncsi.org/fr/recherche/axes/decision-en-incertitude> (consultation du 10 juin 2021).

proposition, rattachée cette fois au programme *Négociation et compromis* lancé deux ans après le précédent, permettra quant à elle de compléter la précédente enquête par une observation comparée des trois CLIC de la vallée de la chimie et d'un quatrième situé dans un autre secteur du département du Rhône (Limas près de Villefranche)³¹. Portés par des équipes distinctes, ces deux projets se sont assez largement chevauchés, le second s'achevant toutefois plus rapidement que le premier qui s'est prolongé jusqu'à l'approbation du PPRT de la vallée de la chimie (octobre 2016). Au final, l'un et l'autre donneront lieu à la production de plusieurs rapports de recherche [54, 56, 57, 58, 59 & 60], ainsi qu'au co-encadrement de trois thèses, dont une financée par la FonCSI (*cf.* 6.4.).

2.2. Un recentrement thématique propice aux ouvertures disciplinaires

Dans cette période de forte activité contractuelle, les suites d'AZF constituent mon principal et presque unique objet de recherche. Après avoir couvert l'élaboration de la loi Bachelot, sa mise en règlement, puis le début de sa mise en œuvre, j'ai en effet décidé de ne pas lâcher l'objet pour tenter de documenter l'intégralité du cycle de politique publique, jusqu'à l'exécution complète des programmes CLIC et PPRT. Focalisé sur cet objectif, j'ai forcément accordé beaucoup moins de temps aux autres terrains, notamment ceux relatifs à la prévention des risques naturels et la lutte contre la délinquance. Je ne les ai toutefois pas abandonnés complètement, puisque des encadrements de mémoire m'y ont régulièrement ramené (*cf.* 6.5.). A l'époque, ces incursions ponctuelles du côté des mouvements de terrain, des inondations et des dispositifs de sécurisation de l'espace, prennent aussi la forme de quelques publications et communications [31, 32, 36 & 84]. Mais dans l'ensemble, l'investissement sur ces terrains reste marginal par rapport aux travaux sur les suites d'AZF qui, entre 2004 et 2010, occupent quasiment tout mon temps de recherche (par ailleurs nettement diminué suite à la prise en charge de la VA APU en 2006).

Si la priorité donnée à ce moment-là au suivi des programmes CLIC et PPRT est l'occasion de me spécialiser sur la thématique des risques industriels, elle est aussi significative d'un changement de perspective problématique et, de façon liée, d'une (ré)ouverture disciplinaire qui me tire cette fois vers la sociologie de l'action publique et, dans une moindre mesure, la science politique. L'observation dans la durée de la réforme de politique publique déclenchée par AZF m'invite en effet à redéfinir mon approche de l'objet, à prendre du champ par rapport aux situations hyper localisées de « mise en risques » que j'étudiais jusque-là pour les réinscrire dans le cadre plus large de programmes d'action publique qui se redéfinissent au niveau central avant de se territorialiser en produisant des effets spécifiques qu'il s'agit justement de repérer et d'analyser. Autrement dit, l'enjeu n'est plus de rendre compte de la fabrique territorialisée des risques à partir de cas relativement circonscrits, mais plutôt de comprendre ce que les évolutions sectorielles observées depuis l'accident de Toulouse font concrètement à la gestion locale des risques industriels et incidemment, comment elles contribuent à façonner les territoires concernés. Pour rendre compte de ces effets, trois axes d'analyse sont privilégiés. Le premier se focalise sur les principes et orientations normatives de la politique publique, dans le but notamment de mieux caractériser les changements considérés [13, 38 & 62]. Le second porte sur les instruments à l'origine de ces changements et leur capacité à remettre en cause les

³¹ Ce projet a également une page dédiée : <https://www.foncsi.org/fr/recherche/axes/negociation-et-compromis/ao2011-03-analyse-comparee-de-sites-industriels-pour-une-amelioration-de-la-concertation> (consultation du 10 juin 2021).

arrangements politico-administratifs qu'ils sollicitent³² et, plus largement, à redéfinir les bases organisationnelles et procédurales de la politique de prévention³³. Plusieurs instruments promus et/ou actualisés par la loi de 2003 m'ont ainsi intéressé : les analyses des risques utilisées par les industriels et services de l'État pour mettre en forme les études de dangers supports de la plupart des mesures de prévention [17, 35 & 67], les outils et méthodes liés aux différentes étapes de la fabrication des PPRT [26, 42, 71 & 76] et, sur un autre registre, les dispositifs d'information et de concertation censés favoriser la participation des riverains et associations locales aux décisions qui les concernent directement [26, 91, 111]. Enfin, le troisième axe d'analyse concerne les acteurs de la prévention des risques industriels et la façon dont les évolutions législatives et réglementaires, une fois appropriées et traduites en actes, affectent leurs identités, redéfinissent leurs rôles et recomposent les relations qui structurent leurs interventions au niveau local [28, 74 & 86].

Donnant lieu à des valorisations diverses (articles, chapitres d'ouvrage et communications), ces trois axes d'analyse ont en même temps contribué à une réflexion plus large sur la territorialisation de la prévention des risques industriels. La question posée est notamment celle d'un possible rééquilibrage des capacités d'action entre le binôme État-industriels, qui concentre depuis longtemps l'essentiel des pouvoirs en matière de prévention³⁴, et les représentants des territoires exposés aux risques (élus locaux, techniciens municipaux, associations du cadre de vie et de protection de l'environnement, riverains), souvent dominés et tenus à l'écart des décisions, mais auxquels les programmes CLIC et PPRT entendent justement donner plus de place, en les associant davantage à la définition des normes et à la formulation de l'action publique locale [15 & 42]. A partir des observations menées localement, l'objectif est alors de voir si cette plus grande ouverture des dispositifs de prévention conduit effectivement à une redistribution des rôles et des places et au-delà, si celle-ci profite aux représentants des territoires et à l'intégration des intérêts spécifiques qu'ils défendent. Autrement dit, la mise en œuvre des programmes CLIC et PPRT témoigne-t-elle d'une recomposition tangible des pouvoirs locaux, dans un secteur marqué de longue date par la domination quasi exclusive des acteurs étatiques et de leurs partenaires industriels ?

Sur cette question des reconfigurations du pouvoir local, les approches en termes de gouvernance ont beaucoup insisté sur l'affaiblissement de l'État pour rendre compte de la prise de pouvoir des villes et des métropoles dans la mise en œuvre des politiques publiques et les déclinaisons locales de l'intérêt général³⁵. D'abord liées aux secteurs de l'aménagement et du développement économique, ces analyses se sont également portées sur le domaine de l'environnement, témoignant là aussi de la montée en puissance des collectivités locales et du retrait concomitant des services de l'État sur bon nombre de sujets,

³² Un arrangement politico-administratif est défini par les interactions entre les acteurs institutionnels chargés d'élaborer et/ou mettre en œuvre une politique publique. Ces interactions sont organisées par des règles formelles ou informelles d'attribution de compétences, ainsi que par des principes de coordination liés soit au contenu de la politique en question, soit aux procédures à respecter. Cf. Larrue C., *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris, L'Harmattan, 2000.

³³ Conformément aux approches d'analyse des politiques publiques centrées sur les instruments d'action publique. Cf. par exemple Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, 2004.

³⁴ Sur les asymétries de pouvoir dans le domaine des risques industriels, voir par exemple Lascoumes P., *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

³⁵ Voir par exemple : Le Galès P., *Le retour des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003 ; Pinson G., *Gouverner la ville par projet*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

notamment ceux relevant du développement durable³⁶. Depuis deux décennies environ, ces conclusions sont aussi celles des travaux consacrés à la territorialisation des politiques publiques. Prenant l'exemple de nombreux secteurs, ils révèlent là encore les dynamiques d'affirmation des communes et intercommunalités, dans un contexte marqué par l'apparition de nouveaux modes de légitimation de la décision publique fondés sur les notions de proximité, de concertation et de partenariat. De façon plus spécifique, ces travaux soulignent les processus de désectorisation qui remettent progressivement en cause les logiques sectorielles au profit d'une approche à la fois plus transversale des problèmes et plus fortement mobilisatrice des acteurs et contextes locaux³⁷. Sur cette question de la reconfiguration de l'action publique locale, on peut enfin s'appuyer sur les travaux de Renaud Epstein qui, de leur côté, décrivent un mouvement en deux temps : d'abord, une décomposition de l'État territorial allant de pair avec une émancipation des villes, puis une recomposition de l'acteur étatique via le renouvellement de ses instruments d'intervention et l'avènement de relations plus contractuelles avec les acteurs locaux³⁸. Fondée sur une observation fine du secteur de la rénovation urbaine, sa thèse est celle d'un « gouvernement à distance » caractérisé par la « résidualisation » de l'État local et un retour du pouvoir central dans le pilotage des acteurs locaux. Car si selon lui l'acteur étatique se retire de la cogestion des territoires, en confiant aux élus locaux la pleine responsabilité de la mise en œuvre et de la mise en cohérence des politiques publiques, il en profite pour reprendre en main la définition des finalités et du contenu de ces politiques à l'aide de dispositifs fondés sur l'incitation, la persuasion, la fixation de standards, l'audit et le reporting. Autant d'instruments *soft* de pilotage qui incitent les acteurs locaux à se conformer « en toute liberté » aux attentes du niveau national, mettant ainsi fin au cycle de différenciation territoriale³⁹.

Si je me suis posé la question de la recomposition des pouvoirs locaux dans le domaine des risques industriels, c'est aussi pour discuter ces différents travaux qui placent les reconfigurations récentes de l'action publique locale sur des trajectoires relativement convergentes associant affaiblissement de l'État et influence croissante des communes et intercommunalités. Car le suivi des programmes CLIC et PPRT témoigne de réalités assez différentes, qui ne cadrent pas bien avec ces thèses de la gouvernance, de la territorialisation des politiques publiques et du gouvernement à distance. Certes, le domaine de la prévention des risques industriels est comme les autres secteurs affecté par les évolutions tendanciennes pointées par ces trois modèles explicatifs. Par exemple : l'avènement d'une approche plus transversale qui, aux activités traditionnelles de sécurisation des installations à risques, associe désormais des actions de réduction de la vulnérabilité des espaces exposés ; la mise en place de procédures plus coopératives, notamment dans le cadre de l'élaboration des PPRT ; la multiplication des dispositifs d'information et de concertation, principalement conçus comme des outils de légitimation de la décision publique ; la diffusion progressive de standards de gouvernance mettant l'accent sur la responsabilisation des acteurs collectifs et individuels, notamment le report d'une partie des coûts de prévention sur la sphère

³⁶ Béal V., *Les politiques du développement durable. Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, Thèse de science politique, Université de Saint-Étienne, 2011.

³⁷ Faure A., Douillet A.-C. (dir.), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.

³⁸ Epstein R., *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

³⁹ Epstein R., « L'État local, de la résistance à la résidualisation. Les services extérieurs à l'épreuve des réformes administratives », in Eymeri-Douzans J.-M., Bouckaert G. (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant-De Boeck, 2013, p. 585-603.

publique et les riverains les plus exposés. Mais en dépit de ces évolutions, on n'observe pas vraiment de retrait, de résidualisation ou d'affaiblissement de l'acteur étatique dans ce domaine de la prévention des risques industriels. Plus que jamais, les services déconcentrés en charge de cette politique restent les principaux initiateurs et organisateurs de l'intervention régulatrice dans les territoires, y compris lorsque les communes et intercommunalités arrivent à se faire une place dans les processus de décision dont elles étaient exclues jusque-là. Dans l'ensemble, les programmes CLIC et PPRT ne conduisent donc pas à une redistribution du pouvoir territorial, seulement à une recomposition des arrangements politico-administratifs qu'ils sollicitent en se territorialisant.

Sur le terrain, on constate en effet que si ces deux programmes bousculent les habitudes de travail, les fonctionnements implicites et les schémas d'organisation des acteurs chargés de les mettre en œuvre, ils ne remettent pas fondamentalement en cause les rapports de force et l'ordre établi des relations qui caractérisent le secteur de la prévention des risques industriels depuis les années 1980. Car localement, les acteurs résistent aux changements, cherchant moins à faire advenir les nouvelles prescriptions réglementaires, qu'à les adapter pour les conformer à leurs façons de faire et à leurs intérêts. Chacune des parties prenantes cherche ainsi à tirer profit des évolutions véhiculées par ces nouveaux instruments, mais tout en cherchant à préserver la place qu'elle occupe dans le jeu et le pouvoir qu'elle détient sur les autres joueurs. Les élus locaux, par exemple, voient bien comment tirer avantage du « tournant démocratique » de la prévention des risques industriels pour revendiquer un accès plus grand aux espaces de décision dont ils s'estiment exclus, mais ils hésitent malgré tout à s'investir pleinement dans des procédures qui recrutent leurs acteurs au-delà des frontières habituelles (parmi les associations et les populations locales notamment), par crainte de s'exposer au développement de dynamiques contestataires difficilement contrôlables, de se voir associés à des mesures impopulaires ou remis en cause dans leur leadership des affaires locales⁴⁰. De même, les exploitants se montrent peu favorables à l'ouverture d'espaces de discussion relatifs à leurs propres activités, à partir du moment où ceux-ci dépassent le cadre restreint de la relation normalisée avec les autorités de contrôle. Pas nécessairement organisée, ni même uniformément partagée par tous les industriels, cette inertie se mesure néanmoins aux diverses tentatives effectuées par certains de leurs représentants pour garder la maîtrise des informations mises à disposition des CLIC, limiter les possibilités d'action des représentants des salariés dans les différents dispositifs de concertation existants ou bien encore, mettre en place leur propre dispositif de concertation en concurrence avec le CLIC local [111]. En règle générale, l'ouverture aux représentants des territoires, notamment les associations et les riverains, est surtout envisagée par les industriels comme une évolution contreproductive, dans la mesure où elle peut conduire à publiciser (et donc à rendre discutables) des modes de faire, des fonctionnements internes ou des choix stratégiques qui, de leur point de vue, ne le sont pas – en tout cas, en dehors de la relation avec l'autorité de contrôle [116].

Dans le même temps, les services de l'État travaillent surtout à contenir les « envies de conquête » des autres parties prenantes (y compris leurs collègues de l'équipement avec lesquels ils co-instruisent les PPRT), pour préserver au mieux le modèle technocratique d'expertise et de décision qui, depuis plusieurs décennies, leur assure une position dominante sur le secteur et les moyens d'un renforcement constant de la sécurité industrielle [37]. Pour

⁴⁰ De nombreuses observations montrent ainsi que les élus locaux préfèrent souvent se faire imposer des mesures contraignantes qui, bien qu'ayant en général été négociées au préalable de façon discrète, peuvent être présentées comme le résultat d'une action coercitive des services de l'État (la fameuse « ouverture de parapluie » du fonctionnaire légaliste peu soucieux des réalités locales).

cela, ils peuvent toujours compter sur les multiples ressources associées à leur double position d'experts et de représentants de la loi : l'autorité technique et légale liée à la figure de l'ingénieur d'État, parfois contestée mais jamais vraiment remise en cause en tant que telle ; la maîtrise des procédures, des agendas et des calendriers que leur confère la fonction de service instructeur ; et enfin, la capacité, également liée à cette position, de choisir leurs interlocuteurs en fonction des objectifs qu'ils se donnent. Dans cette « lutte pour les places », les services de l'État profitent également de la technicité des sujets discutés qui, en pratique, limite fortement la contribution des acteurs non spécialistes. La délimitation des zones d'aléas en début de procédure PPRT illustre parfaitement ce constat : bien que décisive, cette étape reste globalement fermée aux représentants des territoires. Même les acteurs communaux et intercommunaux, qui sont pourtant clairement identifiés comme « personnes et organismes associés », n'y participent pas, en tout cas pas avant que les exploitants et les services de l'État ne se soient mis d'accord sur la façon de figurer le risque d'une part, sur les moyens à mettre en œuvre pour le contenir d'autre part. De ce point de vue, la technicité des études de dangers et des opérations de caractérisation des aléas reste donc un moyen très efficace pour maintenir intact, sinon renforcer, cet entre-soi techniciste sans lequel les services de l'État pourraient difficilement rester en situation de monopole sur les activités de mises en risques. En pratique, elle leur permet de garder la maîtrise du monde des phénomènes accidentels en même temps que celle de l'espace dans lequel ces mêmes phénomènes doivent être appréhendés et traités. Cet effet d'imposition, qui exclut toute possibilité de proposer au débat des configurations concurrentes, confine au bout du compte la prévention dans un cadre fixé par les seuls acteurs étatiques [114].

Le maintien de cette position dominante témoigne finalement de l'adaptabilité des services d'État qui, bien que bousculés dans leurs habitudes de travail, finissent par s'accommoder des changements imposés, réussissant même à les convertir en ressources supplémentaires pour consolider leurs capacités d'action. Sur les deux dernières décennies, ce renforcement du pouvoir étatique local tient principalement aux caractéristiques sociales du groupe professionnel concerné : sa compétence réglementaire, son savoir-faire administratif, mais également sa forte technicité. Il vient aussi en partie de l'absence de contestation vis-à-vis d'un modèle de production de connaissances et de décisions qui vise avant tout à concilier les intérêts en présence pour produire un « bien commun » territorialisé⁴¹. Enfin, il ressort des observations de terrain que la conception objectiviste de la prévention des risques industriels reste pour beaucoup un horizon indépassable. Dans ces conditions, personne ne remet vraiment en cause le fait que l'expertise en cette matière est d'abord une affaire de spécialistes, qui doit s'appuyer sur des études de dangers à caractère technique et scientifique, partagées éventuellement plus largement dans un second temps. Les formes procédurales les plus récentes, qui accroissent la « traçabilité » des actes et la clarification (ainsi que le partage) des responsabilités, contribuent d'ailleurs à renforcer la justification de ce modèle de gouvernement. Comme me l'a confié un jour un élu local à propos des PPRT, « il est indispensable que l'État arbitre, il est garant en dernier lieu de l'intérêt général et de la sécurité des populations. Les élus locaux ne revendiquent pas l'exercice de cette responsabilité. »

⁴¹ Sur ce point, voir Lascoumes P., Le Bourhis J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 37-66.

2.3. La spécialisation comme facteur d'engagement

L'engagement du chercheur est un sujet qui a été longuement débattu⁴², mais qui paraît aujourd'hui beaucoup moins controversé dans le champ académique, comme si les activités correspondantes s'étaient finalement banalisées. Pour ma part, je ne l'ai jamais vraiment conçu comme un problème ou un risque, ni comme un devoir d'ailleurs, plutôt comme la conséquence inévitable d'un processus de spécialisation qui, le temps passant, favorise les sollicitations et les demandes d'intervention en dehors du champ académique. Comme une partie des auteurs ayant écrit sur le sujet, je pense en effet que ces à-côtés de la recherche sont fortement liés à la pratique du terrain, qu'ils résultent autant qu'ils dépendent de la relation aux enquêtés⁴³. Dans ma pratique, l'engagement est donc à la fois un produit et un enrichissement de l'activité de recherche. Il la complète et la prolonge, en lui donnant parfois l'occasion de s'étoffer, de se renouveler ou de se ressourcer. En tout cas, il n'est pas une fin en soi, plutôt un parti pris qui consiste à convertir, dès que possible, des demandes de contribution en opportunités de recherche.

Durant toutes ces années passées à enquêter sur les suites d'AZF, cet engagement a pris des formes diverses. Il s'est tout d'abord concrétisé dans des retours systématiques vers les milieux enquêtés, par le biais notamment des comités de pilotage associés à la conduite de certains projets (RDT et FonCSI 1 en particulier), des colloques de fin de programme conçus pour valoriser les travaux des équipes financées devant des parterres des professionnels directement concernés (agents des services de l'État, industriels, représentants des collectivités locales, etc.), voire des séminaires d'échanges organisés dans le cours de ces projets pour consolider des analyses ou tester des résultats auprès d'une petite partie des acteurs enquêtés. Le plus souvent associées à des obligations contractuelles, ces formes de restitution conventionnelles se sont en général doublées de retours beaucoup plus informels, mais non moins systématiques, visant de préférence les personnes rencontrées et suivies sur le terrain, notamment celles avec lesquelles des relations durables de proximité et de confiance ont pu s'établir. Prenant là aussi des formes très diverses (une réunion dans un bureau, un séminaire de service, une assemblée générale d'association, etc.), ces retours vers les enquêtés sont des moments précieux qui rappellent que le métier de chercheur ne consiste pas seulement à traduire le sens commun en termes scientifiques, mais également (et peut-être surtout) à restituer cette connaissance à ceux dont elle provient⁴⁴. Toujours fructueux, ces échanges sont en même temps l'occasion de perpétuer l'enquête, de parfaire la compréhension des milieux investigués, de continuer à accumuler des données, autrement dit de poursuivre la recherche par d'autres moyens.

⁴² Voir par exemple la rubrique « Échanges » de la revue *Questions de communication* qui, dans trois numéros de 2002 et 2003 (les 2, 3 et 4), fait dialoguer une quinzaine d'auteurs sur ce sujet. Pour une synthèse de ces débats, cf. Neveu E., « Recherche et engagement : actualité d'une discussion », *Questions de communication*, n° 3, 2003, p. 109-120.

⁴³ Pour une illustration de ce point de vue, voir par exemple Thoenig J.-C., « Le bricolage des engagements », *Sociologie du travail*, vol. 41, n° 3, 1999, p. 307-316.

⁴⁴ Cette conception du métier s'inspire notamment du projet de sociologie publique proposé par Michael Burawoy, dans la lignée de Charles Wright Mills et John Dewey. Envisagée comme un prolongement de la recherche académique, la sociologie publique renvoie à une conception de l'activité scientifique tournée vers le débat public, mais aussi vers l'engagement des chercheurs au sein des communautés locales en vue de contribuer à développer leur participation aux décisions qui les concernent et les aider à faire entendre leur voix dans l'action publique. Cf. Burawoy M., « Pour la sociologie publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 176-177, 2009, p. 121-144.

La diffusion des connaissances dans les arènes et publications professionnelles est une autre forme d'engagement privilégiée durant cette période. Une dizaine d'articles a ainsi été soumise aux principales revues spécialisées du domaine : *Les Annales des Mines* [63 & 67], *Les Cahiers de la sécurité industrielle* [70, 74, 75 & 76], *Risques infos* [69 & 72] et *Pour Mémoire* [68 & 77]⁴⁵. A l'époque, je suis aussi beaucoup intervenu dans les forums, journées, séminaires, colloques et cycles de formation organisés par les ministères de l'environnement et de l'équipement, l'INERIS et les instances de représentation du secteur (notamment AMARIS, l'association des collectivités locales Seveso, dont on reparlera longuement dans le mémoire original). J'ai enfin participé à plusieurs groupes de travail et comités de pilotage, dans le cadre d'actions engagées par les services d'État, et dans le même temps, tenté un certain nombre d'incursions dans le débat public sur les risques industriels, via des interviews dans des journaux techniques et quantité de contributions en lien avec des sollicitations de journalistes.

Les expertises et les études constituent encore une autre forme d'engagement qui permet de prendre pied dans les mondes sociaux enquêtés. Ma première expérience en la matière a eu lieu en 2002. Elle a consisté en une étude commanditée par la mission écologie urbaine du Grand Lyon (2001-02). Son but était de créer une base de données agrégeant l'ensemble des accidents naturels et industriels survenus sur le territoire de l'agglomération lyonnaise entre 1900 à 2000, puis de définir des indicateurs statistiques et cartographiques à même d'orienter la politique communautaire de prévention des risques majeurs. Ensuite, d'autres interventions de ce type ont suivi, notamment une mission d'étude pour la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) du ministère de l'environnement destinée à constituer la mémoire de la mise en règlement du PPRT par les services d'administration centrale [47].

Sur cette période, j'ai aussi piloté trois missions d'expertise sur le sujet de l'information et de la concertation en matière de risques industriels. La première, réalisée pour le compte de la municipalité de Feyzin au sud de Lyon, avait pour objet de définir des actions concrètes permettant de concilier le développement urbain et social de la commune avec les impératifs de protection contre les risques industriels. Dans ce cadre, j'ai contribué à l'élaboration d'un cahier des charges pour une étude sur la perception des risques et pollutions industriels par les habitants de la commune. La deuxième mission d'expertise, réalisée pour le compte de la DRIRE Rhône-Alpes en 2010, visait à dresser un bilan de l'activité des 34 CLIC créés dans la région quelques années plus tôt et à mettre en forme des pistes de réflexion pour en améliorer le fonctionnement [52]. La troisième, enfin, a été menée en préparation de la campagne réglementaire d'information sur les risques industriels de 2012. Son ambition était de mieux cerner les attentes des populations habitantes en matière d'information, d'identifier ce que recherchent les destinataires de ces campagnes lorsqu'ils prennent connaissance des messages qui leur sont diffusés, de vérifier s'ils les comprennent, s'ils se les approprient et enfin, s'ils les utilisent dans leur quotidien de riverain et d'usager. Là aussi, l'objectif était de proposer des pistes de réflexion pour aider les producteurs de l'information sur les risques industriels à ajuster le contenu et la forme des messages de prévention aux attentes des populations ciblées et, pourquoi pas, à repenser les supports de diffusion de ces messages [55].

Comme les restitutions aux enquêtés et les interventions dans les forums professionnels, ces missions d'expertise n'ont pas pour seule finalité d'aider les praticiens à répondre aux

⁴⁵ *Pour Mémoire* est la revue du comité d'histoire du ministère de l'équipement, qui devient ministère du développement durable en 2009.

questions qu'ils se posent. Elles sont aussi l'occasion d'un échange, d'une réciprocité, qui permettent là encore de perpétuer l'enquête. Pour le chercheur, la position d'expert crée en effet des opportunités. Elle ouvre des portes et donne accès à des arènes et des espaces de travail impossibles à pénétrer autrement. Elle permet de sillonner les terrains de recherche par d'autres voies que celles pratiquées habituellement, de découvrir des points de vue inédits sur les milieux enquêtés et, finalement, d'augmenter la compréhension des univers professionnels étudiés. Pour reprendre une formule souvent citée de Norbert Elias, le fait de pouvoir se mêler par moment à l'action est toujours un plus pour l'activité de recherche : « Car si pour comprendre la structure d'une molécule on n'a pas besoin de savoir ce que signifie se ressentir comme l'un de ses atomes, il est indispensable, pour comprendre le fonctionnement des groupes humains, d'avoir accès aussi de l'intérieur à l'expérience que les hommes ont de leur propre groupe et des autres groupes. Or, on ne peut le savoir sans participation et engagement actif⁴⁶ ». Sur d'autres plans, ces missions d'étude et d'expertise ont aussi l'avantage de constituer de la matière vivante facilement mobilisable dans les enseignements, voire de donner lieu à des sujets d'atelier pour les étudiants. Elles sont en même temps l'occasion de financements souvent bienvenus, qui permettent par exemple d'assurer quelques mois de salaire à un ou une jeune collègue en attente de recrutement après la thèse. Enfin, il arrive que ces engagements dans le champ de l'expertise favorisent l'ouverture de nouveaux terrains d'enquête et finalement, se traduisent par une diversification des objets de recherche.

3. Le temps de la diversification

Dans la période précédente, j'ai consacré l'essentiel de mon activité de recherche à creuser le sillon de suites d'AZF. En me spécialisant sur cet objet, j'ai créé et entretenu des relations de proximité avec de nombreux acteurs du secteur, notamment dans les services des ministères de l'équipement et de l'environnement. Je me suis également ménagé des entrées facilement mobilisables sur divers terrains, via notamment le réseau des anciens étudiants et doctorants de l'ENTPE exerçant des fonctions en lien avec les risques industriels. Cette ressource, cultivée avec attention et intérêt pendant de nombreuses années, m'a été très utile pour mener mes enquêtes sur les suites d'AZF et pénétrer certains espaces de décision rarement investis (parce que souvent méconnus des chercheurs). Mais elle m'a aussi valu d'être associé, à la fin des années 2000, à trois projets consécutifs sur la réforme de l'État et les restructurations administratives de la fin des années 2000 liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP). Cette première bifurcation, justifiée par ma connaissance des milieux enquêtés et mes entrées au ministère, sera ensuite suivie de deux autres, liées cette fois à la prise de nouvelles responsabilités dans l'enseignement d'une part, l'animation scientifique de l'UMR EVS⁴⁷ à laquelle est rattachée le laboratoire RIVES d'autre part. Le temps de la diversification correspond à cette troisième période de mon parcours de chercheur, marquée par la multiplication de mes objets et terrains de recherche et, dans le même temps, par un approfondissement de mes connaissances sur l'État environnemental, concernant notamment l'évolution des structures organisationnelles, des missions et des métiers de l'administration des risques industriels.

⁴⁶ Elias N., *Engagement et distanciation. Contribution à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993, p. 29.

⁴⁷ L'UMR Environnement, Ville, Société (EVS) regroupe plusieurs laboratoires du site Lyon-Saint-Étienne : <https://umr5600.cnrs.fr> (consultation du 9 mars 2022).

3.1. Des entrées au ministère converties en recherches sur le ministère

Après quelques années d'un parcours très linéaire, la première bifurcation se présente courant 2008, lorsque Philippe Bezès et Patrick Le Lidec du CERSA me proposent, via Laure Bonnaud (avec qui je continue à travailler par ailleurs sur le post-AZF), de participer au projet ANR MUTORG-ADMI qu'ils coordonnent conjointement. Associant plusieurs spécialistes de la recomposition de l'État, ce projet vise à rendre compte des mutations organisationnelles de l'administration française liées à la mise en œuvre de loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et aux politiques de rationalisation qui se sont appliquées dans la foulée, notamment la RGPP instituée sous la présidence de Nicolas Sarkozy⁴⁸. Pour rendre compte de ces changements dans la structure administrative de l'État, trois niveaux d'analyse sont proposés : les conceptions à l'origine des réorganisations étudiées, les coordinations que ces réformes génèrent en interne à ces administrations et entre elles ; et enfin, la manière dont ces réorganisations affectent le travail ordinaire des agents de l'État, leurs savoir-faire, leurs identités et leurs rôles professionnels. Pour suivre ces transformations, plusieurs terrains sont identifiés : l'administration fiscale, l'équipement, l'environnement, les affaires sociales, la culture et l'enseignement supérieur.

Pour ma part, je suis logiquement associé à Pierre Lascoumes et Laure Bonnaud pour travailler sur les terrains de l'équipement et de l'environnement, deux administrations qui dans le cadre des réorganisations étudiées, sont amenées à fusionner avec la direction de l'énergie de l'industrie pour constituer un grand ministère du développement durable qui prendra successivement les noms de MEDAD, MEEDDAT, MEDDM, MEDDTL, MEDDE, MEEM et MTES, avant de devenir le ministère de la transition écologique que nous connaissons aujourd'hui (*cf.* tableau à suivre). Rapidement rejoints par Jean-Pierre Le Bourhis, également spécialiste de ces domaines, nous avons collectivement enquêtés sur trois moments de cette réorganisation administrative. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à la reconstitution du niveau central de ce nouveau ministère, dans le but de saisir les rationalités à l'œuvre dans ce regroupement à trois, de tracer les enjeux des fusions opérées et de repérer les effets sur le pilotage des politiques publiques concernées. En ciblant les principales chevilles ouvrières de cette réorganisation (conseillers ministériels et hauts fonctionnaires des trois administrations d'origine), l'analyse a notamment porté sur le rôle des grands corps techniques de l'État (Mines, Ponts et Chaussées, Génie rural, Eaux et Forêts) désormais réunis dans une même structure administrative, les enjeux liés au redécoupage de leurs territoires, ainsi que les évolutions de leurs identités respectives. Dans le prolongement de cette première enquête sur le niveau central du nouveau ministère, nous nous sommes ensuite intéressés aux déclinaisons locales de la réforme, notamment la création des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) par fusion des services régionaux des trois administrations concernées (DRIRE, DRE et DIREN). A partir de deux cas choisis pour des raisons de proximité et de facilité d'accès (Picardie et Rhône-Alpes), nous avons alors cherché à mettre en évidence les logiques présidant à la conception des organigrammes des services fusionnés et les effets induits sur la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles relatives au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et à la prévention des risques industriels. Enfin pour finir, nous avons entrepris un « portrait de groupe » des deux premières générations de directeurs en charge du pilotage de ces nouvelles directions régionales (soit vingt-cinq individus interrogés) pour rendre compte des modalités concrètes

⁴⁸ *Cf.* par exemple Dreyfus F., « La révision générale des politiques publiques, une conception néolibérale du rôle de l'État ? », *Revue française d'administration publique*, n° 136, 2010, p. 857-864.

de fusion entre services (en fonction notamment de leurs missions respectives), des coordinations visant à faire travailler ensemble des entités administratives aux finalités souvent antagoniques et enfin, des effets produits sur l'organisation des services et le travail des agents.

Acronyme	Intitulé complet	Date de création	Titulaire(s) du poste
MEDAD	Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable	18 mai 2007	A. Juppé
MEEDDAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	19 juin 2007	J.-L. Borloo
MEDDM	Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer	18 mars 2008	J.-L. Borloo
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement	14 nov. 2010	N. Kosciusko-Morizet
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	16 mai 2012	N. Bricq, D. Batho et P. Martin
MEEM	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer	11 février 2016	S. Royal
MTES	Ministère de la transition écologique et solidaire	21 juin 2017	N. Hulot, F. de Rugy et E. Borne
MTE	Ministère de la transition écologique	6 juillet 2020	B. Pompili

Tableau 4 – Intitulés du grand ministère du développement durable depuis 2007

Pour cette recherche collective, je me suis plus particulièrement occupé de l'enquête sur la création de la DREAL Rhône-Alpes, soit une vingtaine d'entretiens auprès des agents chargés de préfigurer la nouvelle direction régionale (directeurs et chefs de service), le recueil d'un important volume de matériaux documentaires et quelques observations *in situ*, notamment deux séminaires de direction consacrés à la définition de l'organigramme de la direction fusionnée. J'ai également pris ma part dans la réalisation du « portrait de groupe » des nouveaux DREAL en rencontrant un quart des directeurs sollicités pour cette dernière partie de l'enquête. Je suis en même temps intervenu en appui des trois autres membres de l'équipe dans leurs investigations respectives, en fournissant des contacts et des entrées sur le terrain via les réseaux d'enquêtés constitués au cours de mes précédentes recherches, ainsi que d'anciens étudiants ou doctorants du laboratoire RIVES occupant à ce moment-là des positions stratégiques vis-à-vis de l'enquête (notamment Julien Langumier, alors en poste à

la DIREN puis à la DREAL Rhône-Alpes après la fusion⁴⁹). J'ai enfin contribué à l'écriture des diverses publications issues de cette recherche, notamment l'ouvrage destiné à retracer ce processus réformateur [5] ainsi que les articles et communications consacrés aux effets sur les organisations [20, 92 & 94] et les métiers [21, 94, 95 & 98].

Peu après le démarrage de cette recherche sur la restructuration de l'État environnemental, j'ai également été sollicité par le secrétariat général du nouveau ministère pour intégrer l'équipe-projet d'une mission interne chargée d'accompagner les services d'administration centrale et les directions régionales fusionnées dans les réorganisations en cours, pour les aider à prendre le virage du développement durable dans les meilleures conditions possibles. Intitulée « Acteurs du changement » et animée par le service du pilotage et de l'évolution des services (SPES), cette mission proposait en fait d'identifier, dans la diversité des pratiques existantes, des expériences conformes aux attentes de la nouvelle organisation en termes de développement durable et de s'en inspirer pour adapter progressivement les processus décisionnels, les systèmes de représentation et les fonctions de pilotage des services, en centrale comme en région. Conçue sur un mode inductif et collaboratif, la démarche visait concrètement à identifier des actions particulières et singulières qu'elle cherchait ensuite à valoriser auprès de publics divers (des agents de terrain, des cadres intermédiaires, des responsables de service, des hauts-fonctionnaires en charge du pilotage de la nouvelle administration) pour tendre vers des enseignements partagés et la constitution d'une doctrine finalement appropriable par tous les niveaux de l'organisation. Sollicité comme expert, au regard notamment de ma participation à l'ANR MUTORG-ADMI, je me suis mêlé aux travaux de cette mission pendant presque deux ans, participant aux réunions mensuelles de l'équipe-projet et contribuant à plusieurs visites et rencontres avec les acteurs de terrain à l'origine de ces actions « exemplaires », ainsi qu'à l'organisation et l'animation de trois ateliers d'échange (en mars, juin et novembre 2010) destinés à confronter les points de vue des agents sur les meilleures façons de faire advenir le nouveau ministère du développement durable. Très enrichissant à différents points de vue, ce nouvel engagement dans l'action a aussi été un atout important pour la recherche MUTORG-ADMI, selon le principe de réciprocité évoqué plus haut (cf. 2.3.). Il m'a en particulier permis de démultiplier les points de vue sur les restructurations en cours, de recueillir quantité de témoignages sur la façon dont la création et l'avènement du nouveau ministère étaient vécus et appropriés par les agents à différents niveaux hiérarchiques et enfin, de faciliter certaines prises de contacts avec des acteurs clés de la réforme qui auraient été plus difficiles à atteindre autrement.

Fructueuse en sollicitations diverses, cette période est enfin marquée par la rencontre avec le photographe David Desaleux qui, à l'époque, cherche des partenaires pour monter un projet sur ce même objet des restructurations administratives. Ayant entraperçu le caractère potentiellement déstabilisateur de ces réformes de structure à l'occasion d'un travail commandité quelques mois plus tôt par la DIREN Rhône-Alpes⁵⁰, son idée est alors de pénétrer l'administration d'État pour vivre de l'intérieur ces changements et tenter de fixer par l'image les effets produits sur les personnels impliqués et leurs environnements de travail. Plutôt stimulante sur le papier, cette enquête ethno-photographique sur et dans les lieux de l'État n'a cependant pas été facile à concrétiser. Même avec l'aide de Julien

⁴⁹ Également ingénieur TPE, Julien Langumier a fait une thèse d'anthropologie sur les suites des inondations de l'Aude de 1999. Cf. Langumier J., *Survivre à l'inondation. Pour une ethnologie de la catastrophe*, Paris, ENS Éditions, 2008.

⁵⁰ Desaleux D., Huguet J., *Qui l'eût cru(e). Si le Rhône m'était conté*, Catalogue de l'exposition de photographies sonore financée par le programme *Mémoire du risque*, DIREN Rhône-Alpes, 2009.

Langumier qui a fini par s'embarquer dans cette collaboration insolite⁵¹, il nous a fallu plusieurs mois pour trouver les financements nécessaires, identifier le bon terrain (en l'occurrence la DDE du Rhône), négocier les accès avec la direction de l'époque et enfin, se faire accepter par le personnel. L'immersion n'a donc commencé qu'au printemps 2010, c'est-à-dire juste au moment où la fusion de la DDE avec la DDA voisine devenait effective et que la nouvelle direction départementale des territoires (DDT) ainsi formée était invitée à se regrouper dans la cité administrative d'État du quartier de la Part-Dieu, abandonnant par la même occasion l'immeuble historique des Ponts et Chaussées de la rue Moncey. Présentée en détail dans un article méthodologique consacré à cette démarche ethno-photographique [18], cette enquête s'est finalement concrétisée par une immersion longue du photographe (à raison de deux ou trois journées pendant plusieurs semaines) complétée par une quinzaine d'entretiens auprès d'agents représentatifs de la diversité des métiers existants dans ce type d'administration. Les milliers d'images ainsi produites, de même que les nombreux témoignages souvent poignants d'agents bouleversés par ces changements, ont également été valorisées dans un livre-mémoire qui associe ces traces visuelles et sonores pour donner à voir la façon dont ces réformes s'incarnent dans le quotidien des agents qu'elles affectent profondément et souvent de façon durable [6].

Au final, on retiendra que cette première bifurcation a consisté en trois projets articulés sur la restructuration de l'État environnemental et plusieurs terrains aux différents niveaux de la structure bureaucratique, offrant des points de vue multiples sur les fusions administratives de la fin des années 2000 et du début des années 2010. Depuis, je n'ai pas complètement désinvesti cette thématique, même si aucun projet nouveau n'a permis de prolonger ces travaux (en tout cas pas pour le moment). Je continue cependant de suivre de loin en loin ce chantier permanent de la réforme de l'État en maintenant une activité minimale de veille et de recueil documentaire sur les implications territoriales des politiques de rationalisation perpétuées par les gouvernements des dernières années, notamment la modernisation de l'action publique initiée sous François Hollande et le programme Action publique 2002 lancé par Emmanuel Macron⁵². Bien que peu intense, cette activité de suivi a néanmoins permis des croisements avec la thématique des risques industriels, sous la forme d'un article analysant les effets de ces politiques de rationalisation de l'État sur l'exécution du programme PPRT [25] et d'un chapitre d'ouvrage élargissant cette analyse au secteur de la prévention des risques industriels dans son ensemble [41]. Ce suivi m'est aussi très utile dans les échanges avec les étudiants, dont une partie sera en prise directe avec ces transformations dès sa sortie d'école.

3.2. Un pas de côté pour combler un manque dans la formation

Au début de la décennie 2010, la diversification de mes objets de recherche ne se limite pas aux fusions administratives et aux recompositions de l'État environnemental. Elle me déporte également vers la thématique de la participation citoyenne et, plus précisément, de la mise à contribution des ressortissants dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques

⁵¹ Il en est d'ailleurs à l'origine puisque c'est lui qui, après l'exposition sur les crues du Rhône, a créé les conditions de notre rencontre avec David Desaleux.

⁵² Sur ces politiques qui reconduisent les mêmes actions, voir par exemple : Chevallier J., « La "modernisation de l'action publique" en question », *Revue française d'administration publique*, n° 158, 2016, p. 585-598 ; Mazet P., « Vers l'État plateforme. La dématérialisation de la relation administrative », *La vie des idées*, 2 avril 2019. En ligne : <https://laviedesidees.fr/Vers-l-Etat-plateforme.html>.

publiques⁵³. Moins ambitieux que le précédent, ce deuxième pas de côté se traduit néanmoins par la création d'un nouveau cours de troisième année et, dans le prolongement de cette prise de responsabilité, par la réorientation de mes questions de recherche sur les suites d'AZF et la territorialisation de la prévention des risques industriels.

Au départ, je dois dire que cette thématique de la participation m'est surtout apparue comme un enjeu pour la formation initiale des ingénieurs TPE. A l'époque, je constate en effet que leur parcours d'apprentissage n'aborde quasiment jamais le sujet alors que, dans leurs vies professionnelles, les ingénieurs TPE sont de plus en plus sollicités sur ce registre de la relation au public. Depuis deux à trois décennies, les missions des ingénieurs œuvrant dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement ont beaucoup évolué⁵⁴, mais la formation initiale de l'ENTPE n'a pas suivi, comme aveugle à ces transformations de l'action publique qui valorisent de plus en plus le dialogue avec les usagers et les habitants, intensifient le recours à la délibération et imposent de concerter avant de décider. Très peu présent dans les programmes d'enseignement de l'école, cet enjeu de la démocratie environnementale est alors logiquement mal perçu et mal considéré par les étudiants, qui n'ont pas de vision précise de ce qui les attend dans leurs futurs postes et surtout, des compétences et savoir-faire qu'ils devront mobiliser pour assurer ces missions spécifiques d'information et de concertation. D'où l'idée d'un cours de travaux pratiques centré sur cet enjeu, qui permette aux élèves-ingénieurs de l'ENTPE de se familiariser avec le sujet et pourquoi pas, de commencer à se faire la main en développant des savoir-faire susceptibles d'être remobilisés par la suite. A mesure que le projet prend forme, je me dis aussi qu'une telle formation aurait certainement été très utile aux représentants de l'État que j'ai l'habitude de côtoyer sur mes terrains d'enquête, notamment ces agents DREAL en charge des risques industriels que je vois systématiquement s'empêtrer dans ces sujets, globalement incapables de se conformer aux règles de sollicitation du public et, plus largement, de créer les conditions d'un dialogue apaisé et constructif avec les populations locales, en particulier les riverains des sites Seveso à qui ils destinent pourtant la plupart des mesures qu'ils définissent. C'est donc aussi en référence à ces enquêtes et leurs difficultés à dialoguer avec le public que j'ai défini le format de ce nouvel enseignement.

Réservé aux étudiants de troisième année de la voie d'approfondissement *Aménagement et politiques urbaines* (APU), ce cours a maintenant presque dix ans d'existence (cf. 6.2.). D'abord intitulé *Débat public*, il a ensuite pris le nom de *Fabrique de la participation citoyenne*, pour bien souligner que son principe n'est pas de soumettre les étudiants à un apprentissage « théorique », mais bien de les jeter à l'eau pour les inciter à faire par eux-mêmes l'expérience de la relation au public dans le cadre d'une commande réelle. Privilégiant une « pédagogie par le faire », le module consiste donc à organiser une concertation sur une action en cours, soit concrètement à imaginer un dispositif d'échange adapté aux publics visés, à faire fonctionner ce dispositif pour recueillir un maximum d'avis citoyens sur l'action en question et, enfin, à créer les conditions de restitution de ces avis dans le cadre d'un atelier associant tout ou partie des publics consultés avec des représentants de la maîtrise d'ouvrage nécessairement intéressés par ces points de vue. Depuis sa création

⁵³ Le terme de ressortissants désigne ici les individus et/ou groupes sociaux à qui les politiques publiques sont destinées. Cf. Levy J. Warin P., « Ressortissants », in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 555-561.

⁵⁴ Cf. par exemple Blondiaux L., Sintomer Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 17-35. Pour un aperçu très complet de ces transformations dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, voir Barbier R., Larrue C., « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n° 1, 2011, p. 67-104.

en 2012, les étudiants concernés ont ainsi pris en charge l'organisation et l'animation d'une réunion publique pour le compte de la commission particulière du débat public (CPDP) chargée en 2012 du débat sur le bouclage du périphérique lyonnais, inventé un support d'échange dans le cadre de la campagne d'information sur les risques industriels de 2013, aidé au recrutement de participants habitants de trois conseils citoyens de la périphérie lyonnaise et enfin, contribué à la concertation institutionnelle sur plusieurs projets de rénovation urbaine localisés à Vaulx-en-Velin (construction d'une médiathèque, requalification d'un espace public, aménagement d'un parc urbain). Nettement privilégiée ces dernières années, cette entrée par la rénovation urbaine permet par ailleurs aux étudiants de s'ouvrir à leur environnement proche (qu'ils ont souvent tendance à méconnaître), de faire l'expérience de l'altérité en se confrontant aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (notamment des jeunes) et de mesurer très concrètement les effets d'asymétrie induits par leur statut d'étudiant et de futurs techniciens de l'aménagement.

Si dans mon parcours, la formation m'est toujours apparue comme un espace de diffusion et de valorisation de mes travaux de recherche, je dois reconnaître que dans ce cas, ce n'est pas vraiment l'activité scientifique qui nourrit l'enseignement, mais plutôt la matière enseignée qui fait émerger de nouvelles problématiques de recherche. S'agissant notamment du suivi des programmes CLIC et PPRT, c'est clairement la prise en charge de ce nouveau cours qui m'a poussé à étendre peu à peu le champ de mes analyses, pour ne plus seulement m'intéresser à la reconfiguration des jeux d'acteurs (*cf.* 2.2.), mais également à la façon dont ces deux instruments concrétisent les ambitions démocratiques de la loi risques de 2003. Car si les CLIC et PPRT ont pour principal objectif de mieux protéger le voisinage des sites Seveso, ils ont aussi vocation, l'un comme l'autre, à favoriser la participation des riverains aux décisions qui les concernent directement, notamment celles touchant aux usages et aux modes d'habiter (expropriations, délaissements, renforcement des logements)⁵⁵. Ces dernières années, j'ai donc tenté de documenter le plus précisément possible la mise en œuvre de ces deux programmes sous l'angle du dialogue avec les populations riveraines, dans le but notamment de valider mes observations de terrain, mais également d'expliquer les réticences et difficultés des représentants de l'État évoquées plus haut. Pour commencer, j'ai cherché à mesurer et quantifier la participation effective des habitants proches des sites Seveso en vérifiant systématiquement si, comme attendu, une place leur était faite dans les CLIC et les comités d'association chargés d'accompagner l'élaboration des PPRT. Après avoir rassemblé les données relatives à une quarantaine de cas répartis sur toute la France⁵⁶ et procédé à un examen détaillé de l'ensemble de ces sources documentaires, j'ai pu montrer que l'objectif poursuivi n'était que très rarement atteint, les riverains et leurs représentants étant dans la plupart des cas peu sollicités pour intégrer les CLIC d'un côté, contribuer de près ou de loin aux décisions prises dans le cadre des procédures PPRT de l'autre. Une fois ce constat correctement étayé sur ce grand nombre de cas, j'ai enfin cherché à expliquer ce rendez-vous manqué en identifiant les diverses logiques qui, dans la grande majorité des situations étudiées, jouent contre l'intégration des riverains et finalement empêchent leur émergence en tant que véritables acteurs de la prévention des risques industriels. Riches d'enseignements sur les freins à la participation dans ce secteur où l'ouverture aux populations locales est souvent revendiquée, cette enquête au long cours a fait l'objet de

⁵⁵ Sur la dimension participative des CLIC et PPRT, voir par exemple Suraud M.-G., Blin M.-P., de Terssac G. (dir.), *Risques industriels : quelle ouverture publique ?*, Toulouse, Octarès, 2009.

⁵⁶ Ces cas ont été choisis de façon à diversifier les situations en termes de configuration socio-spatiale, d'intensité des enjeux, de taille des services de l'État mis à contribution, etc. J'y reviendrai dans le mémoire original, dans le chapitre 6 consacré à l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans le cadre de la réforme post-AZF et de la mise en œuvre du programme PPRT.

valorisation diverses, sous forme d'articles [23 & 77] et de communications dans des colloques et forums professionnels où cette question est très fréquemment débattue [96, 97, 100, 124 & 127]. Plus récemment, ces interventions et prises de position m'ont également valu d'être sollicité pour participer à un groupe de travail de la FonCSI dédié au thème de la gouvernance des risques industriels et de la participation citoyenne sur les territoires⁵⁷. Créé suite à l'accident de Lubrizol de septembre 2019 et l'actualisation du débat sur la concertation en matière de risques industriels, cette initiative consiste à définir des voies de progrès susceptibles d'aider les acteurs en charge de ces missions à rendre la gouvernance des risques industriels moins performative et plus inclusive⁵⁸.

Sur ce même registre, je contribue enfin depuis 2019 à deux recherches-actions qui, l'une comme l'autre, ont pour objectif de solliciter des groupes d'habitants pour les faire participer à une action publique qui les concerne directement en tant que riverains, usagers ou simples citoyens. La première, liée au programme POPSU Territoires du PUCA⁵⁹, vise à questionner et mettre en débat la stratégie urbaine d'une petite ville de la Loire (Rive de Gier), dans le cadre d'ateliers et de séminaires de co-construction réunissant des habitants, des représentants associatifs, des élus locaux, des techniciens territoriaux et des représentants de l'État [78]. La seconde, qui s'inscrit dans le cadre du programme interrégional du massif alpin (POIA FEDER)⁶⁰, propose elle aussi d'associer des publics divers, notamment des habitants, des élus locaux et des experts géologues, pour les inciter à construire collectivement des moyens d'action permettant d'anticiper et prévenir les glissements de terrain lents qui affectent certains secteurs urbanisés de la vallée du Beaumont en Isère. Bien que différentes dans leurs principes, ces deux démarches sont pour moi l'occasion de dépasser le cadre de l'observation et de l'analyse en me plaçant également du côté de l'action et de l'expérimentation. Dans les deux cas, l'organisation des ateliers d'échange me permet en effet d'appliquer ce que j'ai appris ces dernières années et, dans le même temps, d'en tirer des enseignements pratiques qui viennent utilement compléter un savoir surtout théorique. Pour le moment, l'expérience me semble donc profitable à tous les points de vue. Elle me fait avancer au plan scientifique en me donnant la possibilité de mettre à l'épreuve le cadre conceptuel de mes analyses sur des situations vécues de l'intérieur. Mais elle me fait aussi avancer sur le volet pédagogique, dans la mesure où les expérimentations mises en place dans le cadre de ces deux projets fournissent de la « matière vivante » qui nourrit et rend encore plus concrets les échanges avec les étudiants.

3.3. Une prise de responsabilité favorable à de nouvelles ouvertures thématiques

Pour faire le tour complet de mes activités récentes, il est enfin nécessaire d'évoquer l'atelier « matières, énergie, déchets » du laboratoire EVS que je co-anime depuis quelques années

⁵⁷ Pour une présentation détaillée de ce groupe de travail, voir la page dédiée sur le site de la FonCSI : <https://www.foncsi.org/fr/recherche/axes/risques-territoire>.

⁵⁸ La gouvernance performative désigne des situations où la possibilité d'une concertation ou d'un échange avec le public est mise en scène et entretenue, mais où l'inclusion effective de ce public est négligeable en pratique. Pour une illustration éclairante, voir Futrell R., « Performative governance. Impression management teamwork and conflict containment in city commission proceedings », *Journal of contemporary ethnography*, vol. 27, n° 4, 1999, p. 494-529.

⁵⁹ Pour plus de détails, voir la page Internet dédiée au projet : <https://popsu.archi.fr/projet/rive-de-gier>.

⁶⁰ Ce projet est porté par le centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/glissements-terrain-lents-recherche-action-mieux-apprehender>.

avec Laurence Rocher (université Lyon 2) et Romain Garcier (ENS Lyon)⁶¹. Officialisée en 2016, cette prise de responsabilité a suivi de près la création d'un nouveau cours de l'ENTPE dédié à la prise en compte de la transition énergétique dans l'aménagement et la planification urbaine (cf. 6.3.). Pas spécialiste du sujet, j'envisage alors l'animation de cet atelier EVS comme un moyen efficace de gagner en compétences sur les thématiques de l'énergie et des déchets et, par la même occasion, d'accéder à des ressources utiles pour alimenter ce nouvel enseignement dont j'ai la charge. En contrepartie du travail de coordination et de représentation dans les différents conseils du laboratoire, l'intégration à cette petite communauté de recherche me permet de profiter d'une activité régulière de séminaires, de lectures partagées et de discussions avec les nombreux collègues spécialistes invités à présenter leurs travaux. En tant que co-animateur, je contribue dans le même temps à l'organisation de quelques journées d'étude, dont une s'est soldée par un projet de publication collective et un numéro spécial de revue [8 & 24]. Dans la foulée, j'ai également été embarqué dans deux projets ANR qui, de façon inattendue (compte tenu du taux de réussite moyen), ont été l'un et l'autre financés. Ces trois dernières années, mes activités scientifiques se sont donc étoffées de deux projets supplémentaires en lien avec les thématiques de l'atelier « matières, énergie, déchets » d'EVS. Le premier, dirigé par Laurence Rocher, s'intéresse aux énergies de récupération. Le second, coordonné par Romain Garcier, porte sur la gestion des déchets nucléaires.

En pratique, ma contribution à ces deux recherches collectives tient nécessairement compte du temps passé sur les autres projets, notamment les démarches POPSU et POIA évoquées juste avant. Dans les deux cas, cette participation se limite donc à quelques tâches de coordination et la prise en charge d'une « petite » étude de cas. S'agissant du projet RECUPERTE sur les énergies de récupération⁶², je m'occupe ainsi d'un sous-volet de la recherche qui consiste à suivre un projet de valorisation de chaleur fatale industrielle sur le terrain de la vallée de la chimie lyonnaise⁶³. Lancée tout récemment, l'enquête vise à retracer la trajectoire de ce projet et à mettre en évidence les difficultés sociotechniques qui entravent pour le moment sa concrétisation. L'objectif est notamment de montrer que si la nécessité de valoriser cette chaleur perdue ne fait pas débat, au regard notamment des enjeux écologiques, la conciliation des intérêts n'a cependant rien d'évident compte tenu des impératifs de proximité (géographique) et de sécurité (juridique et économique) qui s'imposent aux acteurs concernés, notamment les industriels qui détiennent la ressource et la collectivité locale qui entend capter cet énorme gisement pour alimenter ses réseaux de chauffage urbain. Pour rendre compte de ces discussions et permettre une analyse comparée avec les autres cas étudiés (dans le nord de la France et aux Pays-Bas), des entretiens sont en cours avec les principaux protagonistes, en particulier les groupes industriels parties prenantes du projet de valorisation, les représentants de la Métropole de Lyon qui portent le dossier et les services de l'État intéressés par le sujet. Pour compléter ce dispositif d'enquête, des débriefings réguliers sont organisés avec quelques informateurs privilégiés des missions énergie et vallée de la chimie de la Métropole qui suivent de près le dossier. D'ici la fin de

⁶¹ A l'occasion du renouvellement quinquennal du laboratoire qui a eu lieu récemment, Muriel Maillefer de l'université Lyon 3 et Natacha Gondran de l'école des Mines de Saint-Étienne ont rejoint le pilotage de l'atelier qui est désormais assuré en quintette. Pour une présentation détaillée de l'atelier, voir la page dédiée sur le site du laboratoire : <https://umr5600.cnrs.fr/fr/la-recherche/ateliers/flux-et-circulations/>.

⁶² Une présentation synthétique du projet est disponible sur le blog de l'atelier « matières, énergie, déchets » : <https://atelier2.hypotheses.org/projets-en-cours/recuperte>.

⁶³ La chaleur fatale industrielle correspond à l'énergie thermique produite par les unités de production qui n'est ni récupérée, ni valorisée.

la recherche, fixée à l'été 2022, quelques réunions de travail consacrées à la finalisation du projet pourraient également être observées.

Du côté du projet METROPOLITIN consacré aux déchets nucléaires de très faible activité (TFA)⁶⁴, ma contribution est là aussi calibrée de façon à ne pas trop alourdir un plan de charge déjà bien rempli. J'interviens néanmoins sur deux volets de la recherche, par le biais d'une enquête qui vise à retracer l'histoire de cette catégorie de déchets sur les trois dernières décennies. Concrètement, je m'intéresse à la manière dont ces matières encombrantes mais peu dangereuses ont été constituées en problème public dans le courant des années 1990, puis aux décisions qui ont été prises dans la foulée pour encadrer réglementairement leur gestion (des chantiers de démantèlement jusqu'à leur prise en charge dans un stockage dédié) et enfin, à la façon dont ce cadrage est aujourd'hui remis en cause, compte tenu notamment des démantèlements à venir et de la saturation prochaine de l'unique exutoire disponible. Cette approche généalogique, qui nourrit la compréhension des observations réalisées dans les autres volets de la recherche (notamment une comparaison avec plusieurs pays européens), repose en premier lieu sur un important travail d'analyse documentaire, notamment les rapports et comptes rendus produits par les différents groupes de travail techniques mis à contribution aux différentes périodes de développement de la réglementation de ces déchets TFA. Pour compléter ce premier jeu de données, des entretiens ont également été réalisés avec une vingtaine de « grands témoins » de cette histoire, notamment les participants à ces groupes de travail associant systématiquement l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), les principaux producteurs en charge des chantiers de démantèlement (c'est-à-dire EDF, le CEA et ORANO) et l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) qui administre les centres de stockage. Toujours en cours, cette enquête n'a pas encore été valorisée autrement que par des présentations aux séminaires internes qui scandent le déroulement de ce projet ANR.

Portant sur des domaines d'action publique assez éloignés des risques industriels, ces deux enquêtes sur les énergies de récupération et les déchets nucléaires pourraient donner l'impression d'un éparpillement peu favorable à la réflexion scientifique d'ensemble. Cependant, lorsqu'on entre dans le détail de chaque étude de cas comme on vient de le faire à l'instant, on constate que les situations analysées présentent de nombreux points communs avec mes autres terrains du moment. Sans pousser très loin la comparaison, au moins trois similitudes peuvent être mises en évidence. La première est que dans tous les cas, on se situe dans le champ d'action du ministère de l'environnement et, plus précisément, des deux directions sectorielles en charge de la prévention des risques (DGPR) et de l'énergie et du climat (DGEC). Le deuxième trait commun, qui découle en partie du précédent, est qu'on retrouve sur l'ensemble de ces terrains les mêmes corporations d'acteurs, notamment du côté des services administratifs qui sont le plus souvent représentés par des ingénieurs issus des grands et petits corps techniques de l'État (les Mines et les Ponts aux positions hiérarchiques les plus élevées, l'Industrie et les Mines et, dans une moindre mesure, les Travaux publics de l'État aux niveaux intermédiaires). Enfin, la troisième similitude concerne les processus de décision qui, dans toutes les situations observées, prennent la forme d'actions corporatistes « discrètes », c'est-à-dire d'échanges circonscrits à l'entre-soi des parties prenantes les plus légitimes, tels ces groupes de travail techniques chargés de réglementer les déchets nucléaires que l'on retrouve dans des configurations similaires dans les domaines de l'énergie et des risques industriels.

⁶⁴ Une présentation synthétique du projet est également disponible sur le blog de l'atelier « matières, énergie, déchets » : <https://atelier2.hypotheses.org/projets-en-cours/metropolitin>.

Compte tenu de ces convergences, on notera finalement que si l'ouverture thématique crée inévitablement de la dispersion, elle permet dans le même temps de diversifier les points de vue sur ce vaste champ d'action ministériel constitué des risques, de l'énergie et du climat et, ce faisant, de monter en généralité sur les spécificités de ces secteurs vis-à-vis de l'action publique environnementale dans son ensemble. Trois pistes de recherche me paraissent ainsi particulièrement prometteuses pour la suite. La première est liée aux ingénieurs des petits corps techniques, généralement ignorés des travaux de sciences sociales consacrés à l'État en action, mais qui jouent pourtant un rôle central dans la fabrique et la mise en œuvre des politiques publiques auxquelles je me suis intéressé ces dernières années. La deuxième concerne le recours systématique aux groupes de travail pour gouverner ces secteurs d'action publique, au niveau central comme au niveau local. La troisième enfin, qui prolonge la précédente, serait de tenter une analyse géographique de cette action publique organisée, prenant davantage en compte la dimension territoriale des structures relationnelles qui président à la fabrique et la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

Menée de front avec les enquêtes sur les déchets nucléaires et les énergies de récupération, la préparation de cette habilitation a été l'occasion d'un premier défrichage de ces trois pistes de recherche à partir d'une approche longitudinale de la réforme de politique publique déclenchée par la catastrophe d'AZF de 2001. On y reviendra dans le mémoire original (volume 3), après la présentation de la liste exhaustive des travaux et publications (partie 2 de ce volume 1) et d'une sélection d'articles illustrative de mon parcours de recherche (volume 2).

Travaux et publications

4. Liste classée des productions écrites et communications

Cette liste ne comprend pas les productions les plus anciennes, réalisées pendant la thèse. Elle ne comprend pas non plus les travaux les plus récents, publiés ou présentés après 2020.

4.1. Thèse

1. *Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Un siècle de gestion du danger dans deux contextes de l'agglomération lyonnaise (fin XIXe - fin XXe siècle)*, Thèse de géographie, Université Jean Monnet Saint-Étienne, 2001, 665 p.

4.2. Ouvrages scientifiques

2. *De la culture du risque. Paroles riveraines à propos de deux cours d'eau périurbains*, Paris, Editions de l'Aube, 2004, 170 p. (sous la direction de François Duchêne et Christelle Morel Journel, avec Thierry Coanus).
3. *Les leçons d'AZF. Chronique d'une loi sur les risques industriels*, Paris, La Documentation Française, 2008, 160 p. (avec Laure Bonnaud).
4. *Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains*, Paris, Lavoisier, 2010, 480 p. (avec Thierry Coanus, Jacques Comby et François Duchêne).
5. *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, Paris, PUF, 2014, 200 p. (avec Pierre Lascoumes, Laure Bonnaud et Jean-Pierre Le Bourhis).

4.3. Ouvrages de vulgarisation

6. *État des lieux. Les lieux de l'État*, Lyon, Éditions Libel, 2012, 156 p. (avec David Desaleux et Julien Langumier).
7. *De la prévention du risque industriel à la résilience des activités économiques. Vers une démarche de territoire*, Bron, Éditions du CEREMA, 2019, 92 p. (avec Claudia Basta et Sandra Decelle-Lamothe).

4.4. Direction de numéro de revue

8. La mise en politique des flux et circulations », *Géocarrefour*, vol. 91, n° 3, 2017 (avec Romain Garcier et Laurence Rocher).

4.5. Articles dans des revues à comité de lecture

9. « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon », *Déviance et Société*, vol. 27, n° 1, 2003, p. 3-24 (avec Christophe Bétin et Marie-Christine Renard).
10. « Devising Local Sustainable Development Indicators: from Technical Issues to Bureaucratic Stakes. The Greater Lyons Experience », *Local Environment*, vol. 8, n° 6, 2003, p. 615-626 (avec Christelle Morel Journel, Thierry Coanus et François Duchêne).
11. « Risque, territoire et longue durée : vers une "société du risque" ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, 2004, p. 19-25 (avec Thierry Coanus et François Duchêne).
12. « Social Aspects of CCTV in France: the Case of the City Centre of Lyons », *Surveillance & Society*, vol. 2, issue 2/3, 2004, p. 361-375 (avec Christophe Bétin).
13. « Des usines à la campagne aux villes industrielles. La cohabitation ville/industrie saisie à travers l'histoire du droit des établissements classés », *Développement Durable et Territoires*, Dossier 4, 2005, en ligne (avec Laure Bonnaud).
14. « La cartographie au service de l'action publique. L'exemple de la gestion des risques industriels », *EspacesTemps.net*, Textuel, 2007, en ligne.
15. « L'écriture des règlements par les fonctionnaires du ministère de l'écologie. La fabrique administrative du PPRT », *Politix*, vol. 23, n° 90, 2010, p. 193-223.
16. « La construction sociale de la nuisance. Un exemple dans un quartier industriel de la banlieue lyonnaise », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 106, 2010, p. 176-184 (avec Jonathan Humez).
17. « Les fonctions sociales et politiques de l'étude de dangers dans le domaine des risques industriels », *Géocarrefour*, vol. 85, n° 4, 2011, p. 293-301.
18. « Enquêter sur la fonction publique d'État. Une approche photosociologique des lieux de travail de l'administration », *ethnographiques.org*, n° 23, 2011, en ligne (avec David Desaleux et Julien Langumier).
19. « Écrire la loi. Un travail de bureau pour hauts fonctionnaires du ministère de l'Écologie », *Sociologie du travail*, vol. 55, n° 4, 2013, p. 475-494 (avec Laure Bonnaud).
20. « Quelle architecture institutionnelle pour le développement durable ? La restructuration des services régionaux du ministère de l'écologie », *Revue française d'administration publique*, n° 149, 2014, p. 223-237 (avec Jean-Pierre Le Bourhis).
21. « Fusionner les administrations pour mieux coordonner l'action publique ? Le devenir de l'autorité environnementale après la création du ministère du Développement durable », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 105-125 (avec Laure Bonnaud).
22. « Drafting the Law. Civil Servants at Work at the French Ministry of Ecology », *Sociologie du travail*, vol. 56, supplément 1, 2014, p. 1-20 (avec Laure Bonnaud).

23. « Le conflit comme mode de participation. Les habitants contestataires de la politique de prévention des risques industriels », *Participations*, n° 13, 2015, p. 89-117.
24. « Désigner, mesurer, réguler : la mise en politique des flux et circulations », *Géocarrefour*, vol. 91, n° 3, 2017, en ligne (avec Romain Garcier et Laurence Rocher).
25. « Le New Public Management au concret : nouvelles recettes pour vieux problèmes ? Le cas de l'inspection des installations classées », *Pôle Sud*, n° 48, 2018, p. 27-42 (avec Laure Bonnaud).
26. « La prévention des risques industriels, frein ou moteur du développement économique ? Un débat revisité à l'aune du PPRT de la vallée de la chimie lyonnaise », *Développement durable & territoires*, vol. 9, n° 3, 2018, en ligne.
27. « Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes ? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise », *Participations*, n° 24, 2019, p. 83-109 (avec Alice Daquin, Marine Huet, Julien Lebian et Camille Martinez).

4.6. Articles scientifiques dans des ouvrages collectifs

28. « Les collectivités locales à l'épreuve des risques environnementaux », in Marcou G., Bruycker (de) P. (dir.), *Annuaire 2002 des collectivités locales*, CNRS Editions, Paris, 2002, p. 129-148 (avec François Duchêne).
29. « Le risque comme représentation : une contribution de la géographie sociale », in Moriniaux V. (dir.), *Les risques*, Nantes, Editions du Temps, Questions de géographie, 2003, p. 88-105 (avec Christelle Morel Journal et François Duchêne).
30. « Contribution de la cartographie à la gestion des risques industriels : l'exemple de la maîtrise de l'urbanisation », in Scarwell H.-J. et Franchomme M. (dir.), *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2004, p. 361-369.
31. « La catastrophe comme construction du champ médiatique. L'effondrement de Fourvière (1930) à travers la presse écrite », in Favier R. et Granet-Abisset A.-M. (dir.), *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, CNRS-MSH-Alpes, 2005, p. 93-114.
32. « La construction du risque social par l'image : l'exemple de la vidéosurveillance à Lyon », in Coanus T. et Pérouse J.-F. (dir.), *Villes et risques. Regards croisés sur quelques cités "en danger"*, Paris, Economica, 2006, p. 125-140 (avec Christophe Bétin).
33. « La construction sociale du risque environnemental : un objet géographique ? », in Séchet R. et Veschambre V. (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 173-186 (avec Christelle Morel Journal et François Duchêne).
34. « Débattre, informer, communiquer, concerter, participer, alerter ou interpeller ? Genèse du chapitre information dans la loi Bachelot du 30 juillet 2003 », in Suraud M.-G., Blin M.-P., de Terssac G. (dir.), *Risques industriels : quelle ouverture publique ?*, Toulouse, Octarès, 2009, p. 59-72 (avec Laure Bonnaud).

35. « Identification et analyse des risques en entreprise : de l'approche déterministe à l'approche probabiliste », in Brilhac J.-F., Favro K. (dir.), *Planifier le risque industriel*, Paris, Victoires éditions, 2009, p. 30-42 (avec Guillaume Chantelauve).
36. « Risque géotechnique et activité symbolique : les habitants des collines lyonnaises en quête de sens », in Coanus T., Comby J., Duchêne F., Martinais E. (dir.), *Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains*, Paris, Lavoisier, 2010, p. 219-230.
37. « Expertise d'Etat et risques industriels. La persistance d'un modèle technocratique depuis les années 1970 », in Bérard Y. et Crespin R. (dir.), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2010, p. 161-175 (avec Laure Bonnaud).
38. « L'emprise du risque sur les espaces industriels », in November V., Penelas M., Viot P., *Habiter les territoires à risques*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011, p. 101-119.
39. « Lyon ou l'importance des risques technologiques », in Veyret Y., Laganier R. (dir.), *Atlas des risques en France*, Paris, Éditions Autrement, 2013, p. 78-79.
40. « Une catastrophe au Parlement. La contribution des débats parlementaires à l'écriture du droit », in Galembert C., Rozenberg O., Vigour C. (dir.), *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, L.G.D.J., 2014, p. 243-259 (avec Laure Bonnaud).
41. « Que fait la restructuration de l'État à l'action publique locale ? L'exemple de l'environnement », in Huré M., Rousseau M., Béal V., Gardon S., Meillerand M.-C., *(Re)penser les politiques urbaines. Retour sur 20 ans d'évolution de l'action publique dans les villes françaises (1995-2015)*, Paris, Éditions du PUCA, 2018, p. 153-160.
42. « Le PPRT : l'approche française par la réduction de la vulnérabilité », in Basta C., Decelle-Lamothe S., Martinais E., *De la prévention du risque industriel à la résilience des activités économiques. Vers une démarche de territoire*, Bron, Éditions du CEREMA, 2019, p. 30-46.

4.7. Rapports de recherche et d'étude

43. *La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne sur trois sites « à risque » de la grande région lyonnaise (fin XIX^{ème} — fin XX^{ème})*, Rapport de recherche pour le Contrat de Plan État / Région Rhône-Alpes, ENTPE-RIVES, 2000 (avec Thierry Coanus et François Duchêne).
44. *La culture du risque en question(s). Étude de deux sites inondables en zone périurbaine de l'agglomération lyonnaise*, Rapport de recherche financé par le programme « risques naturels » du Contrat de Plan État / Région Rhône-Alpes, ENTPE-RIVES, 2001 (avec François Duchêne, Christelle Morel Journal et Thierry Coanus).
45. *Indicators into Action: local sustainability indicator sets in their context*, The Pastille Consortium, European Union FP5, Final Report, 2002.
46. *Les indicateurs en action. Développement durable, indicateurs et aide à la décision : l'empreinte du local*, The Pastille Consortium, European Union FP5, Rapport final (D19).

47. *De la loi au règlement : la fabrique administrative du PPRT*, Rapport d'étude pour le ministère de l'écologie et du développement durable, ENTPE-RIVES, 2006.
48. *Les territoires du risque. La prévention des risques industriels comme processus de coproduction*, Rapport synthétique pour programme « Risque Décision Territoire » de la D4E du ministère de l'écologie et du développement durable, ENTPE-RIVES, INRA-TSV, 2007 (avec Laure Bonnaud, François Duchêne, Françoise Lafaye et Magali Nonjon).
49. *Écrire la loi. Sociogenèse de la loi Bachelot du 30 juillet 2003*, Rapport de recherche pour le programme « Risque Décision Territoire » de la D4E du ministère de l'écologie et du développement durable, INRA-TSV, ENTPE-RIVES, 2007 (avec Laure Bonnaud).
50. *La mise en règlement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Production normative et réforme de la prévention des risques industriels*, Rapport de recherche pour le programme « Risque Décision Territoire » de la D4E du ministère de l'écologie et du développement durable, ENTPE-RIVES, 2007.
51. *Ouvrir la concertation sur les risques industriels. La constitution du CLIC de Feyzin (69)*, Rapport de recherche pour le programme « Risque Décision Territoire » de la D4E du ministère de l'écologie et du développement durable, ENTPE-RIVES, 2007 (avec Magali Nonjon, François Duchêne et Françoise Lafaye).
52. *Les CLIC en Rhône-Alpes. Bilan et perspectives*, Rapport d'étude pour la DREAL Rhône-Alpes, ENTPE-RIVES et Triangle, 2010 (avec Cécile Ferrieux et Gwenola Le Naour).
53. *La prévention des risques industriels en France. Bilan et perspectives*, Actes du séminaire « Les enjeux d'une gestion territorialisée des risques technologiques », PUCA, ENPC-LATTS, ENTPE-RIVES, 2010 (avec Jean-Pierre Galland).
54. *Incertitudes et prévention des risques industriels*, Rapport de recherche pour le programme « Risques, incertitudes et décision » de la FonCSI, ENTPE-RIVES, 2010 (avec Fanny Girin).
55. *L'information sur les risques industriels : quelles attentes, quels besoins ?*, Rapport d'étude pour la DREAL Rhône-Alpes, ENTPE-RIVES et Triangle, 2012 (avec Éva-Marie Goepfert et Gwenola Le Naour).
56. *La prévention des risques industriels : de la décision prescrite à la décision en actes*, Rapport de recherche pour le programme « Risques, incertitudes et décision » de la FonCSI, ENTPE-RIVES, 2012 (avec Fanny Girin).
57. *Jalons pour une histoire des mobilisations et instances collectives destinés à réduire les nuisances liées à l'industrie. Saint-Fons et Pont de Claix (1968-2010)*, Rapport de recherche pour le programme « Dynamiques de négociation et compromis » de la FonCSI, IEP de Lyon, Triangle, 2013 (avec Gwenola Le Naour et Robin Le Noan).
58. *Les collectivités locales à l'épreuve du PPRT. Une redéfinition du rôle pour des décisions plus concertées*, Rapport de recherche pour le programme « Risques, incertitudes et décision » de la FonCSI, ENTPE-RIVES, 2014.
59. *Citoyens en danger contre riverains responsables. La mobilisation habitante engendrée par l'élaboration des PPRT*, Rapport de recherche pour le programme « Risques, incertitudes et décision » de la FonCSI, ENTPE-RIVES, 2015.

60. *L'élaboration du PPRT de la vallée de la chimie lyonnaise. La prévention des risques industriels comme moteur du développement économique*, Rapport de recherche pour le programme « Risques, incertitudes et décision » de la FonCSI, ENTPE-RIVES, 2015.

4.8. Diffusion de la recherche

61. « La construction d'un territoire industriel "à risque" : le couloir de la chimie lyonnais », *Pouvoirs Locaux*, n° 56, 2003, p. 58-64.
62. « L'administration des risques industriels : entre renouvellement et stabilité », *Regards sur l'actualité*, La documentation Française, n° 328, 2007, p. 25-37.
63. « L'industrie chimique et ses riverains : une relation ambivalente. Le cas de la grande région lyonnaise », *Les Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, n° 48, 2007, p. 68-76 (avec Thierry Coanus et François Duchêne).
64. « De la loi au règlement. La définition administrative et réglementaire du PPRT », Actes du colloque *Risques industriels majeurs, sciences humaines et sociales*, LERASS, MSHS Toulouse, MSH Alpes, Toulouse, 2007, p. 279-288.
65. « "Les enjeux d'une gestion territorialisée des risques technologiques. Spécificités françaises et mise en perspective internationale". Compte rendu de séminaire (Paris, novembre 2007 – janvier 2009) », *Natures Sciences Sociétés*, n° 17, 2009, p. 79-81 (avec Jean-Pierre Galland).
66. « La loi du 30 juillet 2003 et ses implications réglementaires », in Galland J.-P., Martinais E., *La prévention des risques industriels en France. Bilan et perspectives*, Actes du séminaire « Les enjeux d'une gestion territorialisée des risques technologiques », PUCA, ENPC-LATTS, ENTPE-RIVES, 2010, p. 31-38.
67. « L'évaluation des risques industriels. Une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours », *Les Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, n° 62, 2011, p. 51-61.
68. « L'analyse des risques de 1970 à nos jours. L'histoire d'un instrument d'évaluation des risques industriels particulièrement controversé », *Pour Mémoire*, n° hors série, 2011, p. 76-86.
69. « Les CLIC à l'heure du bilan. L'exemple de Rhône-Alpes », *Risques infos*, n° 28, 2011, p. 10-11.
70. « Incertitudes et prévention des risques industriels », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, 2011-06, p. 21-38 (avec Fanny Girin).
71. « L'épreuve de la décision. Le PPRT ou l'art de concilier les enjeux de sécurité et de développement », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, 2012-08, en ligne.
72. « L'information sur les risques industriels : quelles attentes ? Quels besoins », *Risques infos*, n° 32, 2013, p. 20-21.
73. « Pouvoir de conviction et difficulté d'appropriation des cartes », *Les Cahiers de l'IAU IdF*, n° 166, 2013, p. 115-117.
74. « Les collectivités locales à l'épreuve du PPRT : une redéfinition du rôle pour des décisions plus concertées », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, 2014-09, en ligne.

75. « Citoyens en danger contre riverains responsables. La mobilisation habitante engendrée par l'élaboration des PPRT », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, 2015-05, en ligne.
76. « L'élaboration du PPRT de la vallée de la chimie lyonnaise. La prévention des risques industriels comme moteur du développement économique », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, 2016-04, en ligne.
77. « L'administration des risques urbains et les controverses avec les habitants », *Pour Mémoire*, hors-série n° 22, 2017, p. 69-72.
78. « La lutte des centralités dans la petite ville intermétropolitaine », *Urbanisme*, n° 72, 2020, p. 58-59 (avec Christelle Morel Journel, François Duchêne, Georges Gay et Laurence Rocher).

4.9. Communications dans des colloques et congrès

79. « The inhabitants of Lyons (France) faced with the risk of land movement: symbolic activity and a search for meaning », Annual meeting *Applications of risk analysis in industry and government*, Society for Risk Analysis, Arlington (USA), 3-6 décembre 2000
80. « L'industrie chimique et ses riverains : éléments et structure d'une relation ambivalente », Colloque international *Risques et territoires*, UMR-CNRS 5600, ENTPE, Vaulx-en-Velin, 16-18 mai 2001.
81. « Risque géotechnique et activité symbolique : les habitants des collines lyonnaises en quête de sens », Colloque international *Risques et territoires*, UMR-CNRS 5600, ENTPE, Vaulx-en-Velin, 16-18 mai 2001.
82. « Gestion des risques industriels, processus de négociation et partage de responsabilité : l'exemple des usines chimiques du sud de Lyon », Colloque *Activités à risques et démocratie : vers de nouvelles formes de gouvernance ?*, Institut Européen de Cindyniques, Paris, 17-19 mars 2003.
83. « La catastrophe de Fourvière (Lyon, novembre 1930) à travers la presse écrite : en quoi une construction polymorphe peut-elle faire culture ? », Colloque *Le traitement médiatique des catastrophes dans l'histoire : entre oubli et mémoire*, HESOP, MSH-Alpes et Université Pierre Mendès France, Grenoble, 10-12 avril 2003.
84. « Social Aspects of CCTV in France: the case of the city centre of Lyons », Colloque *CCTV and Social Control: The Politics and Practice of Video-surveillance*, Centre for Criminological Research, University of Sheffield, Sheffield, 8-9 janvier 2004 (avec Christophe Bétin).
85. « De la loi au règlement. La définition administrative et réglementaire du PPRT », Colloque *Risques industriels majeurs, sciences humaines et sociales*, LERASS, MSHS Toulouse, MSH Alpes, Toulouse, 6-7 décembre 2007.
86. « Expertise d'État et risques industriels. La persistance d'un modèle technocratique depuis les années 1970 », Colloque international *L'expertise comme objet flou : déplacements d'objets et nouvelles perspectives de recherche dans les sciences du politique*, CRAPE, Rennes, 12-13 mars 2008 (avec Laure Bonnaud).
87. « Identification et analyse des risques : de l'approche déterministe à l'approche probabiliste », Colloque *La planification des risques industriels : une approche*

transdisciplinaire, CERDACC, GRE, Université Haute-Alsace, Mulhouse, 14 novembre 2008 (avec Guillaume Chantelauve).

88. « Une catastrophe au Parlement. L'écriture du droit à travers le débat parlementaire », Colloque *Faire parler le Parlement*, CNRS, Sciences Po Paris, Paris, 13-14 octobre 2010 (avec Laure Bonnaud).
89. « Histoire des analyses de risques, de 1970 à nos jours », Colloque *1810-2010 : 200 ans d'inspection des installations classées*, MEEDDM, Comité d'histoire et DGPR, Paris, 10 novembre 2010.
90. « When tools of measurements produce uncertainty. Prevention of industrial risks within a French refinery », Colloque *Risk, Uncertainty and Policy*, Mid-Sweden University, Östersund, 23-25 mars 2011 (avec Fanny Girin).
91. « Retour sur une innovation procédurale de la prévention des risques industriels. Une analyse critique du fonctionnement des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) », Congrès de l'AFS, RT 38 Session 2A, Grenoble, 5 juillet 2011 (avec Cécile Ferrieux et Gwenola Le Naour).
92. « Après la fusion : effets de la recomposition de l'État environnemental au sein de deux services régionaux » Congrès de l'AFSP, Section thématique 11 *L'État en restructuration*, Strasbourg, 1^{er} septembre 2011 (avec Jean-Pierre Le Bourhis).
93. « Task force or Super Ministry ? Institutional models and transformations of environmental administration in France », International Workshop *Governing the Sustainable Development. Evolution of Environmental Administrations in Europe and United States*, Sciences Po Paris, Paris, 21 septembre 2012 (avec Laure Bonnaud, Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis).
94. « L'Etat et la mise en œuvre des politiques de développement durable dans les territoires » Colloque *L'Etat en mutations. Réformes et fusions dans l'administration française (2007-2012)*, Sciences Po Paris, Paris, 15 novembre 2012 (avec Jean-Pierre Le Bourhis).
95. « DREAL, portrait de groupe. Profils et pratiques des hauts fonctionnaires du développement durable en région », Colloque *L'Etat en mutations. Réformes et fusions dans l'administration française (2007-2012)*, Sciences Po Paris, Paris, 16 novembre 2012 (avec Laure Bonnaud, Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis).
96. « L'appréhension des risques dans les projets industriels et les effets sur la concertation », *11^e Rencontres Décider ensemble*, Assemblée Nationale, Paris, 22 mai 2014.
97. « L'administration des risques urbains et les controverses avec les habitants », Colloque *Aménageurs et populations au fil du temps : de la consultation au dialogue*, Comité d'histoire du ministère de l'environnement, Paris, 7 juillet 2016.
98. « Fusionner pour administrer le développement durable. Des administrations sectorielles en quête de transversalité », Congrès AFSP, Section thématique *Redécouper les frontières de l'action publique : de quoi la « transversalité » est-elle le nom ?*, Montpellier, 12 juillet 2017 (avec Laure Bonnaud et Jean-Pierre Le Bourhis).
99. « Les vieilles recettes du nouveau management public : le cas de l'inspection des installations classées », Congrès AFSP, Section thématique *Que fait le New Public*

Management aux politiques environnementales ?, Montpellier, 12 juillet 2017 (avec Laure Bonnaud).

- 100.« Le rôle de l'information dans l'appropriation des risques par les publics riverains », Colloque *Industrie : concilier sécurité et information du public*, France Nature Environnement, Paris, 20 septembre 2017.
- 101.« Rive-de-Gier en prospective. Une démarche contributive pour une transition réussie », *Forum annuel POPSU Territoires*, PUCA, Paris, 15 janvier 2020 (avec Christelle Morel Journal).

4.10. Présentations de travaux lors de séminaires

- 102.« La construction du risque social par l'image : le cas de la vidéosurveillance dans les espaces publics à Lyon », Séminaire *Les risques urbains / Les cités privées : contre quels risques ?*, Institut français d'études anatoliennes, Istanbul (Turquie) 28-29 octobre 2001 (avec Christophe Bégin).
- 103.« Risques industriels et maîtrise de l'urbanisation : vers une redéfinition du rôle de l'État ? », Séminaire *Vers un Etat régulateur ?*, CPVS-DRAST, LATTS, Paris, 27 avril 2004.
- 104.« Place et usages de l'analyse probabiliste dans la gestion des risques industriels : le cas de la France », Séminaire *Probabilité, incertitude et action publique urbaine*, Laboratoire RIVES, ENTPE, 30 juin 2005.
- 105.« Regard sur un siècle de gestion des risques industriels (fin XIXe - début XXIe siècle) », Séminaire *Pratiques et discours du développement durable (PRADIS)*, ENS Lyon, Lyon, 11 avril 2006.
- 106.« Débattre, informer, communiquer, concerter, participer, alerter ou interpeller. Genèse des CLIC dans la loi "Risques" du 30 juillet 2003 », Séminaire *Information, Communication sur les Risques Industriels*, MSHS Toulouse, Toulouse, 12 décembre 2006 (avec Laure Bonnaud).
- 107.« De la loi au règlement : la fabrique administrative du PPRT, nouveau dispositif de prévention des risques industriels », Journée d'étude *Risques sanitaires, industriels et de sécurité des aliments. Approches sociologiques*, INRA-TSV, Réseau R2S, Paris, 5 avril 2007.
- 108.« L'écriture de la loi "Bachelot" sur les risques industriels après AZF : norme publique et politique réglementaire », Journée d'étude *Gouverner l'environnement*, Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de La Rochelle, Laboratoire de sociologie de l'action publique, La Rochelle, 15 juin 2007 (avec Laure Bonnaud).
- 109.« Expertise d'État et risques industriels en France depuis les années 1970 », Journée d'études *Pollutions et risques environnementaux, approches croisées France/Mexique*, INRA-Ritme, Ivry-sur-Seine, 11 mars 2008.
- 110.« Présentation de l'ouvrage *Les leçons d'AZF* », Séminaire du LaSSP, IEP de Toulouse, 12 mars 2009 (avec Laure Bonnaud).
- 111.« Les épreuves de la territorialisation : la création des CLIC en Rhône-Alpes », Journée d'étude *Risques et territoires*, Réseau risques et sociétés (R2S), Paris, 26 mars 2009 (avec Magali Nonjon).

- 112.« L'emprise du risque sur les espaces industriels », Journée d'étude *Habiter les territoires à risque*, ESPrI, EPFL, Lausanne, 30 avril 2009.
- 113.« Ville et risques industriels : quelle relation ? », Séminaire *Ville, risques et surveillance*, UMR CNRS 5600, ENS-LSH, 11 juin 2009.
- 114.« L'étude de dangers dans le domaine des risques industriels : entre savoir et décision », Journée d'étude *L'urbanisme et ses études*, MOSAP, Triangle et RIVES, Lyon, 23 octobre 2009.
- 115.« Les leçons d'AZF. Chronique d'une loi sur les risques industriels », Séminaire *Catastrophes, risques et sciences sociales*, EHESS-GSPM et CERI-Sciences Po, Paris, 16 avril 2010 (avec Laure Bonnaud).
- 116.« La raffinerie de Feyzin. Conflits d'implantation, conflits d'usages et coopérations », Séminaire *Débordements industriels dans la cité et leurs conflits*, CNAM-CDHTE, Paris, 14 février 2011 (avec Gwenola Le Naour).
- 117.« Dix ans après AZF : quelle réforme de la prévention des risques industriels ? », Journée d'étude *CLIC-PPRT*, TVES-ULCO, Dunkerque, 3 novembre 2011.
- 118.« Le gouvernement urbain des risques industriels depuis les années 1970 : l'histoire d'un renforcement progressif des pouvoirs étatiques », Séminaire *Sciences sociales de l'urbain*, ENS Lyon, Lyon, 19 mars 2012.
- 119.« Un double point de vue sur la réorganisation des services déconcentrés du ministère du développement durable après 2007 », Journée d'étude *État des lieux. Les lieux de l'État*, ENS Lyon, Lyon, 24 janvier 2013.
- 120.« Présentation de l'ouvrage *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'Etat* », Séminaire *SH-EAU*, IRSTEA, Montpellier, 14 novembre 2014 (avec Jean-Pierre Le Bourhis).
- 121.« Le conflit comme mode de participation. Les habitants contestataires de la politique de prévention des risques industriels », Séminaire *Conflit et participation*, UMR CITERES, Tours, 14 janvier 2016.
- 122.« La restructuration des services de l'État et les instruments d'action publique », Séminaire *Retour sur vingt ans d'action publique urbaine*, PUCA, MEDDE, 1^{er} février 2016.
- 123.« Analyse longitudinale d'une réforme de politique publique. La prévention des risques industriels entre 2001 et 2016 », Séminaire *Analyser l'action publique*, Triangle, Lyon, 23 mars 2017.
- 124.« La prévention des risques industriels en France. Une politique publique participative », Séminaire Mesa Técnica para discutir a versao preliminar do *Protocolo de Comunicação Participativa de Riscos Tecnológicos*, Companhia Ambiental do Estado de São Paulo (CETESB), São Paulo, 8 décembre 2017.
- 125.« Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes. Retour sur trois expérimentations dans les quartiers populaires de la périphérie lyonnaise », Séminaire *Les conseils citoyens*, Université Paris Nanterre, Paris, 20 mars 2018 (avec Alice Daquin et Camille Martinez).
- 126.« Retour sur une enquête photosociologique au cœur de la cité administrative de Lyon » Séminaire *L'œil des chercheur.e.s. Les pratiques photographiques dans les études urbaines*, EVS, Université de Lyon, Lyon, 26 novembre 2018 (avec David Desaleux),.

127.« Une approche constructiviste du risque industriel en géographie. Application à l'analyse des conflits liés à la mise en œuvre du programme PPRT », Séminaire de recherche *Prévention et modes d'adaptation face aux risques en milieu urbain*, Université Paris 1, Campus Condorcet, Aubervilliers, 12 février 2021.

5. Charges d'enseignement et responsabilités pédagogiques

Le métier de chercheur à l'ENTPE ressemble beaucoup à celui de maître de conférence à l'université. Même s'il n'existe pas de service de cours à proprement parler, l'activité s'équilibre entre les charges d'enseignement et d'encadrement des étudiants, les tâches d'ingénierie pédagogique, les responsabilités administratives diverses et quand il reste un peu de temps, le travail de recherche. Dans mon cas, cette répartition se caractérise par une charge de cours plus élevée que la moyenne (surtout dans la deuxième moitié de mon parcours) et le pilotage pendant huit ans de la voie d'approfondissement *Aménagement et politiques urbaines* APU.

5.1. Responsabilité de la voie d'approfondissement APU

De 2006 à 2013, j'ai eu la charge de cette voie d'approfondissement dédiée à l'un des cinq domaines de spécialisation de l'école (avec le génie civil, le bâtiment, les transports et l'environnement). Comme son nom l'indique, cette spécialisation propose une formation combinant deux approches disciplinaires principales, l'urbanisme d'une part, l'analyse des politiques publiques d'autre part. Se rapportant aux principaux domaines d'action des ingénieurs TPE, l'urbanisme est à la fois enseigné comme un champ professionnel et un champ académique mobilisant différents types de savoirs (juridique, géomatique, économique, anthropologique, sociologique, etc.), tandis que l'analyse des politiques publiques, par son attention aux conditions d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action publique, permet de sensibiliser les étudiants à leurs futurs environnements de travail.

La VA APU coordonne des enseignements dans les trois années de la scolarité à l'ENTPE : un module de 25 h en tronc commun en première année, 120 h de cours spécifiques en deuxième année et 320 h en troisième année (incluant le travail de fin d'étude et son suivi). Pendant mes huit années en responsabilité, mon rôle de responsable de la VA APU a consisté en de multiples tâches : constituer, organiser et actualiser l'offre pédagogique de l'ENTPE en matière d'urbanisme, d'aménagement et de politiques urbaines ; recruter les professeurs principaux des cours proposés ; assurer la coordination pédagogique de l'ensemble des cours par année, assurer un suivi pédagogique individualisé des étudiants de deux et troisième année (soit en moyenne 80 étudiants) ; superviser le suivi des stages de mise en situation professionnelle de deuxième année ; organiser le suivi pédagogique des travaux de fin d'étude et la tenue des jurys de soutenance ; accompagner les étudiants (en particulier non-fonctionnaires) dans leur future insertion professionnelle ; superviser la personne en charge du secrétariat de la VA. La charge en année ordinaire pour cette fonction d'ingénierie pédagogique est estimée à 600 heures.

5.2. Charges de cours

Depuis 2016 *Risques, catastrophes et aménagement*. Institut d'Urbanisme de Lyon, cours de M2 dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (responsable).

Depuis 2014	<i>Transition énergétique et aménagement</i> . ENTPE, cours de deuxième année dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (responsable).
Depuis 2012	<i>La fabrique de la participation citoyenne</i> . ENTPE, cours de troisième année dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (responsable).
Depuis 2011	<i>Module risques technologiques</i> . ENTPE, cours de troisième année dans le domaine de l'environnement (intervenant).
2010 à 2016	<i>Introduction à l'urbanisme</i> . ENTPE, cours de première année de tronc commun (intervenant).
2006 à 2016	<i>Risques, catastrophes et aménagement</i> . Institut d'Urbanisme de Lyon, cours de M2 professionnel dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (intervenant).
2006 à 2007	<i>Politiques publiques de l'équipement</i> . ENTPE, cours de deuxième année de tronc commun (intervenant).
Depuis 2006	<i>Problématique et méthodologie du travail de fin d'étude</i> . ENTPE, cours de troisième année dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (co-responsable).
2004 à 2016	<i>Villes et risques</i> . Institut d'Urbanisme de Lyon, cours de M2 recherche dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (intervenant).
2003 à 2005	<i>Prévention des risques industriels</i> . ENTPE, mastère spécialisé « Maîtrise et gestion des risques naturels et industriels » (intervenant).
2003 à 2004	<i>Controverse</i> . ENTPE, cours de troisième année dans le domaine de l'environnement (co-responsable).
2002 à 2004	<i>Controverse</i> . ENTPE, cours de première année de tronc commun (intervenant).
1998 à 2006	<i>Anthropologie urbaine</i> . ENTPE, cours de troisième année dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (co-responsable).

5.3. Suivis de doctorants (tutorats de thèse)

1. Benbouzid Bilel, *La prévention situationnelle. Genèse et développement d'une science pratique (1965-2005)*, Thèse de géographie, aménagement et urbanisme, Université Lumière Lyon 2, 2011 (sous la direction de Franck Scherrer).
2. Ferrieux Cécile, *Les couloirs du risque. Les milieux industriels et le gouvernement des risques dans la Vallée de la chimie*, Thèse de science politique, Université de Lyon, 2015 (sous la direction de Gilles Massardier).
3. Le Noan Robin, *La continuité par le changement. Les changements comme facteurs de stabilité dans la conduite de l'action publique de gestion des risques industriels à Pont-de-Claix (1971-2011)*, Thèse de science politique, Université de Lyon, 2015 (sous la direction de Christine Dourlens).
4. Girin Fanny, *La « sécurité » en fuite. La construction du contrôle à partir des relations entre groupes dans une raffinerie*, Thèse de sociologie, Université Aix Marseille, 2017 (sous la direction de Pierre Fournier).

5.4. Encadrement de mémoires (niveaux M1 et M2)

Pour plus de lisibilité, les travaux encadrés sont classés par thématiques : sécurisation de l'espace et de la vidéosurveillance (13 mémoires) ; prévention des risques et pollutions industriels (20 mémoires) ; prévention des risques naturels (8 mémoires) ; restructuration de l'État environnemental (9 mémoires) ; participation citoyenne (4 mémoires) ; transition écologique (4 mémoires).

Sécurisation de l'espace et de la vidéosurveillance (13 mémoires)

Vallet Bertrand, *La construction et gestion de l'insécurité dans un espace public partagé. L'exemple du centre d'échange de Perrache à Lyon*, Mémoire de DEA Villes et sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2003.

Baron Anne-Laure, *La résidentialisation à l'épreuve du territoire. Le cas du quartier de la Thibaude à Vaulx-en-Velin*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2003.

Poupy Nicolas. *Quelles représentations pour l'insécurité ? Processus de construction de l'insécurité à travers la mise en œuvre de la vidéosurveillance, le cas des commerçants du Vieux-Lyon*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2003.

Touchard Emilie, *Le tropisme de la nuisance dans le discours associatif sur le cadre de vie. Enquête auprès des associations de commerçants et de riverains de la Goutte d'Or (Paris 18^e)*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2004.

De Beausse Tiphaine, *Le processus de fermeture d'un ensemble résidentiel. Le cas de la copropriété Ménival à Saint-Priest*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2005.

Benbouzid Bilel, *L'inéluctable ascension de la prévention situationnelle. Le cas de la Ville de Lyon*, Mémoire de DEA Villes et sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2005.

Cinget Anne, *La vidéosurveillance comme un outil de lutte contre l'insécurité ? Perceptions de l'outil et de ses usages*, Mémoire de DEA Villes et sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2006.

Lorand Julie, *La sécurité dans l'aménagement et la gestion d'un territoire urbain. Le Grand Parc de Miribel Jonage*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2006.

Boissole Damien, *Le discours sur la banlieue au travers de la campagne présidentielle 2012*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2012.

Palierse Damien, *Voisins vigilants ou le « neighborhood watch » à la française : une nouvelle forme de reproduction du contrôle social*, travail de fin d'études, Mémoire de master recherche Villes et sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2013.

Matray Clément, *Un projet de salle de consommation de drogue à moindre risque à Paris. La difficile mise en forme d'un dispositif controversé*, Mémoire de master recherche Villes et Sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2014.

Ballarin Théo, *Fabrique et évaluation des études de sûreté et de sécurité publique. Analyse d'un dispositif national de prévention situationnelle. Le cas de la région lyonnaise*, Mémoire de master Ville et Environnements Urbains, Université de Lyon, 2018.

Maillot Valérie, *Le développement de résidences fermées touristiques au Brésil : simple produit immobilier ou véritable aspiration sociale ? Exemple de la ville littorale d'Angra dos Reis*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2020.

Prévention des pollutions et risques industriels (20 mémoires)

Thébault Christine, *Implantation d'un laboratoire « haute sécurité » (P4) à Lyon et gestion du risque biologique*, Mémoire de TFE, ENTPE, 1999.

Lafenêtre Sophie, *La Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) de Saint-Médard-en-Jalles ou une remise en question de la « culture du risque »*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2002.

Humez Jonathan, *Construction sociale de la nuisance dans un quartier industriel de la banlieue lyonnaise. Le cas des Razes à Feyzin*, Mémoire de DEA Villes et sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2004.

Tcheng Sophie, *Les nez du dispositif RespiraLyon : une production de savoir ?*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2005.

Lévêque Stéphane, *Quelles évolutions de la gestion communale face aux risques technologiques. Le cas de la révision du PLU du Grand Lyon*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2006.

Peinturer Cédric, *La gestion des risques sur le port aux pétroles de Strasbourg, mémoire de master recherche*, IEP de Lyon, Université Lyon 2, 2007.

Pagnucco Fabrice, *En quoi la loi Bachelot et ses nouveaux dispositifs modifient-ils les rapports ville-usine ? L'exemple de l'usine Bayer Crop Science à Limas*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2007.

Capcarrère Timothée, *Mise en place de la démarche PPRT dans le Rhône. Le rôle de la DDE du Rhône au sein de la démarche PPRT*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2008.

Ferrieux Cécile, *Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : des acteurs entre apprentissage et stratégie. Le cas de la vallée de la chimie à Lyon*, Mémoire de master recherche, IEP de Lyon, Université Lyon 2, 2009.

Santurette Raphaël, *Construction sociale du risque dans un village rural et industriel du Limousin. Le cas de Saillat-sur-Vienne*, Mémoire du master recherche Villes et sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2009.

Momber Thomas, *Analyse de la révision des études de dangers en vue des PPRT. Comment les PPRT ont-ils influencé l'élaboration des nouvelles études de dangers ?*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2009.

Le Noan Robin, *La place des groupes d'intérêt dans la construction des politiques de prévention des risques industriels*, Mémoire de master recherche, IEP de Lyon, Université Lyon 2, 2010.

Barthès Laurine, *Mise en place de la procédure PPRT autour de l'usine Comhurex de Narbonne*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2011.

Hochart Clémentine, *Les politiques de prévention des risques industriels face à la rhétorique de la participation. L'exemple de la campagne d'information du public « Les bons réflexes »*, Mémoire de M1, Sciences Po Lyon, Université Lyon 2, 2011.

Reynier Oriane, *Analyse de la création récente de la coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2014.

Guitard Eléna, *Les entreprises riveraines des usines Seveso face au PPRT. Le cas de Genay*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2016.

Monnet Laurence, *L'impossible mobilisation. L'exemple des chefs d'entreprise visés par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Salaise-sur-Sanne*, Mémoire de master recherche, Sciences Po Lyon, Université de Lyon, 2016.

Daviot Aurélien, *Du monopole... Au monopole ? Étude de la confrontation des savoirs en santé environnementale sur un terrain industriel*, Mémoire de master recherche, Sciences Po Lyon, Université de Lyon, 2017.

Ducrot Cyrielle, *L'application du PPRT de la vallée de la chimie lyonnaise. La mise en place du dispositif d'accompagnement pour la sécurisation des logements vue par les habitants*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2018.

Bezborodko Paul, *L'information préventive des risques industriels : le regard des collectivités locales*, Mémoire de master Ville et Environnements Urbains, Université de Lyon, 2018.

Prévention des risques naturels (8 mémoires)

Florence Chehrian, *Institutionnels et cataphiles : rencontre de deux milieux sur le thème des souterrains de Lyon*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2000.

Baroudi Gihad, *Approche historique de la prise en compte des risques d'érosion des falaises de la Côte des Basques à Biarritz*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2002.

Loukil Samir, *Les conséquences de la loi Bachelot du 30 juillet 2003 sur l'élaboration des plans de prévention des risques naturels*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2005.

Prabawa Fajar Yudi, *Le rôle de la socialisation dans le système de gestion des désastres en Indonésie. Un cas d'étude au Département du Bantul, Région du Yogyakarta en Indonésie*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2008.

Vidal Simon, *Vidourle reviendra ! Construction de la résilience par les acteurs institutionnels et renforcement de la communauté villageoise à Sommières après l'inondation de septembre 2002*, Mémoire de master recherche Villes et sociétés, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2013.

Chapollard Alexis, *Observation de la Promotion Immobilière et gestion des risques naturels à Nice*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2014.

Brune Pénélope, *Vivre avec la mer. Gérer le risque à l'échelle locale Littoral + 2°, un projet aménagement au service de la gestion du risque de submersion*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2016.

Bachelier Paul, *L'État face à Xynthia. De la mise en place des « zones de solidarité » aux opérations de déconstruction*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2020.

Restructuration de l'État environnemental (9 mémoires)

Schneider Quentin, *Les effets du développement durable sur le projet d'autoroute A45*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2010.

Neubert Béline, *Le rôle dissocié des différents échelons de l'Etat dans la planification. Le cas de la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2011.

Petitjean Aurélie, *Les logiques dissimulées du processus d'élaboration du référentiel national d'évaluation des agendas 21*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2011.

Monet Frédéric, *Le SCOT du pays lédonien : une pédagogie ambiguë à destination des décideurs ?*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2012.

Abdallah Andriarimalala, *Application du droit des sols (ADS) : une décentralisation inachevée et inachevable ?*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2014.

Cambon Elodie, *Solidarité en ingénierie publique auprès des communes rurales et relais de l'État aux collectivités territoriales en la matière*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2016.

Roux Maxime, *Quelle place pour l'État dans les territoires ? Mise en évidence des tendances et des singularités de l'action territoriale de l'État au prisme d'une de ses politiques publiques, les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)*, Mémoire de master recherche, Sciences Po Lyon, Université de Lyon, 2018.

Daugé Nicolas, *La prédominance des acteurs locaux dans la construction de projet de renouvellement urbain. Le cas du centre-ville de Rive-de-Gier (Loire)*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2020.

Bachelierie Paul, *L'État face à Xynthia. De la mise en place des « zones de solidarité » aux opérations de déconstruction*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2020.

Participation citoyenne (4 mémoires)

Voué Maël, *Zones calmes et participation citoyenne. Analyse comparée de la participation citoyenne des expériences de Rennes Métropole et de la Ville de Paris*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2013.

Schryve Marine, *La concertation, une composante importante du projet urbain et influente sur l'organisation des métiers de l'urbanisme*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2017.

Lhermite Antoine, *La prise en compte de la parole des habitants dans les documents d'urbanisme. Le cas de la Métropole grenobloise*, Mémoire de master Ville et Environnements Urbains, Université de Lyon 2018.

Rutault Chloé, *Les citoyens acteurs de l'aménagement urbain. Rennes et ses habitants à l'épreuve du budget participatif*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2019.

Transition écologique (4 mémoires)

Chevrier Jean-Baptiste, *Les jardins solidaires à Paris : la nature comme nouvel objet social*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2013.

Maro Florian, *La construction des centres commerciaux en Russie s'inscrit-elle dans les grandes tendances de l'urbanisme russe ?*, Mémoire de TFE, ENTPE, 2015.

Roux Maxime, *Quelle place pour l'État dans les territoires ? Mise en évidence des tendances et des singularités de l'action territoriale de l'État au prisme d'une de ses politiques publiques, les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)*, Mémoire de master recherche, Sciences Po Lyon, Université de Lyon, 2018.

Lecomte Flora, *L'engagement écologique en périurbain : l'exemple du zéro déchet dans la vallée du Gier*, Mémoire du master 2 Sciences sociales, ENS de Lyon, 2020.

Références citées

- Arborio A.-M., Fournier P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Armand Colin, 1999.
- Barbier R., Larrue C., « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n° 1, 2011, p. 67-104.
- Béal V., *Les politiques du développement durable. Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, Thèse de science politique, Université de Saint-Étienne, 2011.
- Becker H. S., *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1998.
- Blondiaux L., Sintomer Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 17-35.
- Bonnaud L., *Experts et contrôleurs d'État : les inspecteurs des installations classées de 1810 à nos jours*, Thèse de sociologie, ENS Cachan, 2002.
- Bouleau G., *Manuel d'analyse des politiques publiques à l'usage des ingénieurs et des urbanistes. Exemples dans le domaine de l'eau et de l'environnement*, Paris, Presses des ponts, 2019.
- Burawoy M., « Pour la sociologie publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 176-177, 2009, p. 121-144.
- Cefaï D., *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.
- Chaline C., Dubois-Maury J., *La ville et ses dangers*, Paris, Elsevier Masson, 1994.
- Charron S., Gresillon J.-M., Baumont G., Freissinet C., Monteil M., « Le programme de recherche Risque-Décision-Territoire du ministère de l'écologie et du développement durable », *La Houille Blanche*, n° 2, 2005, p. 53-56.
- Chatzis K., Ribeill G., « L'espace des carrières des ingénieurs de l'équipement dans le public et le privé (1800-2000) », *Revue française d'administration publique*, n° 116, 2005, p. 651-670.
- Chevallier J., « La "modernisation de l'action publique" en question », *Revue française d'administration publique*, n° 158, 2016, p. 585-598.
- Colmellère C., « Une expérience pédagogique du débat public en école d'ingénieur. Le cas du nucléaire », Communication au colloque SHST2013-UPEC *Sciences Humaines en Sciences et Techniques*, Créteil, 7-8 février 2013.
- Desaleux D., Huguet J., *Qui l'eût cru(e). Si le Rhône m'était conté*, Catalogue de l'exposition de photographies sonore financée par le programme Mémoire du risque, DIREN Rhône-Alpes, 2009.
- Dourlens C., « Villes, risques et périls », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 40, 1988, p. 3-10.

- Dreyfus F., « La révision générale des politiques publiques, une conception néolibérale du rôle de l'État ? », *Revue française d'administration publique*, n° 136, 2010, p. 857-864.
- Duclos D., « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'Année sociologique*, vol. 46, n° 2, 1996, p. 309-337.
- Elias N., *Engagement et distanciation. Contribution à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, 1993.
- Epstein R., *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- Epstein R., « L'État local, de la résistance à la résidualisation. Les services extérieurs à l'épreuve des réformes administratives », in Eymeri-Douzans J.-M., Bouckaert G. (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant-De Boeck, 2013, p. 585-603.
- Faure A., Douillet A.-C. (dir.), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.
- Fournier P., Hatzfeld N., Lomba C., Muller S., « Étudier le travail en situation », in Arborio A.-M., Cohen Y., Fournier P., Hatzfeld N., Lomba C., Muller S., *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, p. 7-21.
- Futrell R., « Performative governance. Impression management teamwork and conflict containment in city commission proceedings », *Journal of contemporary ethnography*, vol. 27, n° 4, 1999, p. 494-529.
- Gilbert C., « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, 2003, p. 55-72.
- Gilbert C., Caille F., Lemieux C., « Des objets à géométrie très variable. Entretien avec Claude Gilbert », *Politix*, vol. 11, n° 44, 1998, p. 29-38.
- Hatzfeld N., « L'intensification du travail en débat. Ethnographie et histoire aux chaînes de Peugeot-Sochaux », *Sociologie du travail*, n° 46, 2004, p. 291-307.
- Jacquot S., « Approche séquentielle », in Boussagnet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 81-87.
- Langumier J., *Survivre à l'inondation. Pour une ethnologie de la catastrophe*, Paris, ENS Éditions, 2008.
- Larrue C., *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, 2004.
- Lascoumes P., Le Bourhis J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 37-66.
- Lascoumes P., *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.
- Le Galès P., *Le retour des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- Levy J. Warin P., « Ressortissants », in Boussagnet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 555-561.
- Mazet P., « Vers l'État plateforme. La dématérialisation de la relation administrative », *La vie des idées*, 2 avril 2019. En ligne : <https://laviedesidees.fr/Vers-l-Etat-plateforme.html>.

- Muller S., « Le rapport idéologique au terrain. La normalisation du travail par la règle sanitaire », in Arborio A.-M., Cohen Y., Fournier P., Hatzfeld N., Lomba C., Muller S., *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008, p. 299-312.
- Neveu E., « Recherche et engagement : actualité d'une discussion », *Questions de communication*, n° 3, 2003, p. 109-120.
- Pinson G., *Gouverner la ville par projet*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Pinson G., Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 5, 2007, p. 555-597.
- Roby C., « Évolutions de la formation et de la recherche en sciences humaines et sociales dans les écoles d'ingénieurs en France », *Phronesis*, vol. 4, n° 2, 2015, p. 17-33.
- Rot G., Borzeix A., Demazière D., « Ce que les écrits font au travail », *Sociologie du travail*, vol. 56, n° 1, 2014, p. 4-15.
- Suraud M.-G., Blin M.-P., de Terssac G. (dir.), *Risques industriels : quelle ouverture publique ?*, Toulouse, Octarès, 2009.
- Thoenig J.-C., « Le bricolage des engagements », *Sociologie du travail*, vol. 41, n° 3, 1999, p. 307-316.
- Vant A., « La géographie sociale lyonnaise en perspective », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 3, 1984, p. 131-146.
- Veltz P., « Les spécificités de l'enseignement des sciences "molles" en école d'ingénieur », Communication au séminaire GRESUP, Paris, 3 février 1994.
- Vérin H., « L'identité de l'ingénieur : quelques repères historiques », *Recherche & Formation*, n° 29, 1998, p. 11-20.
- Weisbein J., *Sociologie des risques. Présentation du séminaire 2015-2016*, Toulouse, Institut d'Études Politiques de Toulouse, 2015.

Table des matières

Partie 1 - Parcours de recherche et d'enseignement	5
1. Le temps de l'installation	5
1.1. La rencontre avec les risques urbains.....	6
1.2. Un goût prononcé pour la recherche de plain-pied	7
1.3. Des enquêtes immersives réinvesties dans la formation des ingénieurs.....	9
2. Le temps de la spécialisation	12
2.1. Des projets successifs consacrés aux suites d'AZF	13
2.2. Un recentrement thématique propice aux ouvertures disciplinaires	17
2.3. La spécialisation comme facteur d'engagement	22
3. Le temps de la diversification	24
3.1. Des entrées au ministère converties en recherches sur le ministère.....	25
3.2. Un pas de côté pour combler un manque dans la formation.....	28
3.3. Une prise de responsabilité favorable à de nouvelles ouvertures thématiques	31
Partie 2 - Travaux et publications	35
4. Liste classée des productions écrites et communications	35
4.1. Thèse	35
4.2. Ouvrages scientifiques	35
4.3. Ouvrages de vulgarisation	35
4.4. Direction de numéro de revue.....	35
4.5. Articles dans des revues à comité de lecture	36
4.6. Articles scientifiques dans des ouvrages collectifs	37
4.7. Rapports de recherche et d'étude.....	38
4.8. Diffusion de la recherche	40
4.9. Communications dans des colloques et congrès	41
4.10. Présentations de travaux lors de séminaires	43
5. Charges d'enseignement et responsabilités pédagogiques	45
5.1. Responsabilité de la voie d'approfondissement APU	45
5.2. Charges de cours.....	45
5.3. Suivis de doctorants (tutorats de thèse).....	46
5.4. Encadrement de mémoires (niveaux M1 et M2).....	47
Références citées	51
Table des matières	54



Sélection de publications

Volume 2

Emmanuel Martinais

Habilitation à diriger des recherches

Discipline : aménagement de l'espace et urbanisme

Présentée et soutenue publiquement le 29 septembre 2022

Composition du jury :

- Rémi Barbier de l'ENGEES (rapporteur)
- Gabrielle Bouleau de l'INRAE (rapporteure)
- Christine Dourlens de l'université Jean Monnet Saint-Étienne
- Corinne Larrue de l'université Paris-Est (garante)
- Patrice Melé de l'université de Tours (rapporteur)

1. La liste des publications sélectionnées

Ce volume 2 comprend une sélection de vingt-six publications significatives et représentatives de l'évolution de mes objets de recherche. Classées de façon thématique, ces publications illustrent mon parcours depuis 2001, dans ses trajectoires multiples qui suivent tantôt les sentiers balisés de la géographie, tantôt les chemins de traverse de la sociologie et de la science politique. Le premier paquet de sept articles et chapitres d'ouvrage est illustratif des travaux de début de parcours consacrés à la construction sociale des risques urbains. Le deuxième paquet regroupe les publications marquantes sur la prévention des risques industriels et les changements induits par la catastrophe d'AZF. Le troisième paquet correspond enfin aux travaux les plus récents qui illustrent la diversification de mes objets et terrains de recherche. Au final, cette sélection hétéroclite est composée de douze articles publiés dans des revues scientifiques avec comité de lecture, de neuf chapitres d'ouvrages collectifs et de cinq textes aux statuts divers. Chacune de ces publications est présentée par son titre, son résumé, son plan et un lien permettant d'accéder au texte complet en ligne.

Les travaux sur la construction sociale des risques urbains

1. « La construction sociale du risque environnemental : un objet géographique ? », in Séchet R. et Veschambre V. (dir), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 173-186 (avec Christelle Morel Journel et François Duchêne).
2. « Risque, territoire et longue durée : vers une "société du risque" ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, 2004, p. 19-25 (avec Thierry Coanus et François Duchêne).
3. « L'industrie chimique et ses riverains : une relation ambivalente. Le cas de la grande région lyonnaise », *Les Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, n° 48, 2007, p. 68-76 (avec Thierry Coanus et François Duchêne).
4. « L'emprise du risque sur les espaces industriels », in November V., Penelas M., Viot P., *Habiter les territoires à risques*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011, p. 101-119.
5. « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon », *Déviance et Société*, vol. 27, n° 1, 2003, p. 3-24 (avec Christophe Béтин et Marie-Christine Renard).
6. « La catastrophe comme construction du champ médiatique. L'éboulement de Fourvière (1930) à travers la presse écrite », in Favier R. et Granet-Abisset A.-M. (dir.), *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, CNRS-MSH-Alpes, 2005, p. 93-114.

7. « Risque géotechnique et activité symbolique : les habitants des collines lyonnaises en quête de sens », in Coanus T., Comby J., Duchêne F., Martinais E. (dir.), *Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains*, Paris, Lavoisier, 2010, p. 219-230.

Les travaux sur la prévention des risques industriels

8. « Des usines à la campagne aux villes industrielles. La cohabitation ville/industrie saisie à travers l'histoire du droit des établissements classés », *Développement Durable et Territoires*, Dossier 4, 2005, en ligne (avec Laure Bonnaud).
9. « Écrire la loi. Un travail de bureau pour hauts fonctionnaires du ministère de l'Écologie », *Sociologie du travail*, vol. 55, n° 4, 2013, p. 475-494 (avec Laure Bonnaud).
10. « Une catastrophe au Parlement. La contribution des débats parlementaires à l'écriture du droit », in Galembert C., Rozenberg O., Vigour C. (dir.), *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, L.G.D.J., 2014, p. 243-259 (avec Laure Bonnaud).
11. « Débattre, informer, communiquer, concerter, participer, alerter ou interpellé ? Genèse du chapitre information dans la loi Bachelot du 30 juillet 2003 », in Suraud M.-G., Blin M.-P., de Terssac G. (dir.), *Risques industriels : quelle ouverture publique ?*, Toulouse, Octarès, 2009, p. 59-72 (avec Laure Bonnaud).
12. « L'écriture des règlements par les fonctionnaires du ministère de l'écologie. La fabrique administrative du PPRT », *Politix*, vol. 23, n° 90, 2010, p. 193-223.
13. « Expertise d'État et risques industriels. La persistance d'un modèle technocratique depuis les années 1970 », in Bérard Y. et Crespin R. (dir.), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2010, p. 161-175 (avec Laure Bonnaud).
14. « L'administration des risques industriels : entre renouvellement et stabilité », *Regards sur l'actualité*, La documentation Française, n° 328, 2007, p. 25-37.
15. « Les fonctions sociales et politiques de l'étude de dangers dans le domaine des risques industriels », *Géocarrefour*, vol. 85, n° 4, 2011, p. 293-301.
16. « L'évaluation des risques industriels. Une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours », *Les Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, n° 62, 2011, p. 51-61.
17. « Le PPRT : l'approche française par la réduction de la vulnérabilité », in Basta C., Decelle-Lamothe S., Martinais E., *De la prévention du risque industriel à la résilience des activités économiques. Vers une démarche de territoire*, Bron, Éditions du CEREMA, 2019, p. 30-46.

18. « L'élaboration du PPRT de la vallée de la chimie lyonnaise. La prévention des risques industriels comme moteur du développement économique », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, 2016-04, en ligne.
19. « Le conflit comme mode de participation. Les habitants contestataires de la politique de prévention des risques industriels », *Participations*, n° 13, 2015, p. 89-117.

Les travaux sur l'État environnemental et la participation

20. « Quelle architecture institutionnelle pour le développement durable ? La restructuration des services régionaux du ministère de l'écologie », *Revue française d'administration publique*, n° 149, 2014, p. 223-237 (avec Jean-Pierre Le Bourhis).
21. « Fusionner les administrations pour mieux coordonner l'action publique ? Le devenir de l'autorité environnementale après la création du ministère du Développement durable », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 105-125 (avec Laure Bonnaud).
22. « Enquêter sur la fonction publique d'État. Une approche photosociologique des lieux de travail de l'administration », *ethnographiques.org*, n° 23, 2011, en ligne (avec David Desaleux et Julien Langumier).
23. « Que fait la restructuration de l'État à l'action publique locale ? L'exemple de l'environnement », in Huré M., Rousseau M., Béal V., Gardon S., Meillerand M.-C., *(Re)penser les politiques urbaines. Retour sur 20 ans d'évolution de l'action publique dans les villes françaises (1995-2015)*, Paris, Éditions du PUCA, 2018, p. 153-160.
24. *L'information sur les risques industriels : quelles attentes, quels besoins ?*, Rapport d'étude pour la DREAL Rhône-Alpes, ENTPE-RIVES et Triangle, 2012 (avec Éva-Marie Goepfert et Gwenola Le Naour).
25. « Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes ? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise », *Participations*, n° 24, 2019, p. 83-109 (avec Alice Daquin, Marine Huet, Julien Lebian et Camille Martinez).
26. « Matières à scandales ou matières recyclables ? Trois décennies de débats sur la libération des déchets nucléaires de très faible activité (TFA) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 35, 2021, en ligne.

2. Les travaux sur la construction sociale des risques urbains

1. « **La construction sociale du risque environnemental : un objet géographique ?** », in Séchet R. et Veschambre V. (dir), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 173-186 (avec Christelle Morel Journel et François Duchêne).

Résumé. Ce chapitre propose de poser les bases théoriques et méthodologiques de ce que pourrait être une approche constructiviste du risque en géographie. Le propos n'est pas de rejeter en bloc les apports des approches naturalistes et culturalistes, mais plutôt de soumettre au débat les conditions d'un élargissement du champ d'observation et d'interprétation de la géographie sur cet objet spécifique qu'est le risque. Une telle mise au point semble en effet nécessaire pour assurer à la géographie, qu'elle se dise sociale ou pas, une place et une légitimité spécifiques aux côtés des autres sciences sociales dans l'interprétation du réel.

Le risque n'est pas naturel ou industriel, mais social

- Penser le risque, c'est penser les acteurs sociaux
- Le risque comme anticipation

« Le social d'abord, l'espace ensuite ». Oui, mais comment ?

- Diversité et conflictualité des réalités sociales
- La dimension spatiale du risque

Pour une démarche ethnographique en géographie

- Le local comme échelle d'investigation privilégiée
- La question cruciale des méthodes

Quelle géographie ?

<https://books.openedition.org/pur/377?lang=fr>

2. « **Risque, territoire et longue durée : vers une "société du risque" ?** », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, 2004, p. 19-25 (avec Thierry Coanus et François Duchêne).

Résumé. S'il a émergé à la fin des années 1970, le débat relatif à la gestion des risques a connu depuis une dizaine d'années une certaine fortune, tant médiatique que scientifique. Il n'est pas d'événement inattendu, au caractère de catastrophe ou de simple accident, qui ne donne lieu à de savants commentaires sur le risque et sa « maîtrise », le plus souvent dans une joyeuse confusion sémantique. Quelques événements récents, par ailleurs fort tragiques, ont littéralement décuplé le rythme des commentaires : décidément, le « risque » est à la mode. Sujet « omnibus » par excellence, comme dirait Pierre Bourdieu, l'événement catastrophique (ou du moins, la représentation que l'on s'en fait) invite tout un chacun à ne pas manquer le train de la « société du risque ». Pour autant, la faveur médiatique même dont ces thèses font l'objet, la porosité qu'elles autorisent, et souvent sans grand contrôle, entre les champs académique, politique et technique, devraient inciter à un minimum de circonspection.

Une posture de recherche

L'analyse des risques territorialisés : quelques résultats

- Du côté des riverains de la source de danger
- Du côté des gestionnaires du risque

Vers une « société du risque » ?

http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Coanus-Duchene-Martinis_ARU-95.pdf

3. « L'industrie chimique et ses riverains : une relation ambivalente. Le cas de la grande région lyonnaise », *Les Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, n° 48, 2007, p. 68-76 (avec Thierry Coanus et François Duchêne).

Résumé. La notion est hybride, le terme équivoque, le risque n'est pas un objet défini ou le produit stabilisé d'un calcul, il est éminemment relationnel. La compréhension de la relation « habitante » au risque industriel, interdit de se limiter à la perspective trop étroite des professionnels en charge de sa gestion technique et administrative : la relation des riverains à leur environnement industriel – mais aussi physique, humain, social – n'est pas statique, définie une fois pour toutes en fonction de paramètres simples, elle relève d'un ajustement permanent aux micro-événements quotidiens. Une dynamique qui alimente un incessant travail d'interprétation, un face-à-face qui exige du sens. Illustration par les riverains de la chimie lyonnaise.

La relation à l'industrie chimique : éléments

- Voir...
- ... ou ne pas voir
- Sentir, entendre : l'incontournable présence de l'activité industrielle

La relation à l'industrie chimique : structure

- L'observation empirique au quotidien : l'interprétation provoquée
- Des odeurs à la pollution : le spectre d'une possible maladie
- Une rhétorique de la dénégation
- « Ailleurs (autrefois), c'est (c'était) bien pire » : le mistigri des nuisances

La nécessité de faire sens

<http://annales.org/site/re/2007/re48/coanus.pdf>

4. « L'emprise du risque sur les espaces industriels », in November V., Penelas M., Viot P., *Habiter les territoires à risques*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011, p. 101-119.

Résumé. L'objet de cet article est de rendre compte de la formation d'un espace industriel du sud de l'agglomération lyonnaise, pour tenter de saisir, dans le temps long de l'histoire, la façon dont se structure la relation du risque au territoire. La description de ce processus historique permet de distinguer quatre modèles successifs, qui correspondent à autant de formes possibles de cette relation. On verra également que ces quatre modèles sont explicatifs de la façon dont les risques industriels contribuent à façonner les espaces sur lesquels ils sont susceptibles de se matérialiser.

Introduction

Le modèle de la mise à distance

- L'isolement des établissements dangereux
- La différenciation des espaces comme mode de régulation

Le modèle de l'invisibilisation

- L'esquisse d'un rapprochement ville-usines
- La confirmation d'une attirance mutuelle
- Désindustrialisation et urbanisation des derniers « vides »

Le modèle de la cohabitation raisonnée

- La montée en puissance d'une logique préventive
- Le renforcement des prescriptions d'usage
- Un développement urbain sous contrôle

Le modèle de l'aménagement sécuritaire

- La prolifération des instruments dédiés aux risques industriels
- L'intégration progressive des risques dans l'aménagement

Conclusion

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00935719/document>

5. « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon », *Déviance et Société*, vol. 27, n° 1, 2003, p. 3-24 (avec Christophe Bétin et Marie-Christine Renard).

Résumé. Inauguré par Raymond Barre quelques jours avant les élections municipales du printemps 2001, à l'issue d'une campagne très marquée par la question de la sécurité, le dispositif de vidéosurveillance du centre-ville de Lyon s'inscrit aujourd'hui dans les orientations sécuritaires du nouvel exécutif, mené par le socialiste Gérard Collomb. S'il répond pour partie aux préoccupations et aux enjeux des groupes sociaux les plus exposés aux problèmes de délinquance (commerçants et riverains notamment), la mise en œuvre d'un tel outil participe aussi largement de la construction de la déviance. Non seulement il contribue, de par son existence, à consolider les représentations dominantes en matière de sécurité, mais en plus, l'usage qui en est fait conduit à reformuler les règles et les normes sociales permettant de qualifier les pratiques et les comportements déviants sur l'espace public.

Les « prêt-à-penser » de la sécurité

Les commerçants et les habitants de la Presqu'île face à l'insécurité...
... ou comment le « jeune de banlieue » devient la figure emblématique de la délinquance
L'invention d'une nouvelle catégorie : la « délinquance d'importation »

La vidéosurveillance : une réponse aux pressions des groupes sociaux influents ?

Le diagnostic local de sécurité : quand le chiffre vient consolider la représentation sociale
La vidéosurveillance, clé de voûte du Contrat local de sécurité

Quand le réel doit se plier à la représentation collective

Rendre la vidéosurveillance intelligente
Les déterminants sociaux et économiques à l'œuvre dans le travail d'objectivation des images

De l'anticipation de la délinquance à la qualification de ses supposés prodromes

Conclusion

<https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-1-page-3.htm>

6 « La catastrophe comme construction du champ médiatique. L'éboulement de Fourvière (1930) à travers la presse écrite », in Favier R. et Granet-Abisset A.-M. (dir.), *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, CNRS-MSH-Alpes, 2005, p. 93-114.

Résumé. La diversité des parutions de la presse locale et nationale au lendemain de la catastrophe de Fourvière (13 novembre 1930) montre à quel point ce type d'événement n'existe qu'à travers le regard que l'on porte sur lui. Fruit d'une interprétation et d'une mise en discours, la catastrophe est une construction qui repose sur des représentations, des images, des témoignages, des écrits caractéristiques d'une époque, d'une société et des institutions qui les produisent (au rang desquelles les organes d'information occupent une position particulière). Chaque quotidien construit ainsi sa propre réalité selon un ensemble de dispositions liées à la nature du journal, à sa position dans le champ médiatique de l'époque, à ses orientations idéologiques et politiques et à sa plus ou moins grande proximité avec le pouvoir local. La catastrophe est donc aussi objet de débat et de conflits de définition qui ne sont pas simplement l'expression libre d'opinions différentes. L'enjeu est ici clairement politique puisqu'à travers la représentation de la catastrophe qu'un journal donné tente d'imposer à ses lecteurs, il s'agit aussi de légitimer ou à l'inverse de disqualifier le pouvoir politique en place.

Des journaux et des catastrophes

Un point de vue constructiviste de la catastrophe : « l'officielle » et les autres

De la crise politique à la focalisation médiatique sur les causes de l'éboulement

Conclusion

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00507145/document>

7. « Risque géotechnique et activité symbolique : les habitants des collines lyonnaises en quête de sens », in Coanus T., Comby J., Duchêne F., Martinais E. (dir.), *Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains*, Paris, Lavoisier, 2010, p. 219-230.

Résumé. Situées en plein centre de la ville de Lyon, les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse connaissent des problèmes récurrents d'instabilité qui, depuis plusieurs décennies, se sont traduits par de nombreux sinistres et quelques grandes catastrophes. Lié à l'existence d'un vaste réseau de galeries souterraines, et plus largement à la présence non contrôlée de circulations hydrauliques dans le sous-sol des collines, ce danger génère une activité symbolique particulière au sein des populations riveraines. En particulier, le monde des souterrains, qui n'est plus utilisé depuis un siècle environ, s'est progressivement reconstruit dans l'imaginaire des habitants. Les lieux ont été réinventés et de nouvelles fonctions leur ont été attribuées. Univers énigmatique, étrange, mystérieux parfois, inaccessible, invisible et comme « en dehors du réel », les souterrains stimulent les imaginations et favorisent la production, le développement et la diffusion d'histoires et de légendes, dont le contenu peut parfois paraître fantaisiste ou irréaliste. Pour autant, toutes ces productions symboliques ne sont pas dénuées d'intérêt car elles permettent de mettre en ordre une réalité qui n'a pas de cohérence

apparente, puis de donner un sens aux dangers auxquels sont régulièrement confrontés les habitants de ces collines.

Les galeries à travers le temps : de la perte d'usage à l'apparition d'un danger spécifique

Entre réalité et légendes : la production d'un imaginaire du monde souterrain

La relation des habitants au danger : une nécessaire recherche de sens

Conclusion

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00507148/document>

3. Les travaux sur la prévention des risques industriels

8. « Des usines à la campagne aux villes industrielles. La cohabitation ville/industrie saisie à travers l'histoire du droit des établissements classés », *Développement Durable et Territoires*, Dossier 4, 2005, en ligne (avec Laure Bonnaud).

Résumé. L'objet de cet article est de retracer sociologiquement l'histoire du droit des installations classées ou plutôt de la partie de ce droit qui concerne l'urbanisation autour des établissements dangereux et qui entend ainsi encadrer les relations entre la ville et l'industrie. Cette perspective permet d'envisager deux aspects complémentaires de cette question : d'une part, on examine le droit comme une façon de représenter un problème et notamment comment la place de la question urbaine y a été pensée et définie ; d'autre part, on s'intéresse aux règles juridiques comme des outils, des ressources de catégories, de concepts qui définissent des cadres pour l'action publique. Ainsi, l'histoire du droit des installations classées contribue à mettre en lumière la façon dont la gestion de la proximité ville/industrie articule en permanence (mais selon des modalités qui varient au fil du temps) les dimensions sociales, économiques et environnementales qui permettent aujourd'hui d'appréhender et de définir le développement durable.

Le décret de 1810 : un texte fondateur pour le bonheur de tous et le bien-être de chacun

- Du règlement des litiges à la régulation des nuisances
- Le déménagement à la campagne pour un développement sans entrave

La loi de 1917 ou le paradoxal repli vers l'intérieur des usines

- Une loi d'inspiration libérale qui précise les conditions de l'inspection
- Inspecteurs du travail et des établissements classés
- Une approche centrée sur l'usine, pas sur son environnement
- Une politique publique sans usage

De Feyzin (1966) à Toulouse (2001) : de nouveaux outils au service du développement industriel

- La sécurité, condition nécessaire du développement industriel durable
- La maîtrise de l'urbanisation : protéger l'industrie avant de protéger les populations

Un retour programmé des usines à la campagne ?

<https://journals.openedition.org/developpementdurable/749>

9. « Écrire la loi. Un travail de bureau pour hauts fonctionnaires du ministère de l'Écologie », *Sociologie du travail*, vol. 55, n° 4, 2013, p. 475-494 (avec Laure Bonnaud).

Résumé. Cet article analyse le travail d'écriture de la loi Bachelot sur les risques technologiques, votée le 30 juillet 2003, mais mise en chantier par le gouvernement de Lionel Jospin au lendemain de la catastrophe de l'usine AZF, en septembre 2001. Il se focalise sur le travail concret des fonctionnaires du ministère de l'Écologie chargés de définir les orientations de cette réforme, de les transcrire en dispositions d'articles de loi et de s'assurer que celles-ci seront soutenues et votées au cours du processus parlementaire. Le parti pris de l'analyse consiste à suivre les écrits, aussi bien les versions successives du projet de loi que les multiples documents mobilisés pour préparer ces rédactions. Cette immersion dans la fabrique administrative du droit permet alors de mieux

appréhender les rapports de l'administration aux pouvoirs politiques et de constater que dans l'écriture, la frontière entre ces deux univers de pratiques est bien difficile à tracer.

Produire des fiches ou comment définir les grandes lignes d'un projet de loi

- Écrire pour maîtriser la crise et défendre des positions
- Pas d'écriture sans écrits préalables

Rédiger un projet de loi UMP ou comment recycler un texte Vert

- Écrire pour construire de la différenciation politique... tout en préservant ses intérêts
- Nouveaux rédacteurs, nouvelle chance pour le PPRT

Faire voter la loi ou comment tenir la plume à distance

- Mobiliser et cadrer les initiatives : l'enjeu des amendements
- Des fiches pour préparer les interventions publiques

Conclusion

<https://journals.openedition.org/sdt/6866>

10. « Une catastrophe au Parlement. La contribution des débats parlementaires à l'écriture du droit », in Galembert C., Rozenberg O., Vigour C. (dir.), *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, L.G.D.J., 2014, p. 243-259 (avec Laure Bonnaud).

Résumé. Ce chapitre s'intéresse aux débats parlementaires qui ont conduit au vote de la loi risques du 30 juillet 2003 (dite loi Bachelot), à travers le destin contrasté de quelques-unes de ses dispositions phares. L'analyse porte sur le travail des députés et sénateurs qui contribuent en séance publique à l'écriture du texte. Elle vise à rendre compte de la façon dont ces rédacteurs envisagent les propositions qui leur sont soumises et les discutent pour, le cas échéant, en redéfinir les contours. L'examen des séances publiques ayant conduit au vote de la loi Bachelot montre ainsi que les modifications portées au texte ne sont pas toutes attendues ou de pure forme. Autrement dit, les débats contribuent à l'activité rédactionnelle de production du droit en permettant des évolutions plus ou moins radicales des contenus et donc, de la substance même de la loi.

Les débats comme terrain d'affrontement des deux assemblées

Les débats comme atelier d'écriture

Les débats comme issue incertaine d'un processus au long cours

Conclusion

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01312716/document>

11. « Débattre, informer, communiquer, concerter, participer, alerter ou interpeller ? Genèse du chapitre information dans la loi Bachelot du 30 juillet 2003 », in Suraud M.-G., Blin M.-P., de Terssac G. (dir.), *Risques industriels : quelle ouverture publique ?*, Toulouse, Octarès, 2009, p. 59-72 (avec Laure Bonnaud).

Résumé. L'objectif de cet article est de retracer le processus selon lequel la loi Bachelot sur les risques a été élaborée, depuis sa genèse dans les cercles ministériels jusqu'à son vote par le

Parlement, le 30 juillet 2003. Plus précisément, il s'intéresse à l'écriture du premier chapitre du texte, intitulé « Information ». En focalisant sur les deux articles qui le composent, on montre comment l'information des populations riveraines des établissements à risques est pensée par les rédacteurs de la loi et comment des idées et des propositions éparses, mises en débat public suite à la catastrophe d'AZF, entrent dans le droit sous la forme de catégories juridiques. On met ainsi en évidence que la « volonté du législateur », souvent évoquée lorsqu'il s'agit d'évaluer la portée d'un texte législatif, est moins le reflet d'un arbitrage politique décisif, d'une intentionnalité préconçue ou l'expression d'une demande sociale particulière, que la stabilisation imparfaite et contingente des nombreux investissements dont le projet de loi a fait l'objet lors des différentes étapes de sa formalisation

L'avant-AZF : des dispositifs d'information contestables mais peu contestés

- Grandeur et décadence de l'enquête publique
- Un droit à l'information en partie dévoyé

L'après-AZF : l'information et la participation en débat

- Les lieux et les formes successives du débat
- L'information sous le feu de la critique : le public comme force de proposition

Du débat au projet de loi : la difficile intégration d'une multitude de possibles

- L'information dans la communication du Premier ministre
- Des annonces gouvernementales génératrices d'enjeux et de tensions
- Un même instrument, deux conceptions politiques

Du projet de loi à la loi : l'information comme sujet de discordes politiques

- La configuration des débats : deux assemblées opposées sur l'information
- Le débat sans enjeu : parler pour le Journal officiel

Conclusion

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01277529/document>

12. « L'écriture des règlements par les fonctionnaires du ministère de l'écologie. La fabrique administrative du PPRT », *Politix*, vol. 23, n° 90, 2010, p. 193-223.

Résumé. Cet article s'intéresse à l'écriture des textes réglementaires par les fonctionnaires d'administration centrale. Il porte sur la mise en règlement du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), une disposition de la loi du 30 juillet 2003 qui vise à réformer la politique de prévention des risques industriels. L'analyse se focalise sur le travail concret des rédacteurs du ministère de l'Écologie, la façon dont ils s'organisent pour mener à bien cette mission particulière, les difficultés qu'ils rencontrent et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour arriver à leur fin. Cette immersion dans la fabrique administrative du règlement est l'occasion de révéler certains traits de la production du droit, notamment son caractère non totalement planifié et plus ou moins aléatoire. En suivant les différentes étapes de cette production, on montre que le travail d'écriture n'est jamais donné à l'avance, ni entièrement prévisible.

Vers un nouvel ordre réglementaire

Les défis techniques de la mise en règlement

- Le recyclage comme mode de résolution des problèmes
- La mise en forme d'un hybride réglementaire

L'épreuve des expérimentations locales

- Une forte mobilisation des acteurs locaux et des groupes industriels

- Une contextualisation aux effets multiples et différenciés : l'exemple de la probabilité
- L'apparition de difficultés inattendues

La recherche du bon format

- L'ouverture de nouveaux horizons de résolution des problèmes
- Des innovations faiblement maîtrisées : l'exemple de la procédure

Conclusion

<https://www.cairn.info/revue-politix-2010-2-page-193.htm>

13. « Expertise d'État et risques industriels. La persistance d'un modèle technocratique depuis les années 1970 », in Bérard Y. et Crespin R. (dir.), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2010, p. 161-175 (avec Laure Bonnaud).

Résumé. Depuis une quarantaine d'années, en France, l'expertise en matière de risques industriels est fondée sur un dialogue aux contours sans cesse renouvelés entre l'État et les industriels, principalement des secteurs de la chimie et du pétrole. Pour obtenir une autorisation administrative qui fixe les conditions du fonctionnement de leurs installations dangereuses, les entreprises doivent fournir un ensemble d'études (d'impacts et de dangers), qui sont évaluées par des fonctionnaires, majoritairement issus des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Plusieurs auteurs ont analysé ces caractéristiques à travers la notion de modèle technocratique, dans lequel l'établissement et la préservation des échanges bipartites s'avèrent à la fois durables et structurants. Le modèle d'expertise ainsi construit semble résister aux évolutions généralement décrites, vers des modèles plus ouverts aux avis de profanes, voire des forums hybrides. L'article s'interroge sur les conditions de persistance de ce modèle, en examinant à la fois sa genèse et ses évolutions, avant de rendre compte des effets de la catastrophe d'AZF de 2001 puis de la loi Bachelot du 31 juillet 2003 sur cette forme particulière de régulation.

Une expertise technocratique historiquement fondée sur un échange bipartite

- La collaboration technicienne
- La magistrature technique
- La redéfinition procédurale des rôles de chacune des parties

Une expertise légitime et socialement reconnue

- Profiter de la catastrophe pour changer de modèle d'expertise : le projet d'un ministre vert
- Profiter de l'alternance pour revenir à une conception plus classique de l'expertise : l'intervention opportuniste de l'inspection

Une expertise travaillée par des conflits d'intérêts « internes »

Une expertise qui n'ignore pas son environnement social

- Une expertise de l'inspection et non des inspecteurs experts
- Des tiers associés pour partager les responsabilités

Conclusion

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00935718/document>

14. « L'administration des risques industriels : entre renouvellement et stabilité », *Regards sur l'actualité*, La documentation Française, n° 328, 2007, p. 25-37.

Résumé. Bien que peu présente dans l'espace public et finalement assez peu concernée par les débats très actuels sur les risques émergents et les formes d'intervention spécifiques qu'ils suscitent, la prévention des risques industriels est marquée par le changement. En l'espace d'une vingtaine d'années, elle a connu deux réformes d'importance, significatives d'une territorialisation progressive de la question du risque industriel et de sa prise en charge, ainsi que d'une ouverture de plus en plus grande aux collectivités locales, au monde associatif, aux riverains et aux salariés des entreprises. Mais si ces changements sont bien le reflet d'une évolution assez généralisée de la régulation publique en matière de sécurité, ils n'ont finalement que peu d'incidence sur le rôle que se donne l'État dans la conduite et la mise en œuvre de la politique de prévention des risques industriels.

La réduction des risques à la source, clé de voûte de la prévention des risques industriels

Des dispositifs complémentaires qui renforcent l'emprise de l'État sur la prévention des risques industriels

Une territorialisation accrue de la prévention des risques industriels

Une nouvelle donne en matière de prévention des risques industriels ?

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00507147/document>

15. « Les fonctions sociales et politiques de l'étude de dangers dans le domaine des risques industriels », *Géocarrefour*, vol. 85, n° 4, 2011, p. 293-301.

Résumé. Cet article s'intéresse aux usages de l'étude de dangers dans le domaine de la prévention des risques industriels. Peu étudié, ce document technique est pourtant au fondement de toutes les procédures qui participent de cette politique publique (autorisation et contrôle des établissements à risques, information du public, planification des secours, maîtrise de l'urbanisation, etc.). Principale pourvoyeuse d'informations sur les situations à risques, l'étude de dangers contribue de diverses manières à la décision publique : outil de connaissance, elle est aussi une ressource de pouvoir pour les acteurs qui participent à son élaboration. Elle assure enfin d'utiles fonctions de régulation qui permettent aux acteurs de la prévention d'adapter leurs décisions aux contextes sociaux sur lesquels ils interviennent et renforcer ainsi l'efficacité de leurs actions. De ce point de vue, on peut dire que l'apport principal de l'étude de dangers n'est pas de donner une représentation juste ou objective du risque, mais de faciliter la mise en œuvre de l'action publique.

L'étude de dangers comme instrument de connaissance

L'étude de dangers comme instrument de pouvoir

L'étude de dangers comme instrument de régulation

Conclusion

<https://journals.openedition.org/geocarrefour/8141>

16. « L'évaluation des risques industriels. Une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours », *Les Annales des Mines, Responsabilité et Environnement*, n° 62, 2011, p. 51-61.

Résumé. L'analyse de risques en matière industrielle se définit comme un ensemble d'opérations à caractère scientifique s'intéressant aux phénomènes accidentels et s'inscrivant dans une logique préventive. A une approche déterministe (focalisation sur des situations extrêmes) qui avait les faveurs de l'administration, se substitue, suite à la catastrophe de l'usine chimique AZF de Toulouse (en 2001), une approche probabiliste qui a la préférence des industriels. Ce virage probabiliste se concrétise avec la publication de la loi du 30 juillet 2003. Il n'en demeure pas moins que l'analyse de risques, en tant qu'outil de connaissance et de pouvoir, reste une source permanente de litiges entre les industriels et les représentants de l'Administration.

L'intégration controversée des « potentiels de dangers »

L'inflexion déterministe de l'analyse de risques

Le renforcement de la critique du déterminisme

Le virage probabiliste des analyses de risques

Conclusion

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03620517/document>

17. « Le PPRT : l'approche française par la réduction de la vulnérabilité », in Basta C., Decelle-Lamothe S., Martinais E., *De la prévention du risque industriel à la résilience des activités économiques. Vers une démarche de territoire*, Bron, Éditions du CEREMA, 2019, p. 30-46.

Résumé. En France, la prévention des risques industriels repose sur plusieurs piliers, notamment la maîtrise de l'urbanisation, c'est-à-dire la réduction de la vulnérabilité des espaces résidentiels situés à proximité immédiate des usines. C'est à ce moyen d'action qu'on s'intéresse dans ce chapitre. Instituée au début des années 1980, à l'occasion de la transposition de la première directive Seveso dans le droit français, la maîtrise de l'urbanisation s'exerce tout d'abord par le biais des outils de planification, les plans locaux d'urbanisme notamment. Dans sa version d'origine, elle consiste à définir des zonages dans lesquels les constructions sont interdites ou conditionnées au respect de prescriptions particulières (densité réduite par exemple). Il s'agit alors de contraindre l'occupation du sol et d'empêcher les apports de population à proximité immédiate des sites industriels. D'abord limité au contrôle de l'urbanisation future, le dispositif réglementaire s'est ensuite étoffé de nouvelles possibilités d'action, visant plus particulièrement le bâti et les aménagements existants. Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), institué par la loi risques de 2003, fait partie de ces nouvelles possibilités. Pourquoi cet outil a-t-il été inventé ? Quels objectifs vise-t-il précisément ? Quels sont ses effets sur les territoires concernés ? C'est à ces quelques questions que nous proposons de répondre dans ce chapitre consacré à la découverte de ce nouvel instrument qui constitue aujourd'hui l'emblème de la prévention des risques industriels à la française.

Le PPRT : un nouvel outil pour la prévention des risques industriels

- L'ambition du PPRT : réconcilier les usines et la ville
- La procédure PPRT : une longue chaîne de décisions
- L'élaboration du PPRT : un marathon semé d'obstacles

Les effets tangibles des PPRT sur les territoires à risques

- Un premier apport des PPRT : la sécurisation accrue des sites Seveso

- Un deuxième apport du PPRT : le déconfinement du risque industriel
- Un troisième apport du PPRT : l'effet habilitant de la contrainte

Les activités économiques, talon d'Achille du PPRT ?

- Les PPRT appliqués aux activités : des mesures potentiellement insoutenables
- Les PPRT vu par les entrepreneurs riverains : des doutes et des difficultés résiduelles

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02412631/document>

18. « L'élaboration du PPRT de la vallée de la chimie lyonnaise. La prévention des risques industriels comme moteur du développement économique », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, 2016-04, en ligne.

Résumé. Ce cahier propose de documenter l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la vallée de la chimie lyonnaise, depuis sa mise en chantier en 2005 jusqu'à sa mise à l'enquête publique en avril 2016. Il s'intéresse plus particulièrement au travail concret des acteurs locaux qui ont participé de ce processus au long cours, aux structures d'échange qu'ils ont créées pour produire les informations dont ils ont eu besoin et débattre du contenu des mesures à définir, aux arguments qu'ils ont élaborés afin de faire valoir leurs points de vue, défendre leurs intérêts et peser sur les décisions qui scandent les différentes étapes de cette procédure. Cette immersion au cœur de la « fabrique » du PPRT est notamment l'occasion de découvrir que si la prévention des risques industriels est souvent dans un rapport antagonique avec le développement économique, elle agit ici comme le moteur d'un important projet de redynamisation de la plateforme industrielle du sud de Lyon en même temps que la condition du maintien de l'industrie lourde sur ce site très urbanisé

Introduction

La conversion des acteurs locaux au PPRT ou comment faire advenir de nouvelles façons de travailler ensemble

- Une acclimatation laborieuse et conflictuelle
- Un objectif de prescription difficile à atteindre
- Des parties associées qui peinent à jouer collectif

L'adaptation du PPRT au contexte local ou comment faire converger deux conceptions antinomiques du territoire

- La nécessaire réduction des périmètres d'aléas
- La difficile conciliation des intérêts en présence
- L'épreuve de la stabilisation des aléas de Feyzin

L'ajustement du PPRT au projet directeur ou comment concilier réduction de la vulnérabilité et développement économique

- Le calage incomplet de la stratégie de maîtrise de l'urbanisation future
- La définition des mesures dédiées à l'urbanisation existante
- L'écriture du règlement du PPRT de la vallée de la chimie

Conclusion

<https://www.foncsi.org/fr/publications/cahiers-securite-industrielle/PPRT-vallee-chimie-moteur/CSI-PPRT-moteur.pdf>

19. « Le conflit comme mode de participation. Les habitants contestataires de la politique de prévention des risques industriels », *Participations*, n° 13, 2015, p. 89-117.

Résumé. Cet article s'intéresse aux contestations riveraines qui, depuis le tournant des années 2010, visent la politique de prévention des risques industriels. Il porte plus précisément sur la mobilisation d'une cinquantaine d'associations d'habitants en colère qui s'opposent à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) instaurés par la loi du 30 juillet 2003 suite à la catastrophe d'AZF de Toulouse (2001). L'immersion au cœur de ce vaste mouvement contestataire est l'occasion d'une analyse des relations entre conflit et participation qui conduit à considérer le premier comme une modalité spécifique de la seconde.

Le rejet de l'identité prescrite de « riverain responsable »

La définition d'une identité concurrente de « citoyen en danger »

L'affrontement de deux conceptions du bien commun

Conclusion

<https://www.cairn.info/revue-participations-2015-3-page-89.htm>

4. Les travaux sur l'État environnemental et la participation

20. « Quelle architecture institutionnelle pour le développement durable ? La restructuration des services régionaux du ministère de l'écologie », *Revue française d'administration publique*, n° 149, 2014, p. 223-237 (avec Jean-Pierre Le Bourhis).

Résumé. L'article s'intéresse à la création en France d'une administration du développement durable au niveau régional. Il éclaire les choix de structuration de cette bureaucratie émergente à partir d'une étude décrivant la conception des 21 directions régionales de l'écologie, de l'aménagement et du logement (DREAL) issues de cette réforme. Il présente les principales architectures institutionnelles retenues et met en évidence l'influence respective des acteurs centraux et régionaux sur les choix d'organisation de ces services. Il montre enfin que si les directions régionales reprennent pour partie les modèles ministériels antérieurs, elles sont en même temps des lieux où s'inventent des formatages administratifs originaux, non programmés par l'administration centrale et différenciés selon les régions.

Du « big bang administratif » aux fusions régionales

Les formatages régionaux de l'administration du développement durable

La prise en charge régionale du mécano institutionnel

Ressources locales et capacité au changement

Conclusion

<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2014-1-page-223.htm>

21. « Fusionner les administrations pour mieux coordonner l'action publique ? Le devenir de l'autorité environnementale après la création du ministère du Développement durable », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 105-125 (avec Laure Bonnaud).

Résumé. La révision générale des politiques publiques (RGPP), conduite sous la présidence de Nicolas Sarkozy, s'est traduite par de nombreuses réorganisations administratives, dont la création d'un grand ministère du Développement durable est un exemple emblématique. Née de la fusion du ministère de l'Écologie, du ministère de l'Équipement et d'une partie de l'Industrie, cette nouvelle administration regroupe en son sein les secteurs traditionnellement concurrents du développement industriel et de l'aménagement d'un côté, de la protection de l'environnement de l'autre. L'article s'intéresse aux effets de cette fusion administrative sur la mise en œuvre des politiques sectorielles directement concernées par ce rapprochement. Il suit pour cela la trajectoire de l'autorité environnementale, une politique dédiée à l'information du public et met en évidence des évolutions dans les coordinations interservices, les procédures opérationnelles et les métiers des agents concernés.

La reconfiguration administrative de l'autorité environnementale

- La fusion comme processus de différenciation de l'autorité environnementale
- Les circuits de production des avis de l'autorité environnementale en région
- Une nouvelle mission pour l'inspection des installations classées

L'acclimatation de l'autorité environnementale par les services d'inspection

- Organiser et codifier le dialogue entre frères ennemis

- Incorporer l'autorité environnementale dans la procédure d'instruction
- Le métier en question

Conclusion

<https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2014-3-page-105.htm>

22. « Enquêter sur la fonction publique d'État. Une approche photosociologique des lieux de travail de l'administration », *ethnographiques.org*, n° 23, 2011, en ligne (avec David Desaleux et Julien Langumier).

Résumé. Cet article rend compte d'une recherche sur l'administration départementale d'État, menée selon une méthode d'investigation associant observation, photographie et recueil de données sociologiques par entretiens. Le récit de cette enquête originale dans les locaux des services de l'ex-direction départementale de l'équipement (DDE) du Rhône est l'occasion d'une réflexion sur l'utilisation de la photographie dans le cadre d'une démarche de type ethnographique. L'article questionne notamment la façon dont cette association façonne le regard de l'observateur sur son objet d'étude. Incidemment, l'article s'intéresse au milieu enquêté, plus précisément au travail des fonctionnaires sur leurs lieux de production, aux activités qu'ils accomplissent quotidiennement et aux changements qu'ils doivent affronter dans le cadre des réformes de modernisation engagées depuis une dizaine d'années.

La photographie passeport pour pénétrer les services de l'État

La photographie inventaire pour saisir l'attachement au travail et à l'administration

La photographie miroir pour appréhender l'expérience des réformes en cours

Conclusion

<https://www.ethnographiques.org/2011/Desaleux-Langumier-Martinais>

23. « Que fait la restructuration de l'État à l'action publique locale ? L'exemple de l'environnement », in Huré M., Rousseau M., Béal V., Gardon S., Meillerand M.-C., *(Re)penser les politiques urbaines. Retour sur 20 ans d'évolution de l'action publique dans les villes françaises (1995-2015)*, Paris, Éditions du PUCA, 2018, p. 153-160.

Résumé. Ces dix dernières années, les gouvernements français n'ont cessé d'intervenir sur les structures administratives de l'État par le biais notamment des fusions ministérielles. Les travaux scientifiques qui ont pris ces réformes pour objet se sont intéressés à leurs conditions de production et à leur mise en œuvre. Certains ont aussi cherché à analyser les effets induits sur les relations verticales entre administrations centrales, directions régionales et départementales. Pour le moment, la question des conséquences sur les relations horizontales entre les services étatiques ainsi réformés et les territoires a en revanche été laissée de côté. Que fait la restructuration de l'État à l'action publique locale ? Nous suggérons ici quelques éléments de réponse à partir du cas particulier de l'environnement et d'observations réalisées ces dernières années dans plusieurs domaines d'activités relevant de ce domaine ministériel.

La restructuration de l'État environnemental dans le souci de lui-même

Un État environnemental recomposé, mais pas fondamentalement transformé dans ses missions

La stabilité de l'État environnemental dans ses interventions

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01957337/document>

24. L'information sur les risques industriels : quelles attentes, quels besoins ?, Rapport d'étude pour la DREAL Rhône-Alpes, ENTPE-RIVES et Triangle, 2012 (avec Éva-Marie Goepfert et Gwenola Le Naour).

Résumé. Ce rapport d'étude se présente comme la synthèse des discours recueillis sur trois sites d'étude entre fin avril et juillet 2012. Il est organisé en trois parties. La première est consacrée à la présentation de la méthode d'enquête, des terrains investigués et des habitants interrogés. La seconde partie cherche à rendre compte de la façon dont ces habitants vivent le voisinage des usines à risques et se lie avec un environnement industriel porteur de nuisances et de dangers potentiels. Enfin, la troisième partie s'intéresse à l'information sur les risques industriels, telle qu'elle est vécue et/ou voulue par les riverains rencontrés au cours de l'étude.

Terrains d'étude et populations enquêtées

- Trois terrains d'études contrastés
- Présentation des enquêtés
- Des riverains en « résidence contrainte »

Les riverains face aux risques

- Un problème parmi d'autres
- Une approche globale
- Une relation dynamique
- La dénegation comme solution ultime

Les riverains face à l'information : entre absence d'attentes et difficultés d'appropriation

- Des connaissances très hétérogènes
- Des sources d'information diversement mobilisés
- Des informations officielles diversement appropriées
- Des attentes presque inexistantes

Conclusion

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00975513/document>

25. « Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes ? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise », *Participations*, n° 24, 2019, p. 83-109 (avec Alice Daquin, Marine Huet, Julien Lebian et Camille Martinez).

Résumé. Cet article s'intéresse à la création des conseils citoyens sous l'angle de la participation des jeunes des quartiers populaires. À partir d'expérimentations pédagogiques réalisées sur trois terrains de l'agglomération lyonnaise (Saint-Fons, Vaulx-en-Velin et Grigny), il interroge la capacité de ces nouveaux dispositifs participatifs à intégrer des publics de jeunes qui peinent en général à se mobiliser sur les enjeux de la cité. Bien que conçus selon des modalités pratiques différentes, ces trois supports d'analyse permettent néanmoins de mettre en forme deux résultats principaux. Le

premier est que la mobilisation des jeunes, même souhaitée, reste contrainte par un ensemble de fragilités communes qui se manifestent dans des trajectoires scolaires et socioprofessionnelles mouvementées, un rapport distancié et méfiant envers les institutions locales et un profond sentiment d'illégitimité vis-à-vis de la participation citoyenne. Le second résultat est que la norme participative associée au fonctionnement des conseils citoyens s'ajuste mal aux attentes de ces publics et contribue, dans ces conditions, à reproduire les mécanismes qui détournent habituellement les jeunes des quartiers populaires des dispositifs de participation institutionnalisés.

Trois expériences pédagogiques visant l'intégration de jeunes dans les conseils citoyens

- Des assemblées en quête de jeunes qui échouent à recruter dans cette classe d'âge
- Des étudiants entremetteurs qui proposent d'aider à la mobilisation des jeunes

Des jeunes faiblement disposés à jouer les conseillers citoyens

- Les catégorisations de la jeunesse à l'œuvre
- Sous les catégories, des situations assez comparables
- Des invitations à participer largement esquivées

Trois tentatives d'intégration, trois échecs, les mêmes ressorts d'exclusion

- Une norme participative qui s'ajuste mal aux attentes des jeunes
- Des échanges intimidants et un sentiment d'inutilité difficile à dissiper

Conclusion

<https://www.cairn.info/revue-participations-2019-2-page-83.htm>

26. « Matières à scandales ou matières recyclables ? Trois décennies de débats sur la libération des déchets nucléaires de très faible activité (TFA) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 35, 2021, en ligne.

Résumé. Cet article s'intéresse aux déchets très faiblement actifs (TFA) produits en très gros volumes par le démantèlement des installations nucléaires. Très encombrants, mais considérés comme peu dangereux, ces matériaux divers (terres, métaux, gravats, et cetera) sont à l'origine de débats récurrents dans les milieux professionnels concernés, certains acteurs préconisant de les confiner en totalité dans des centres de stockage sécurisés, d'autres recommandant de les valoriser dans des filières de recyclage ou de les banaliser pour les évacuer à moindre coût vers des décharges conventionnelles. À partir d'une enquête de terrain sur le cas français, l'article se donne pour objectif de rendre compte de ces débats et de leurs effets sur la réglementation nationale. Trois périodes sont ainsi successivement examinées : la mise en filière de ces déchets TFA dans les années 1990 qui conduit à renoncer aux possibilités de recyclage et de banalisation ; la montée en puissance des démantèlements dans les années 2000 qui tend à remettre en cause le choix initial du stockage généralisé ; et enfin, la mise à l'étude de deux filières de valorisation dans les années 2010 qui témoigne des difficultés du recyclage à concurrencer la solution du stockage définitif.

La mise en filière des déchets TFA : confinement généralisé ou exemption partielle ?

- Des attentes réglementaires convergentes... sauf sur les seuils d'exemption
- La problématisation divergente de l'autorité de sûreté nucléaire
- Un débat « silencieux » tranché dans le huis clos du GT TFA

L'engorgement annoncé de la filière TFA : validité ou invalidité de la politique de non-libération ?

- De l'exemption à la libération, les traces visibles d'un débat qui se perpétue à bas bruit

- Un changement d'échelle qui conduit à repenser le problème des déchets TFA
- La libération d'une partie des TFA comme solution possible à l'engorgement de la filière

La création de nouvelles filières pour les TFA de démantèlement : libération or not libération ?

- La mise à l'étude de deux nouvelles filières de valorisation
- L'actualisation du débat sur les seuils de libération
- La possibilité d'une nouvelle filière de valorisation, mais toujours pas de seuils de libération

Conclusion

<https://journals.openedition.org/vertigo/33214>



Le suivi longitudinal d'une réforme de politique publique

Double réflexion sur la production administrative du droit et la territorialisation de la politique des risques industriels

Volume 3

Emmanuel Martinais

Habilitation à diriger des recherches

Discipline : aménagement de l'espace et urbanisme

Présentée et soutenue publiquement le 29 septembre 2022

Composition du jury :

- Rémi Barbier de l'ENGEES (rapporteur)
- Gabrielle Bouleau de l'INRAE (rapporteure)
- Christine Dourlens de l'université Jean Monnet Saint-Étienne
- Corinne Larrue de l'université Paris-Est (garante)
- Patrice Melé de l'université de Tours (rapporteur)

Ce volume 3 de l'HDR a été publié aux Éditions Peter Lang dans une version légèrement remaniée.
Référence de l'ouvrage :

Martinais E., 2024, La fabrique administrative des lois et règlements. Enquête au ministère de l'environnement après la catastrophe d'AZF, Lausanne, Peter Lang, coll. « La fabrique du politique », 388 p.

Table des matières

Introduction.....	5
Le suivi longitudinal d'une réforme de politique publique	5
Un point de vue original sur le travail des moyens-fonctionnaires.....	7
L'administration des risques industriels entre ombres et lumières	9
Vue du haut : une administration réglementaire tenue par des ingénieurs spécialisés.....	10
Vue du bas : une administration coopérative au service du développement industriel.....	12
La règle comme production collective d'acteurs en interaction	14
Une ethnographie de la fabrique du règlement.....	19
Un récit chronologique et thématisé	23
Partie 1 - La conversion probabiliste de la prévention des risques industriels	25
Chapitre 1. Une réforme portée par un petit groupe de représentants sectoriels	28
1.1. Un débat animé par les grands groupes industriels	29
Le développement de politiques industrielles probabilistes.....	29
L'inflexion déterminisme de la politique de prévention	32
Croyance contre croyance : la cohabitation conflictuelle des deux approches.....	34
1.2. Des fonctionnaires progressivement convertis au probabilisme	38
Des apprentissages qui changent le point de vue de l'administration.....	38
L'intervention opportuniste des grands groupes industriels.....	42
Cap sur les « gisements » inexploités de réduction des risques à la source	44
1.3. Un tournant probabiliste engagé par voie réglementaire	46
La mise en réseau d'un petit groupe de représentants sectoriels	46
Un groupe d'ingénieurs spécialisés	48
La création du <i>GT méthodologie des études de dangers ou GT EDD</i>	50
Chapitre 2. Un acteur collectif travaillé par des conflits internes	54
2.1. La découverte d'un désaccord de principe	55
Le retour du débat sur les <i>potentiels de dangers</i>	55
Un guide méthodologique finalement réduit à sa plus simple expression	57
2.2. Les divergences de vue sur la nécessité du recours à la loi	59
La construction d'un désaccord sur le véhicule de la réforme	60
Le combat en cinq rounds du Parlement.....	63
2.3. Le débat sur les méthodes quantitatives et les bases de données génériques.....	67
Deux options méthodologiques en compétition	68

La territorialisation comme modalité d'arbitrage	74
La contribution décisive des services d'inspection.....	77
Chapitre 3. Une coalition réformatrice au cœur de la mise en œuvre	85
3.1. Un monde de conventions locales à réinventer.....	86
L'acclimatation « discrète » de la nouvelle réglementation.....	87
Une charge de travail difficile à absorber par les acteurs de terrain	91
L'affirmation du caractère lacunaire de la réglementation principale	94
3.2. La mise à contribution des <i>GT sectoriels</i>	99
Des espaces de coordination associant le centre et la périphérie.....	99
Des espaces de conciliations croisées	102
3.3. La finalisation de la réforme de l'étude de dangers	106
La production de doctrine à l'intersection du secteur et du territoire	106
La mise en forme d'un corpus réglementaire pléthorique.....	113
Conclusion de la première partie.....	120
Partie 2 - La territorialisation de la prévention des risques industriels	123
Chapitre 4. Une coalition réformatrice ouverte à de nouveaux acteurs	126
4.1. Le secteur à l'épreuve du territoire	127
La logique territoriale du PPRT.....	127
Des services d'inspection peu réceptifs à l'approche territoriale du PPRT	133
Le réseau national des services instructeurs comme facteur d'acclimatation du PPRT.....	137
4.2. La légitimation des acteurs communaux et intercommunaux.....	140
Une procédure qui renforce nettement le rôle des collectivités locales	141
Des prises de rôle plus ou moins conformes aux prescriptions du PPRT	144
L'intégration des collectivités locales au « centre de décision » ministériel.....	148
4.3. La reconfiguration de la coalition réformatrice	151
La création d'une <i>instance de suivi</i> quadripartite	152
La réorganisation des espaces de travail en commun	154
Chapitre 5. La coalition réformatrice comme espace de socialisation.....	159
5.1. Un resserrement du groupe favorable à la socialisation par le groupe	160
Le pari initial du carré magique.....	161
L' <i>instance de suivi</i> comme espace de socialisation.....	164
5.2. L'épreuve fédératrice du crédit d'impôt.....	167
La mise en cause collective du principe « pollué-payeur » instauré par le PPRT	167
L'ajustement chaotique de la règle de financement.....	170
L'accord complémentaire AMARIS-UFIP-UIC	174
5.3. La logique collective aux prises avec les intérêts corporatistes	177
La modification avortée de la règle applicable aux <i>zones Fai surpression</i>	178

La modification partielle de la règle applicable aux <i>zones grisées</i>	182
Chapitre 6. Une coalition réformatrice réfractaire à la participation riveraine	188
6.1. La difficile association des riverains à l'élaboration des PPRT	189
Des services instructeurs en difficulté avec la participation des riverains	190
Des injonctions à faire participer peu ou mal suivies	193
Des riverains non concertés désireux de se faire entendre malgré tout	197
6.2. Une coalition riveraine délégitimée et peu entendue	200
Des mobilisations éparses portées par des revendications communes.....	201
L'unification de la mobilisation riveraine	205
Un programme de changement mal perçu et largement disqualifié.....	210
6.3. Des riverains entrepreneurs davantage entendus, mais peu écoutés	213
La mise en problème des activités riveraines	214
La création d'un régime dérogatoire pour les activités riveraines	217
Un régime dérogatoire qui peine à s'appliquer	219
Conclusion de la seconde partie.....	224
Conclusion générale	227
Une politique publique sur le chemin de la territorialisation	228
Des logiques sectorielles qui résistent fortement.....	230
Pour une analyse dialectique du secteur et du territoire.....	233
Références citées	237
Liste des sigles	251